

ORSTOM

INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

GP MSA/UR 5B

OCISCA

OBSERVATOIRES DU CHANGEMENT
ET DE L'INNOVATION SOCIALE
AU CAMEROUN

DIFFUSION SOUMISE A ACCORD
DES COMMANDITAIRES

EVALUATION DE L'OPERATION PAIEMENTS DIRECTS DES FONDS STABEX 90
AUX PLANTEURS DE CAFE ET CACAO AU CAMEROUN

Contrat d'assistance technique
Etude impact Stabex 90

Mai 1994

Coordination et rédaction:

Véronique ALARY
Georges COURADE

avec la collaboration de:

Isabelle GRANGERET
Samuel NDEMBOU
Jean-François TRANI

"Le présent rapport, financé sur les ressources STABEX-CAMEROUN 90, ne reflète pas nécessairement l'opinion du Gouvernement de la République du Cameroun ni celle de la Communauté Européenne. Il n'engage que ses auteurs et non les institutions qui les emploient".

AVERTISSEMENT

A la demande de la cellule STABEX et avec l'accord de l'ordonnateur du FED au Cameroun, l'équipe OCISCA a été sollicitée pour effectuer une évaluation de l'impact de l'opération "paiement direct des planteurs au Cameroun". Cette opération constitue une première dans les formes d'intervention du STABEX dans les pays ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique) dans la mesure où le STABEX a décidé à cette occasion d'honorer les impayés dus aux producteurs résultant de l'effondrement du système de stabilisation camerounais.

Cette étude a été conçue en deux phases. La première phase porte sur le cadrage général de l'opération "paiement direct" et résulte d'entretiens auprès des dirigeants de 15 coopératives, 20 usiniers et 5 acheteurs agréés. Les opinions exprimées par ces structures, infirmées ou confirmées par les éléments d'explication fournis par la Cellule STABEX, retracent les grandes lignes du contexte dans lequel s'est déroulée l'opération et nous ont permis de mieux cibler notre étude sur l'impact de l'opération "paiement direct" auprès des planteurs.

La deuxième phase, et de loin la plus importante, résulte des informations recueillies auprès des destinataires de l'opération, les planteurs. Ont été effectuées des enquêtes auprès de 500 planteurs affiliés aux différents types de structures réparties dans les cinq provinces du Cameroun (Centre, Est, Littoral, Ouest et Sud-Ouest) concernées par les paiements directs STABEX.

Ce rapport restitue ainsi les principales observations des planteurs sur le bon déroulement de l'opération et la perception qu'ils en ont eue, leurs appréhensions des changements dans les filières café et cacao, tant au niveau de la commercialisation de ces produits que du soutien apporté aux moyens de production et à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural durant les cinq dernières années. L'expression de leurs souhaits fournit les principaux éléments de recommandations pour une intervention mieux ciblée en milieu rural.

Ces orientations ne sont généralisables dans d'autres pays d'intervention du STABEX qu'après la prise en considération des réalités géographiques et socio-économiques des intéressés et des relations qu'ils entretiennent avec leurs principaux interlocuteurs, agents intermédiaires de la filière.

La coordination et la rédaction de ce rapport ont été assurées par Mr. Georges COURADE, géographe (ORSTOM/OCISCA) et Véronique ALARY, agro-économiste (OCISCA) avec la collaboration d'Isabelle OWONA-GRANGERET, agronome (OCISCA), Samuel NDEMBOU, géographe (INC/OCISCA) et de Jean-François TRANI, économiste (OCISCA).

PLAN

AVERTISSEMENTS

PLAN

SYNTHESE

INTRODUCTION

PARTIE I. OBJECTIFS ET MISE EN OEUVRE DE L'OPERATION: le point de vue des concepteurs et des relais sur le terrain

I.1. DU PAIEMENT INDIRECT DES PLANTEURS A LEUR PAIEMENT DIRECT

I.1.1. Les différentes phases des paiements STABEX

I.1.2. L'établissement des arriérés dus aux planteurs sur le fonds STABEX 90

* Créances de l'ONCPB prises en compte

* Créances des exportateurs privés prises en compte

* Modalités de règlement:

I.2. CONFECTION DES LISTES ET PREMIERS PAIEMENTS

I.3. DEROULEMENT DE L'OPERATION "PAIEMENT DIRECT" SUR LE TERRAIN

I.3.1. Du message aux cérémonies officielles

I.3.2. De la distribution des chèques au retrait des espèces

1.4. MODALITES REGIONALES DU DEROULEMENT DES OPERATIONS

I.4.1. De la confection des listes aux facilités accordées par les intermédiaires

I.4.2. Une formule adéquate sujette aux difficultés de l'expérimentation

PARTIE II. L'EFFICACITE DE L'OPERATION

II.1. LES PLANTEURS VISES PAR L'OPERATION DANS LE CONTEXTE DE LA FILIERE:

II.1.1. Des planteurs âgés, peu éduqués et ayant de nombreuses personnes à charge

II.1.2. Revenus monétaires des ménages: Les cultures d'exportation toujours au coeur des ressources monétaires utilisées pour scolariser d'abord les enfants.

II.2. LES PERFORMANCES DES AGENTS DANS LA FILIERE EN COURS DE LIBERALISATION:

II.2.1. La libéralisation de la commercialisation vue par les planteurs:

II.2.2. L'arrêt du soutien du système productif

II.2.3. Le rôle spécifique du système coopératif

II.3. INDICATEURS DE REUSSITE DE L'OPERATION

II.3.1. Indicateurs de réussite pour la Communauté Européenne et le gouvernement camerounais

II.3.2. Indicateurs de réussite pour les intermédiaires et les planteurs

II.3.3. L'intérêt technique de la formule du paiement direct

II.3.4. Les gagnants dans l'opération

PARTIE III. REALITE ET PERCEPTION DE L'OPERATION SUR LE TERRAIN PAR SES DESTINATAIRES

III.1. L'INFORMATION DES PLANTEURS SUR L'OPERATION :

- III.1.1. Domination sans partage de l'information orale directe ou filtrée
- III.1.2. Connaissance de l'opération "paiement direct"
- III.1.3. La perception du message, du discours officiel et de l'origine des fonds

III.2. LES MODALITES CONCRETES DE L'OPERATION ET LA MESURE DE SON EFFICACITE PAR LES PLANTEURS :

- III.2.1. Les modalités concrètes de paiements:
- III.2.2. Les problèmes soulevés par les planteurs :

III.3. DESTINATION, DESTINATAIRES ET EFFETS DE L'ARGENT REÇU:

- III.3.2. Les remboursements des dettes contractées antérieurement
- III.3.3. Les achats immédiats des planteurs
- III.3.4. L'épargne et les dépenses différées des planteurs
- III.3.5. Les manoeuvres spéculatives induites par l'opération:

PARTIE IV. CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS

**LISTE DES TABLEAUX
GLOSSAIRE
LISTE DES ANNEXES**

SYNTHESE

Pour la première fois dans l'un des Etats ACP, le Cameroun, bénéficiant du système de stabilisation européen STABEX, une opération de paiement direct a été réalisée par le gouvernement de ce pays appuyé par les fonds Stabex 90. Cette opération avait pour finalité première de rembourser les arriérés dus aux planteurs de café Robusta et de cacao par le système de stabilisation national pour la campagne 1988/89.

Le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, ordonnateur du Fonds Européen de développement et la Communauté Européenne, ont demandé, par convention signée en décembre 1993, à des membres de l'équipe OCISCA/ORSTOM d'évaluer:

- i) l'efficacité de l'opération;
- ii) l'utilisation qui a été faite de l'argent par les planteurs;
- iii) la perception qu'ont eu les planteurs de ce don.

I.OBJECTIFS ET MISE EN OEUVRE DE L'OPERATION

I.1. Objectifs

En novembre 1991, il a été décidé, d'accord parties entre le Gouvernement Camerounais et la Communauté Européenne, d'allouer les ressources transférées à cette date (23,5 milliards F CFA pour faire face aux pertes d'exportation enregistrées dans les secteurs café et cacao durant l'année 1990) à la deuxième et dernière phase de restructuration des filières qui devait aboutir à une libéralisation complète. Les fonds du STABEX 90 ont été ainsi utilisés pour payer les arriérés dus par l'ancien Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) aux planteurs, aux exportateurs et à certaines entreprises de la filière.

I.2. Mise en oeuvre nationale

Les deux premiers paiements sur fonds STABEX 88 et 89 visant à apurer ces dettes se sont effectués en fonction du bilan ONCPB reconnaissant ses dettes envers les coopératives. Des chèques globaux ont été remis aux structures intermédiaires par la Caisse autonome d'amortissement. Le troisième paiement sur fonds STABEX 90 s'est effectué par l'intermédiaire d'un bureau appelé Cellule STABEX qui garantissait la bonne fin des fonds alloués. Et ce, suite à l'incertitude de la redistribution des montants STABEX 88 et 89 aux intéressés. Pour ce dernier paiement, des chèques individuels non endossables ont été émis pour chaque planteur figurant sur des listes préalablement constituées par les coopératives et les acheteurs privés. Les listes remises par chaque structure intermédiaire spécifiaient pour chaque planteur le montant de sa dette, toutes les avances déjà réalisées (avances monétaires, avances en nature ou emprunts FONADER) et le montant restant dû, déduction faite des avances déjà remboursées sur les autres fonds STABEX.

De nombreux exportateurs et usiniers n'ont pas pu honorer également leurs engagements envers les planteurs. Or, les dettes des exportateurs et usiniers privés envers les planteurs et/ou les coopératives ne devaient pas faire l'objet d'un remboursement de l'Etat étant donné le caractère commercial

privé de ces dettes. Pour éviter des dissensions, l'Etat camerounais s'est engagé avec l'aide de la Communauté Européenne à pré-financer le remboursement des dettes du secteur privé moyennant la signature de reconnaissances de dettes vis-à-vis de l'ONCPB.

Le STABEX est intervenu en faveur des exportateurs créanciers et de leurs obligés (arriérés de soutien) sur la base d'un audit financier exécuté par le cabinet Price Waterhouse déterminant les dettes croisées exportateurs-usiniers-coopératives/planteurs et selon les mêmes procédures que pour les coopératives: listes nominatives et établissement des dettes.

Ont eu donc cours successivement, deux modalités de règlement:

- i) le paiement d'une partie des arriérés de la campagne 1988/89 par chèques globaux établis au nom de la coopérative, en fonction du bilan de l'ONCPB reconnaissant ses dettes envers les structures intermédiaires;
- ii) le paiement direct de l'autre partie par chèques individuels non endossables aux planteurs à partir de listes .

Ce système a permis à 14 coopératives, 23 acheteurs agréés et 60 usiniers de 5 provinces de rembourser plus de 50.000 planteurs qui leur avaient livré du café et du cacao en 1988/89.

I.3. Mise en oeuvre locale

Les listes étaient généralement extraites des cahiers de comptes des structures. Pour certaines, les listes ont été constituées ad hoc à partir de la remise des reçus fournis par les planteurs. Les listes des planteurs ayant des arriérés, ré-actualisées en fonction des premiers paiements effectués par les structures intermédiaires ont été remises au Ministère du Développement Industriel et Commercial (MINDIC) et transmises à la Cellule STABEX.

Il est à regretter que certaines structures aient cherché à récupérer leurs avances effectuées auprès des planteurs qui étaient déjà déduites du montant des chèques émis aux planteurs.

I.4. Déroulement des opérations sur le terrain

Les planteurs ont été informés de l'opération "paiement direct" par des messages radio et par presse et par certains agents administratifs ou de la filière relayés par le "bouche à oreille". Les chèques individuels sont confiés après signature d'une décharge aux structures intermédiaires au cours de cérémonies publiques. Le gouvernement a réaffirmé à cette occasion le rôle tutélaire et paternel de l'Etat vis-à-vis de "ses" planteurs.

Les chèques furent distribués généralement aux planteurs par les structures intermédiaires elles-mêmes, cherchant à retrouver par ce biais la confiance des planteurs dans un contexte de libéralisation. Le retrait des espèces auprès des instances bancaires a été facilité dans les régions enclavées par la mise en place de caisses mobiles du Crédit Agricole.

L'opération a touché 50.000 planteurs de villages parfois très enclavés en 1992-93, chacun ayant reçu un chèque de 94.000 F CFA en moyenne. C'est dire la complexité de l'opération.

II. L'EFFICACITE DE L'OPERATION

II.1. Sur des planteurs âgés ayant des charges scolaires élevées

Les planteurs visés par l'opération appartiennent à 5 provinces différentes: Sud-Ouest (36,3%), Littoral (26,8%), Ouest (16,6%), Est et Centre (20,3%). Milieux géographiques, régulations traditionnelles, migrations et rapports sociaux ont conditionné l'organisation de la distribution et l'utilisation des fonds et la perception de l'opération.

Avec une moyenne d'âge de 51 ans, 40.4% des planteurs interrogés n'ont pas été à l'école. 6% savent uniquement lire l'une des deux langues officielles. 23.8% savent lire et écrire et 28.4% ont été au collège et au-delà.

Actuellement, la quasi-totalité des planteurs affirment envoyer leurs enfants à l'école, au moins jusqu'à la fin du cycle primaire. Au total, les planteurs avaient en moyenne 5,08 enfants scolarisés dont 3,47 enfants dans le primaire.

La famille élargie est la règle dans toutes les provinces. La taille moyenne des ménages se situe autour de 11 personnes.

En valeur moyenne absolue, le revenu cumulé du café et du cacao est de l'ordre de 109.557 Fcfa pour un revenu agricole de 203.563 Fcfa. 53.8% des recettes agricoles sont fournies par les cultures d'exportation. La dépendance à l'égard des cultures d'exportation reste encore conséquente un peu partout: 35,7% pour l'Est, 38,5% pour le Littoral, 47,7% pour le Sud-Ouest et 52,9% pour l'Ouest. Les autres revenus ne sont-ils pas encore des revenus de complément?

Entre 1989 et 1993, la vente des produits vivriers aurait augmenté pour 32.6% des exploitations.

Tableau 1: Structure du revenu moyen des ménages

Type de revenu	Total
Activité non agricole	18.3
Cacao	16.2
Café	27.8
Elevage	1.8
Fruit	8.4
Maraîcher	2.5
Vin de palme	2.2
Vivrier	22.8
TOTAL	100.0

Les plantations de cacao ont survécu à la crise dans de nombreuses exploitations. La production moyenne par exploitation dans le Sud-Ouest proche de 25.44 sacs en 1988/89 est passée à 37.06 sacs en 1992/93. La faiblesse des arriérés concernant la campagne cacaoyère 1988/89 a certainement influencé le maintien de cette activité. Le prix du cacao fixé par l'Etat était respecté à la différence du prix du café non usiné qui faisait l'objet de multiples manipulations à la baisse. Pour un prix du cacao de 200Fcfa le kilo, 25% supérieur à celui du café, les coûts de production en termes de travail sont nettement moindres.

Tableau 2 : Evolution de la production moyenne de cacao et de café sur les 5 dernières années par exploitation

Années	Cacao	Café
1988/89	13.97	38,13
1989/90	13.61	28,43
1990/91	16.65	24,15
1991/92	17.26	20,89
1992/93	17.29	19,11

Dans les provinces étudiées, le café Robusta ne représente plus que 27.8% du revenu moyen du ménage. La production de café a chuté de plus de moitié dans toutes les provinces à l'exception de l'Ouest où le nombre moyen de sacs par exploitation est de 27.37 sacs en 1992/93. Dans le Littoral, jusqu'en 1988, date à laquelle le prix du café est passé de 440 Fcfa/kg à 250 Fcfa/kg, la culture de café occupait plus des trois quarts des terres disponibles.

Les activités non-agricoles concernent 22.8% des exploitations. Sur les 114 activités ou ressources non agricoles recensées, le revenu moyen par ménage concerné est de 200.054 Fcfa, soit 32.3% du revenu moyen de ce type de ménage.

Au total, le revenu moyen de l'ensemble des ménages enquêtés est de l'ordre de 249.177 Fcfa. Les dépenses scolaires évaluées à 186.224 Fcfa par ménage en moyenne représentent près de 75% des recettes monétaires. Les enfants vont tous à l'école primaire, mais la baisse des revenus a imposé une révision sévère des pratiques: 36.8% des planteurs ont retiré certains enfants de l'école, tandis qu'une minorité (4.2%) repoussent l'âge de la scolarisation des plus jeunes. 12.6% ont réduit leurs dépenses par d'autres moyens tels que l'achat de livres d'occasion. On n'hésite pas à emprunter ou à solliciter l'aide de la famille pour payer la scolarité des enfants. Près de 36% des planteurs seulement assument entièrement les dépenses de scolarité.

II.2. Pour la réhabilitation de la filière

Depuis 1989, rien n'est plus comme avant pour les planteurs: prix d'achat du café et du cacao, prix des intrants (engrais et produits phytosanitaires), paiement de la récolte, interventions de l'Etat, contrôles de qualité, etc. Les relations avec les intermédiaires se déclinaient avant sous plusieurs modes: relations clientélistes avec tel ou tel usinier, confiance ou récriminations vis-à-vis des coopératives, approbation ou contestation du rôle de l'Etat. Maintenant, on ne sait plus où l'on va et qui va protéger les planteurs. Incertitude majeure de la libéralisation!

Les acteurs aval de la filière intervenaient avant 1991 dans la distribution d'intrants et la commercialisation des produits d'exportation tout en offrant des avances ou d'autres facilités appréciées par les planteurs. L'Etat ou les sociétés parapubliques assuraient l'entretien des pistes, distribuaient des plants sélectionnés, finançaient la recherche et donnaient des conseils aux producteurs. Ils mettaient en oeuvre l'ensemble des règles, des coûts et des profits (le "barème") présidant à la collecte, l'acheminement, la vente et la taxation des cultures d'exportation. Le chef de l'Etat "disait" le prix garanti. Les filières étaient étatisées, l'Etat concédant sous contrôle à des intermédiaires une tâche à accomplir dans des limites précisées en fixant leur rémunération. Les banques en partie

nationalisées fournissaient aux différents acteurs de la commercialisation via l'ONCPB ou directement les avances de fonds nécessaires aux campagnes caféière et cacaoyère se faisant rembourser quand la récolte était vendue. L'agrément des agents privés acheteurs ou le monopole d'achat délivré à quelques coopératives étaient aussi du ressort de l'Etat. Et pour tout problème local, le sous-préfet intervenait pour assurer un bon déroulement de la campagne.

La concurrence entre acheteurs, aujourd'hui favorisée, n'était pas partout une réalité. 33,1% des planteurs vendaient à plusieurs acheteurs. Après 1991, 50,1% des planteurs disent s'adresser à plusieurs acheteurs. On diversifie ainsi les acheteurs pour minimiser le risque de non-paiement et augmenter la probabilité d'obtenir des livraisons d'intrants en temps utile. Depuis 1989, 89% exigent une régularisation immédiate du prix. Et c'est 62% qui déclarent vouloir travailler avec des acheteurs non-nationaux qui sont réputés bons payeurs. 48,6% des planteurs ont changé d'acheteur entre 1988 et 1992 et 14,4% après 1992 pendant que 32% restaient fidèles à leur acheteur. 49,7% des changements ont été induits par les arriérés, l'intermédiaire étant rendu responsable du non-paiement ou du paiement insuffisant de la récolte 1988/89.

La question des avances dans une population endettée en permanence s'avère être un argument du choix de l'acheteur pour 41,1% des planteurs aujourd'hui contre 62,2% avant 1991. Le coxage qui ne touchait que 18,1% des planteurs avant 1991 a remonté à 38,9% aujourd'hui, notamment dans l'Ouest et le Sud-Ouest.

Les intermédiaires respectaient pour 89,5% des planteurs les prix d'achat fixés par le gouvernement alors que le prix minimum fixé par la suite semble moins bien suivi, 63,2% des planteurs estimant qu'il l'est. Les planteurs ne font pas de distinction entre l'ancien prix garanti par l'Etat et le nouveau prix minimum supposé servir uniquement de garde-fou. 82,8% des planteurs estiment toutefois que le contrôle de qualité était bien fait avant 1991 contre 34% depuis 1991.

58,6% de nos enquêtés pensent qu'il est encore nécessaire de dépendre d'un usinier ou d'une coopérative pour la commercialisation. La moitié d'entre eux estiment, à tort ou à raison, qu'ils défendent les intérêts des planteurs.

Les cultures de café et de cacao sont tributaires d'intrants importés comme les engrais et les produits phyto-sanitaires. Avant 1991, 8,4% des planteurs recevaient gratuitement des engrais et 65,6% en achetaient à des prix subventionnés. 56,2% recevaient gratuitement des produits phyto-sanitaires et 63,7% en achetaient à des prix subventionnés.

70% des planteurs utilisent encore en 1993 des intrants dans leur cacaoyère ou leur caféière. L'arrêt de la distribution de produits phyto-sanitaires par les coopératives et les usiniers a privé les planteurs d'approvisionnement, en raison de la difficulté à trouver sur les marchés parallèles l'équivalent. 40,6% des planteurs ont aujourd'hui la possibilité d'acheter des intrants sur le marché parallèle.

Si 80,2 % des planteurs interrogés déclarent avoir bénéficié des conseils des moniteurs agricoles avant 1989, aujourd'hui, 71,8 % d'entre eux affirment ne plus bénéficier de suivi agricole.

L'état défectueux des pistes s'aggrave: avant 1991, 31,7% des planteurs déclarent avoir vu les pistes de collecte entretenues contre 11,8% aujourd'hui.

Les planteurs regrettent le temps passé où l'on était approvisionné régulièrement en intrants subventionnés, où les prix étaient garantis et où l'on recevait des conseils techniques. S'ils voient quelques avantages à la nouvelle configuration de la filière, ils n'en déplorent pas moins un certain désengagement de l'Etat et certains transferts de "service public" même s'ils apprécient la concurrence positive pour les prix et le paiement immédiat suite à la libéralisation.

61,9% estiment qu'une restructuration des coopératives devenait nécessaire même s'ils n'étaient, avant notre passage, que 34,7% à avoir entendu parler de la nouvelle loi de restructuration des coopératives.

La plupart des planteurs avait pris l'habitude de livrer leur produit aux coopératives sans être payés directement. Exportateurs et usiniers les lèsent aussi en sous-pesant et en sous-payant leur production si bien qu'ils n'ont pas de véritables choix si ce n'est une organisation en association de nature à faire contrepoids aux interlocuteurs privés.

II.3. Pour les différents acteurs de l'opération

Pour la Communauté Européenne, l'efficacité d'une telle opération peut être mesurée par le remboursement effectif des planteurs en fonction de la liste des créances acceptées par la cellule STABEX et par le niveau de satisfaction exprimé par les planteurs. La réhabilitation des structures intermédiaires, devant leur permettre de retrouver des comptes sains et la confiance des adhérents ou des clients, constitue le deuxième objectif dans le cadre de la relance des filières.

Si les planteurs se sont en général félicités de recevoir après quatre années d'attente, le paiement de la totalité ou d'une partie de leur récolte 1988/89, la question de l'origine des fonds est restée mystérieuse pour eux pour des raisons d'insuffisance d'information. Elle a révélé cependant aux yeux des planteurs les qualités de gestionnaire, la célérité et la transparence des diverses structures.

Pour le gouvernement du Cameroun, cette opération devait consolider les structures de toute nature pour maintenir une saine concurrence et éviter le retour à l'économie de traite. Sur le plan économique, on peut estimer que l'Etat camerounais a marqué des points pour conserver sa fonction de régulation économique des deux filières pour les prix, les approvisionnements en intrants ou le contrôle du poids et de la qualité réclamés par les planteurs.

Si des malversations ont été rapportées ici et là, les intermédiaires ont déployé généralement de l'imagination pour répondre aux desiderata des planteurs.

III. REALITE ET PERCEPTION DE L'OPERATION SUR LE TERRAIN PAR SES DESTINATAIRES

Les planteurs, destinataires de l'opération sont culturellement et géographiquement éloignés des concepteurs de l'opération si bien qu'il leur est difficile de saisir en temps réel le déroulement de celle-ci et d'en attribuer la paternité aux véritables initiateurs. Qui plus est, le contexte électoral comme les informations données par les intermédiaires officiels ou de la filière n'étaient pas de nature à favoriser une juste appréciation des choses.

III.1. L'INFORMATION DES PLANTEURS SUR L'OPERATION :

III.1.1. Domination sans partage de l'information orale directe ou filtrée

74,6% des planteurs interrogés déclarent suivre les informations au niveau national contre 25,2% qui ne le font pas. Sont écoutés en priorité, la radio nationale (40% des auditeurs), les émetteurs régionaux et FM de la radio camerounaise (17,2% d'auditeurs). 43,8% des planteurs sont informés de ce qui les concerne par le truchement de la radio, 5,4% par la télévision et 0,2% par les journaux. Un bon quart dispose d'informations via des amis qui leur en donnent un aperçu trié par leurs soins accompagné des commentaires de leur choix. Cette situation monopolistique de la parole sur l'image (75,6% des informations sont diffusées par radio et amis) et sur le texte dans l'information des planteurs mérite d'être soulignée.

III.1.2. Connaissance de l'opération "paiement direct"

La radio a constitué pour un tiers des planteurs le moyen exclusif d'information. Les intermédiaires officiels (coopératives et usiniers, sous-préfet et, loin derrière, agent de vulgarisation) viennent en deuxième position. Amis/voisins et chefferie locale ont apporté leur contribution à la diffusion de l'information. Parmi les intermédiaires officiels, les coopératives et usiniers s'octroient la part du lion.

III.1.3. La perception du message, du discours officiel et de l'origine des fonds:

Cette opération de paiement STABEX s'inscrit et s'apprécie en fonction d'une connaissance extrêmement réduite de la filière par les producteurs.

49,8% des planteurs seulement ont cru qu'ils allaient être payés à la suite des informations qu'ils avaient reçues. Ceci traduit à la fois méfiance habituelle et scepticisme proprement camerounais à l'endroit de promesses électorales. La théâtralisation de la cérémonie de remise des chèques était bienvenue cependant puisque 46,2% des planteurs interrogés ont déclaré y avoir participé. Des discours officiels, deux messages semblent avoir été retenus: "Gardez courage!" et "l'Etat vous soutient!". Pratiques, les planteurs estiment que l'Etat s'est débrouillé (32% des réponses) en recherchant l'argent "là où il se trouve" sans se préoccuper de savoir d'où il vient. Réalistes, ils estiment que "l'étranger nous a aidés" pour 39% d'entre eux. Peu manipulables, ils ne sont que 8,8% à penser que "la pêche aux voix" passait par ce type d'opération.

18% seulement des planteurs de l'échantillon avaient entendu parler du STABEX avant la remise des chèques et 17,8% savaient qu'il était rattaché aux pays européens. Et 63,2% déclaraient ne pas savoir de qui dépendait ce fonds d'aide.

Deux raisons peuvent être avancées pour comprendre cette situation:

- le brouillage de l'annonce du paiement direct par d'autres calculs,
- la faiblesse de l'information diffusée par les canaux d'information qui touchent les planteurs.

III.2. LES MODALITES CONCRETES DE L'OPERATION ET LA MESURE DE SON EFFICACITE PAR LES PLANTEURS :

Le niveau de satisfaction des planteurs se mesure sous forme de critères multiples: accéder au chèque avec facilité pour les plus âgés, pouvoir encaisser la totalité de ses arriérés sans avoir de frais d'approche ou de commissions à verser, ne pas avoir une attente trop longue à un guichet, pouvoir user de possibilités de substitution en toute sécurité, ne pas subir des tracasseries si le nom est mal orthographié.

III.2.1. Les modalités concrètes de paiements:

Le retrait du chèque STABEX s'est effectué sur place pour 61% des planteurs, après un parcours moyen pour 18,2% ou après un long voyage pour 13,3% d'entre eux. 86,5% des planteurs se sont présentés eux-mêmes à la banque pour encaisser leur chèque alors que 7% déléguaient la coopérative à leur place ou un membre de la famille (3,5%). 8,4% ont dû présenter une procuration ou des témoignages prouvant leur identité.

76,2% des planteurs estiment avoir reçu la totalité du chèque, mais 8,3% un peu moins et 14,0% beaucoup moins, 1,5% ne sachant pas. Les frais engagés pour toucher le chèque ont été en moyenne de 1 826 Fcfa s'étalant de 370 FCfa dans le Sud-Ouest à 3 890 Fcfa dans l'Ouest.

III.2.2. Les problèmes soulevés par les planteurs:

L'appréciation portée par les planteurs sur l'opération dépend de quatre facteurs: l'existence d'une différence entre ce qu'ils attendaient et ce qu'ils ont reçu; les prélèvements effectués par les coopératives pour se rembourser des avances ou des prêts FONADER, les difficultés et le coût du déplacement et les délais d'attente pour l'encaissement; les commissions exigées par les intermédiaires ou les caissiers.

Tableau 3.: Problèmes rencontrés dans le paiement bancaire (412 réponses) en % du total par région

Type de problème	TOTAL
Aucun	77,7
Coût du transport	12,1
Commissions	6,1
Délais d'attente	2,7
Autres	1,4
TOTAL	100,0

III.2.3. Situation créée par le non-paiement de la totalité des arriérés et signification attribuée au paiement direct

Arrivant quand on n'y croyait plus, ce paiement est *a priori* bien accueilli, d'autant que pour faire face à leurs dépenses incompressibles, les planteurs ont dû mobiliser d'autres ressources ou avoir recours à des

emprunts. Près d'un quart d'entre eux n'ont réussi à s'en sortir qu'en s'endettant.

Tableau 4. Ressources de substitution mobilisées pour faire face aux dépenses faute du paiement de la récolte en 1988/89

Provenance des ressources	TOTAL
Maraichage	7,8
Elevage	2,7
Fruits	1,6
Vivrier seul	29,2
Vivrier + autres	6,2
Activité non agricole	6,8
Ressources multiples	4,3
Emprunts (parents/amis)	23,9
Dons (parents/amis)	2,9
TOTAL	100,0

Au total, le remboursement de sommes dues reste la signification majeure attribuée à cette opération par 73,9% des planteurs. 13,6% y notent un don extérieur, dont 39,3% pour les planteurs dans le Littoral!

Tableau 5. Signification attribuée au paiement direct par les planteurs en % du total ayant répondu par région

Signification donnée	TOTAL
Dettes dues	73,9
Pression électorale	6,8
Don extérieur	13,6
Dettes morale Europe	2,0
Autres	3,7
TOTAL	100,0

III.3. DESTINATION, DESTINATAIRES ET EFFETS DE L'ARGENT REÇU:

Qu'est devenu l'argent du STABEX, une fois perçu? Les sommes reçues n'étaient pas élevées sans être négligeables selon les régions: 94.000 Fcfa en moyenne, 28% ayant reçu plus de 200 000 Fcfa. Qui a utilisé cette trésorerie et comment?

L'argent a été épuisé en moins de 3 mois pour 81,1% des planteurs. Les comportements des planteurs vis-à-vis de leur argent est contraint par les besoins et les urgences. Il est aussi conditionné par l'échelle des valeurs propres à une société particulière. Les données d'enquête permettent de sentir ces positions différentes, région par région.

III.3.1. La redistribution de l'argent des arriérés

Les planteurs n'ont pas été seuls à décider du sort des sommes perçues, seulement 37% mais 47% dans le Sud-Ouest! Tout un réseau de personnes, proches ou lointaines du planteur ont bénéficié de ses largesses: épouse(s) dans 30% des cas, épouses et autres dans 4,7% des cas. Si les membres de la famille sans emploi (5,7%) ont reçu quelque chose pour démarrer une activité non agricole dans 86% des cas ou agricole dans 14%, ceux qui avaient des besoins

sociaux ont eu des retombées de cet argent ainsi que les ouvriers agricoles dans le Littoral et l'Ouest.

III.3.2. Les remboursements des dettes contractées antérieurement

Près de 4 planteurs sur 5 étaient endettés au moment du paiement STABEX, les planteurs les plus endettés se trouvant à l'Ouest et dans le Littoral.

L'argent du STABEX a permis à un quart des planteurs de se désendetter totalement (47% dans l'Est), à 19% de se désendetter en majeure partie et à près de 28% d'amoindrir leurs dettes (tableau 3.8).

80% des dettes ont été contractées auprès des amis, de la famille et de la tontine, les coopératives et les usiniers ne constituant que des prêteurs marginaux (moins de 5%).

On a emprunté pour éduquer ses enfants dans 38,7% des cas, se soigner et célébrer ses morts pour 29,4% des ménages. Ce qui surprend ensuite, c'est la place de la "cavalerie", l'endettement pour remboursement d'un autre prêt, 12,2% pour l'échantillon, mais 24,4% dans l'Est!

III.3.3. Les achats immédiats des planteurs

L'argent distribué a "brûlé" les doigts des planteurs. Ils ont donc consacré celui-ci immédiatement à l'éducation de leurs enfants et à la santé de leur famille, à l'outillage agricole et à l'habitat/habillement. Un quart des planteurs a dépensé pour l'exploitation agricole: outillage, engrais et produits phyto-sanitaires sont en première position. Paiement de la main-d'oeuvre, achats de plants et de semences viennent ensuite.

Tableau 6. Dépense principale réalisée immédiatement par le planteur

Type de dépense	TOTAL
Écolage	25,6
Santé/deuil/funér.	20,7
Outillage agricole	19,7
Habitat/Vêtements	18,2
Remboursements prêts	9,2
Autres prodts agri.	5,9
Autre	0,7
TOTAL	100,0

Les activités non agricoles, élevage, commerce vivrier ou général ont été investies par 17% des planteurs.

III.3.4. L'épargne et les dépenses différées des planteurs :

79,6% des planteurs de l'échantillon n'ont pas effectué d'épargne pour réaliser un achat plus tard. 1,2% des planteurs seulement ont épargné la totalité des sommes reçues, 2,9% la majeure partie et 16,3%, une faible partie. Ceux qui ont ainsi épargné ont placé l'argent à la tontine (42,2% des planteurs), à la banque (17,6%), auprès d'amis ou de la famille (8,8%), à la coopérative (4,9%) ou chez eux (26,5%). Les dépenses envisagées portent sur les mêmes postes que ceux qui ont été déjà cités: la santé et les cérémonies (31,0% des planteurs), les frais d'écolage (25,9%), l'outillage agricole (6,0%), l'habitat et le remboursement de prêts, etc.

III.3.5. Les manoeuvres spéculatives induites par l'opération:

L'arrivée de sommes relativement importantes en brousse pouvait avoir des conséquences négatives: rétention de marchandises à but spéculatif, hausse des prix ou ruptures d'approvisionnement pour certains produits très demandés. 17,6% signalent une augmentation des prix sur quelques produits convoités (machette, savon et engrais) contre 82,4% qui n'ont rien vu de particulier et 10% indiquent des difficultés d'approvisionnement qui ne se manifestent pas nécessairement dans les zones les plus enclavées.

INTRODUCTION

Pour la première fois dans les Etats ACP bénéficiant du système de stabilisation européen STABEX, une opération de paiement sans intermédiaire a été réalisée au Cameroun par le gouvernement de ce pays appuyé par les fonds Stabex 90. Cette opération avait pour finalité première de rembourser les arriérés dus aux planteurs de café Robusta et de cacao par l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) et les exportateurs/usiniers de ces deux filières au titre de la campagne 1988/89 non réglée par suite de l'effondrement du système de stabilisation existant.

Des paiements antérieurs via les structures intermédiaires, coopératives, agents agréés et usiniers n'ayant pas donné toute satisfaction, il a été proposé d'accorder parties de réaliser cette intervention nouvelle. Des audits de l'Office National de Commercialisation des Produits de Base, de la caisse de stabilisation du Cameroun et des agents de la filière (coopératives, usiniers, acheteurs agréés) ont été réalisés en vue d'établir le montant des dettes à prendre en charge. Les agents intermédiaires des deux filières concernés ont établi ensuite des listes nominatives des planteurs indiquant les arriérés dus non pris en charge jusqu'ici afin d'établir des chèques de ce montant sur les fonds STABEX 90 en leur nom. Des chèques non endossables préparés par un assistant technique de la cellule STABEX ont été signés par la délégation des Communautés Européennes et la Caisse Autonome d'Amortissement. Ils ont été ensuite remis lors de cérémonies publiques par le Ministère du Développement Industriel et Commercial (MINDIC), tutelle de la commercialisation des cultures d'exportation, et les représentants de la délégation. Diverses modalités pratiques ont été mises en oeuvre afin que les 50.000 planteurs concernés puissent recevoir en espèces les montants qui leur étaient dus.

Le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, ordonnateur du Fonds Européen de Développement, et la Communauté Européenne ont demandé, par convention signée en novembre 1993, à l'équipe OCISCA/ORSTOM d'évaluer sur une période de 6 mois:

- i) l'efficacité de l'opération;
- ii) l'utilisation qui a été faite de l'argent par les planteurs;
- iii) la perception qu'ont eue les planteurs de ce don.

Pour répondre à ces différentes questions, ce rapport final résulte de la confrontation de données collectées sur le terrain et d'opinions recueillies à trois niveaux:

- i) auprès de la cellule STABEX qui en a assuré l'exécution et le suivi;
- ii) auprès d'un nombre d'intermédiaires représentatifs des 97 agents de la filière dans chacune des cinq provinces où s'est déroulée l'opération.
- iii) auprès d'un échantillon représentatif de 500 planteurs sélectionnés selon le type d'intermédiaire et la zone géographique.

Il est à noter que la dévaluation du Fcfa est intervenue le 12 janvier 1994 pendant la période d'enquête redonnant une nouvelle impulsion à ces filières d'exportation.

PARTIE I. OBJECTIFS ET MISE EN OEUVRE DE L'OPERATION: le point de vue des concepteurs et des relais sur le terrain

En 1989, l'endettement total des filières café et cacao au Cameroun vis-à-vis des différents acteurs économiques était évalué à plus de 100 milliards de Fcfa (au taux de change 100 Fcfa = 2 FF). Pour faire face à cette situation, le Gouvernement Camerounais a lancé un plan de redressement et de restructuration avec le soutien de la Communauté Européenne ainsi que d'autres bailleurs de fonds. Ces derniers se sont engagés à financer une partie des dettes des filières afin de restaurer l'équilibre financier. Le STABEX est l'instrument le plus important parmi tous les mécanismes d'aide mis en place par la Commission des Communautés Européennes en faveur du Cameroun.

Le STABEX constitue un système de stabilisation des recettes tirées de l'exportation des produits tropicaux de base des Etats ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique) vers la Communauté Européenne. Il a pour objectif de compenser la diminution des recettes de l'année en cours par rapport à la moyenne pondérée des six dernières années dans le cadre des fonds mis à sa disposition par les Etats-membres. Son intervention au Cameroun concerne les pertes subies par les recettes d'exportation de café Robusta et de cacao. Il n'a pas d'équivalent dans les relations Nord/Sud.

Le STABEX a contribué au financement du plan de redressement et de restructuration des filières café et cacao à concurrence de 68.83 milliards de Fcfa. L'intervention initiale du STABEX avait pour objectif de régler les dettes de l'ONCPB envers les coopératives et les acheteurs agréés afin de pouvoir restructurer les filières café et cacao.

I.1. Du paiement indirect des planteurs à leur paiement direct: Les différentes phases des paiements STABEX

La libération des fonds STABEX correspond à trois lignes budgétaires différentes qui constituent les dotations STABEX 88, 89 et 90. Elles ont été prévues pour une intervention en deux phases. Leur décaissement était conditionné par des mesures générales établies dans le plan de redressement et de restructuration des filières.

Dans la première phase entamée en 1989, les mesures à prendre concernaient la suppression des droits de sortie, la compression des coûts du "barème" et des charges hors barème, la renégociation du contrat passé avec l'entreprise locale de transformation de cacao et la baisse des prix d'achat aux producteurs. **Le STABEX (transfert 88 à la Caisse autonome d'amortissement) a participé à raison de 23,94 milliards de Fcfa à cette première phase, ce qui représente 45% du financement.**

En 1990, a débuté la deuxième phase de restructuration qui porte sur la réorganisation en profondeur des filières café et cacao. La Communauté Européenne a contribué pour un premier montant de 21.4 milliards (transferts STABEX 89 à la Caisse autonome d'amortissement).

En novembre 1991, le Cameroun a bénéficié de deux nouveaux transferts pour un montant total de 23.5 milliards de Fcfa pour faire face aux pertes de recettes d'exportation enregistrées dans les secteurs café et cacao durant l'année 1990 (STABEX 90). Il a été décidé, d'accord parties entre le Gouvernement Camerounais et la Communauté, d'allouer ces ressources à la deuxième et dernière phase de restructuration des filières qui devait aboutir à une libéralisation complète. Ainsi, comme pour le STABEX 89, les fonds du STABEX 90 (23.5 milliards de Fcfa) ont été utilisés pour payer les arriérés

dus par l'ancien Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) aux planteurs, aux exportateurs et à certaines entreprises de la filière. Ils couvriront également les indemnités dues au personnel licencié lors de la restructuration des filières.

La libération des fonds STABEX 90 a été prévue en deux tranches dont le transfert est conditionné par la prise de mesures générales concernant le paiement des indemnités de licenciement, les arriérés dus aux planteurs, une partie des arriérés de soutien aux exportateurs et le respect de certains engagements spécifiques ayant trait aux mécanismes de restructuration des filières et à l'équilibre financier de celles-ci.

Les deux premiers paiements correspondants aux STABEX 88 et 89 se sont effectués en fonction du bilan ONCPB reconnaissant les dettes de cet organisme envers les coopératives. Des chèques globaux ont été remis aux structures intermédiaires par la Caisse autonome d'amortissement. Le troisième paiement correspondant au fonds STABEX 90 s'est effectué par l'intermédiaire d'un bureau appelé Cellule STABEX qui garantissait la bonne fin des fonds alloués. Ce bureau est sous la tutelle de l'Ordonnateur du FED, le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire. Pour ce dernier paiement, des chèques individuels non endossables ont été émis pour chaque planteur figurant sur des listes de planteurs préalablement constituées par les coopératives et les acheteurs privés.

I.2. L'établissement des arriérés dus aux planteurs sur le fonds STABEX 90

L'évaluation précise des arriérés dus aux planteurs par l'ONCPB, les exportateurs et les usiniers privés n'a pas été un travail aisé. On distinguera l'établissement des dettes de l'ONCPB et des exportateurs pour comprendre la démarche adoptée par la cellule STABEX.

* Créances de l'ONCPB prises en compte dans le cas des coopératives et acheteurs agréés

Avant sa dissolution, l'ONCPB intervenait dans la régulation de la commercialisation du café et du cacao tout en gérant l'interface national/international. Suite à l'effondrement brutal des prix sur le marché international et à l'absence de provisions pour faire face à cette situation, cet organisme s'est vu dans l'impossibilité de payer ses dettes envers les planteurs. A la demande du gouvernement, celles-ci ont été évaluées par le Liquidateur de l'ONCPB en recoupant celles qui étaient enregistrées à l'ONCPB, dans le système coopératif et auprès des acheteurs agréés. Le rapport sur la situation des dettes en mai 1992 faisait apparaître un montant d'arriérés de 2,189 milliards de F CFA dus par l'ONCPB.

La structure des dettes de l'ONCPB envers les coopératives devait inclure:

1. l'achat du produit au planteur;
2. les charges commerciales de collecte de la plantation à la coopérative;
3. les frais de stockage, d'usinage et de transport (plantation/coopérative);
4. le différentiel de transport coopérative-ONCPB (coût du transport vers Douala);
5. les frais d'échantillonnage pour le contrôle de qualité;
6. les frais financiers pour retard de paiement ONCPB (agios et intérêts bancaires des intermédiaires ayant payé leurs planteurs).

Les frais d'échantillonnage n'ont pu être pris en compte dans le remboursement du fait des abus constatés. Les frais financiers ne sont pas, à proprement parler, des dettes de l'ONCPB. Ces deux derniers postes de la structure des dettes ont été contestés par le Liquidateur de l'ONCPB. A la demande de ce dernier, leur remboursement s'est effectué sous forme de compensation entre la dette de la coopérative envers le FONADER et la créance dont elle disposait dans les livres de l'ONCPB.

Les deux premiers paiements au titre des fonds STABEX 88 et 89 effectués par la Caisse autonome d'amortissement ont été réalisés sous forme de chèques globaux émis au nom de la structure intermédiaire vis-à-vis de laquelle l'ONCPB reconnaissait avoir des dettes. Le dernier paiement du STABEX sur les fonds 90 a été réalisé par la Cellule STABEX qui garantissait la bonne fin des fonds alloués par l'émission de chèques individuels non endossables aux planteurs établis sur la base de listes exigées au préalable en fonction du montant restant dû par l'ONCPB, et ce, suite à l'incertitude de la redistribution des montants STABEX 88 et 89 aux intéressés. Les listes remises par chaque structure intermédiaire spécifiaient pour chaque planteur le montant de sa dette, le montant de toutes les avances déjà réalisées (avances monétaires, avances en nature ou emprunts FONADER) et le montant restant dû, déduction faite des avances déjà remboursées sur les autres fonds STABEX.

Si, au cours de cette dernière opération, le STABEX a préféré payer le paysan avant la structure, la totalité des fonds STABEX versés permettait de couvrir les montants dus aux planteurs et les frais de structure de la coopérative. C'est ainsi que la coopérative de Fontem, FOFLOOP, a reçu près de 81 millions de Fcfa de frais de structure.

Parfois le montant demandé par les structures intermédiaires était supérieur au montant ONCPB (exemples des coopératives EYUFCOOP et BAFCOOP). Le montant pris en compte par le STABEX était toujours le montant restant dû par l'ONCPB. N'oublions pas que l'intervention du STABEX visait l'apurement des dettes de l'ONCPB. Ainsi, au cours des premiers paiements par chèques globaux, les structures intermédiaires ont généralement préféré se rembourser de leurs frais de fonctionnement au détriment des planteurs. Le dernier paiement STABEX qui correspondait à la dernière tranche du paiement des arriérés reconnus par le Liquidateur de l'ONCPB s'est avéré parfois insuffisant pour couvrir la totalité des arriérés dus aux planteurs du fait des abus constatés lors des premiers paiements. Il était alors difficile d'éviter des tensions en milieu rural.

* Créances des exportateurs privés prises en compte

De nombreux exportateurs et usiniers créanciers de l'ONCPB n'ont pas pu honorer leurs engagements envers les planteurs. Or, les dettes des exportateurs et usiniers privés envers les planteurs et/ou les coopératives ne devaient pas faire l'objet d'un remboursement de l'Etat étant donné le caractère commercial privé de ces dettes. Pour éviter des dissensions, l'Etat camerounais s'est engagé avec l'aide de la Communauté Européenne à pré-financer le remboursement des dettes du secteur privé moyennant la signature de reconnaissances de dettes vis-à-vis de l'ONCPB. Ceci permettait à l'Etat de déduire les sommes correspondantes des arriérés. Si un exportateur n'était pas créancier de l'ONCPB ou ne voulait pas reconnaître une dette envers l'Etat afin que celui-ci puisse se faire rembourser ultérieurement, il est évident que le STABEX n'interviendrait pas dans le règlement de ses dettes envers les planteurs.

Le STABEX est intervenu en faveur des exportateurs créanciers et de

leurs obligés (arriérés de soutien) sur la base d'un audit financier exécuté par le cabinet Price Waterhouse déterminant les dettes croisées exportateurs-usiniers-coopératives/planteurs. L'intervention se faisait après émission de reconnaissances de dettes par les exportateurs et de listes nominatives comme les coopératives. Le montant de l'intervention STABEX correspondait au montant de la dette reconnue par l'exportateur envers ses usiniers et coopératives qui n'était pas nécessairement celui dû aux planteurs par ces intermédiaires.

L'audit réalisé par le cabinet Price Waterhouse auprès de l'ensemble des exportateurs et usiniers a évalué la dette globale à 2.94 milliards de Fcfa, ce montant incluant les créances des planteurs ainsi que les frais de triage et de décorticage à l'usine.

Il arrivait toutefois que les dettes reconnues par l'exportateur ayant reçu du café usiné soient inférieures à la valeur du café des producteurs remis à l'usine. Le STABEX prenait alors en charge le montant faisant l'objet d'une reconnaissance de dette de l'exportateur et non le montant demandé par l'usinier.

Le paiement des dettes des exportateurs du secteur privé effectué sur les fonds STABEX 90 a été réalisé **uniquement** sous forme de paiement direct aux planteurs après remise des listes de planteurs créanciers.

*** Modalités de règlement**

En résumé, ont eu cours successivement, deux modalités de règlement:

i) paiement d'une partie des arriérés de la campagne 1988/89 par chèques globaux établis au nom de la coopérative, en fonction du bilan de l'ONCPB reconnaissant les dettes de cet organisme envers les structures intermédiaires;

ii) paiement direct de l'autre partie par chèques individuels non endossables aux planteurs à partir de listes .

Ce changement de procédure devait garantir la bonne fin des fonds STABEX alloués au remboursement des arriérés dus aux planteurs. Les sommes versées ne prenaient en compte que le solde restant dû par l'ONCPB, les premiers versements STABEX et les avances faites aux planteurs déduites.

Ce système a permis à 14 coopératives et à 23 acheteurs agréés des provinces du Sud-Ouest, du Littoral, du Centre et de l'Est de rembourser 30.350 planteurs qui leur avaient livré du café et du cacao en 1988/89. Les ressources du STABEX 90 ont également permis le paiement de 20.593 planteurs ayant remis leur café auprès de 60 usiniers.

A la demande des autorités camerounaises et de la Commission des Communautés Européennes, une étude approfondie des modalités et de l'impact de l'opération auprès des intervenants a été souhaitée afin d'évaluer le bien-fondé et le niveau de réussite de l'opération "paiement direct". Ce premier rapport d'étape donne pour chacune des trois grandes zones de déroulement de l'opération, les impressions recueillies par l'équipe OCISCA lors de ses entretiens auprès des principales structures intermédiaires concernées par l'opération "paiement direct".

I.2. CONFECTION DES LISTES ET PREMIERS PAIEMENTS

Les listes étaient généralement extraites des cahiers de comptes des structures. Pour certaines, les listes ont été constituées ad hoc à partir de

la remise des reçus fournis par les planteurs. Certaines listes sont restées momentanément incomplètes dans la mesure où certains planteurs n'ont pas voulu se dessaisir de cette attestation de dette en raison de la méfiance qu'ils éprouvaient à l'égard des intermédiaires chargés de la mise au point de l'état des créances dues.

Les listes des planteurs ayant des arriérés, ré-actualisées en fonction des premiers paiements effectués par les structures intermédiaires ont été remises au Ministère du Développement Industriel et Commercial (MINDIC) et transmises à la Cellule STABEX. La Cellule STABEX a pu constater alors l'écart entre les montants restants dus par l'ONCPB aux structures intermédiaires et les dettes de celles-ci vis-à-vis de leurs adhérents.

Si très peu de listes ont été refusées, l'établissement des créances dues n'a pas été réalisé de manière homogène, notamment pour les avances faites par les intermédiaires aux planteurs entraînant de nombreuses confusions ou malversations. La prise en compte des avances accordées par les coopératives/usiniers ou les acheteurs agréés privés aux planteurs au cours de la campagne 1988/89 et des années antérieures dans le calcul des arriérés dus aux producteurs a eu des conséquences conflictuelles au moment du paiement. La plupart des structures ont compté leurs avances dans les arriérés que l'ONCPB avait envers les planteurs dans le souci de récupérer leurs avoirs au moment du paiement. Or le financement STABEX ne prenait en charge que le solde net dû au planteur, déduction faite des avances déjà remboursées sur les autres fonds STABEX. Il n'était donc pas question de rembourser à la structure une quelconque avance car cette dernière venait en déduction des montants dus par elle.

Suite au paiement par chèque, certains planteurs ont dû changer d'intermédiaire afin d'échapper au remboursement de leurs dettes. Certaines coopératives, toutefois, qui se sont chargées de retirer les chèques individuels des planteurs auprès des instances de paiement (Caisses mobiles ou banques) ont tenté de récupérer immédiatement leurs avances. Le travail ici réalisé n'étant pas un audit, tout cela reste à étayer par des faits.

Les différents promoteurs de l'opération ont été impuissants à éviter que des noms fictifs soient introduits dans les listes par certaines coopératives qui voulaient récupérer leurs frais de fonctionnement. Le constat est incontournable: le mécanisme retenu pour les premiers paiements a engendré des ajouts plus ou moins lourds sur les listes élaborées ultérieurement. Il faut ajouter à cela les erreurs introduites dans les listes au cours des différentes phases de la procédure.

Le problème des avances n'explique pas le mécontentement des planteurs dû au non recouvrement de leurs arriérés. Afin d'assurer matériellement ce paiement, les intermédiaires déclarent avoir dû utiliser une partie du montant du chèque pour mettre en place une commission "motivée" et son déplacement en toute sécurité dans les différentes localités. Il reste que les frais engagés sur le terrain pour assurer le paiement n'expliquent pas à eux seuls le manque à gagner des planteurs constaté au cours du dernier paiement STABEX.

Dans la seule province anglophone du Sud-Ouest, la faculté légale donnée au Fonds National de Développement Rural (FONADER) de bloquer les comptes bancaires des coopératives aurait favorisé des opérations illicites entre membres du FONADER et des coopératives, des opérations ignorées des membres directeurs du siège FONADER à Yaoundé. Ces amputations sur les premiers versements STABEX, selon les témoignages recueillis auprès des coopératives du Sud-Ouest, auraient sérieusement entravé les paiements aux planteurs. Pourtant les dettes envers le FONADER ont été apurées sous forme de

compensation entre les dettes croisées des coopératives, de l'ONCPB et du FONADER et ce, avant le paiement des planteurs.

Ces dysfonctionnements constatés ont pu concerner tous les protagonistes de l'opération.

I.3. DEROULEMENT DE L'OPERATION "PAIEMENT DIRECT" SUR LE TERRAIN

1.3.1. Du message aux cérémonies officielles

Les planteurs ont été informés de l'opération "paiement direct" par des messages radio et par presse. Certains agents de structures intermédiaires ou des responsables administratifs ont facilité la circulation de l'information dans les villages. Le "bouche à oreille" a largement favorisé la diffusion de l'information auprès des planteurs illettrés.

Les chèques individuels sont confiés après signature d'une décharge aux structures intermédiaires par les représentants du gouvernement camerounais et de la Délégation de la Commission des Communautés Européennes au cours de cérémonies publiques (Annexe: Attestation de paiement). Sont présents généralement dans ces cérémonies les responsables des structures intermédiaires (directeurs généraux et présidents du système coopératif, directeurs des usines à café ou directeurs généraux des entreprises d'achat), les autorités locales (préfet, sous-préfet, délégués provinciaux ou départementaux de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, etc.), les membres du gouvernement professionnellement ou géographiquement concernés (Ministre du Développement Industriel et Commercial, de l'Agriculture, de la Recherche Scientifique et Technique, des Mines et de l'Energie), les forces de l'Ordre, les institutions chargées du paiement (Crédit Agricole, Crédit Lyonnais ou Société Générale de Banque), un représentant de la délégation de la Commission des Communautés Européennes et de la cellule STABEX et enfin, les bénéficiaires ultimes, les planteurs.

A cette occasion, les représentants du gouvernement rappellent la volonté de l'Etat de payer en priorité les planteurs tout en spécifiant bien qu'avec ce dernier paiement, il apure ses dettes à leur endroit, afin de faire comprendre aux planteurs s'estimant partiellement payés qu'ils ne pouvaient plus rien espérer. Ils ont à cette occasion réaffirmé le rôle tutélaire et paternel de l'Etat vis-à-vis de "ses" planteurs tout en prodiguant les encouragements habituels dans ce type de circonstance. Et pour graver dans les esprits une image symbolique mobilisatrice de poids, quelques planteurs choisis par les autorités locales sont venus prendre leur chèque dans la tribune officielle sous l'oeil gourmand de la camera de la CRTV, la télévision publique. Le représentant de la Délégation de la Commission des Communautés Européennes précise à son tour l'origine des fonds et le motif de l'intervention. Près de 500 planteurs pouvaient être payés le jour même de la cérémonie.

Il s'ensuivait une manifestation spontanée de joie. Les chants entonnés louaient les représentants du pouvoir et l'on dansait y compris dans la tribune officielle. Par ces gestes, l'Etat camerounais a voulu signifier qu'il était proche des préoccupations de ses producteurs agricoles en période de crise et d'élection présidentielle pluraliste délicate.

1.3.2. De la distribution des chèques au retrait des espèces

Les chèques furent distribués généralement aux planteurs par les structures intermédiaires elles-mêmes. Dans un contexte de libéralisation des

deux filières, pour retrouver la confiance des planteurs, les coopératives ont mis en place des mesures d'accompagnement pour faciliter l'encaissement des chèques.

En cas de décès du planteur titulaire de la créance, le paiement effectif supposait la désignation d'un héritier non contesté par les membres de la famille, les notables ou le chef du village et la présentation d'un document authentifiant ses noms et qualités. Deux cas de figure se sont présentés. L'héritier était reconnu par sa famille et les villageois: dans ce cas, la coopérative lui a donné le chèque sans autre vérification que le témoignage des personnes proches. Dans le cas où plusieurs personnes prétendaient à l'héritage, la coopérative ne délivrait le chèque que sur présentation d'un certificat d'hérédité délivré par une autorité judiciaire compétente.

Au cours des paiements effectués en présence des représentants de la Délégation Européenne, il ressort que le témoignage d'un membre de la famille reconnu par la structure intermédiaire suffisait à la reconnaissance de l'héritier qui recevait alors l'argent de son chèque de la caisse mobile.

Pour le retrait des espèces auprès des banques, certains intermédiaires ont mis à la disposition des planteurs des camions collectifs, voire même des voitures personnelles, pour leur permettre de se rendre dans les succursales bancaires. D'autres intermédiaires ont retiré le montant du chèque en espèces auprès des banques grâce à la procuration donnée par leur titulaire et ont assuré le paiement en espèces des planteurs dans les différents villages.

Le retrait des espèces auprès des instances bancaires a été facilité dans les régions enclavées par la mise en place de caisses mobiles du Crédit Agricole dans les chefs-lieux du département. L'intervention du Crédit Lyonnais s'est limitée à Mamfé où, du fait de l'avancement de 10 jours de la venue du Ministre, le gouvernement a contraint le directeur du Crédit Lyonnais d'ordonner la mise en place d'une caisse mobile.

Après le départ des caisses qui avaient assuré le paiement plusieurs jours sur place, les planteurs qui n'avaient pas encaissé leur chèque devaient se rendre dans la ville la plus proche ayant une agence de la banque. Dans certains cas, en l'absence des caisses mobiles, les banques étaient les seuls lieux de paiement. Ce fut le cas à Nkongsamba et dans la province de l'Est où les planteurs ont retiré leur chèque auprès de la banque. Le nombre de règlements à réaliser par les succursales bancaires les a conduites à des mesures spécifiques pour apurer rapidement la situation: ouverture le week-end et en semaine jusqu'à des heures tardives. Certains caissiers ont pu cependant jouer de l'affluence pour régler en priorité les planteurs qui leur versaient un dessous de table. Les planteurs ayant à encaisser de très petites sommes ne se sont pas toujours déplacés.

La possibilité de toucher son chèque n'était permise en province que pendant deux à trois mois. Les retardataires n'avaient d'autres possibilités que de se rendre à Douala ou Yaoundé pour encaisser leur chèque jusqu'au 1er novembre 1993, date de clôture des comptes STABEX.

L'encadrement bienveillant des planteurs par certaines structures ne traduit pas seulement une générosité particulière à leur égard, mais la recherche d'une nouvelle légitimité mise à mal par les non-paiements antérieurs.

1.4. MODALITES REGIONALES DU DEROULEMENT DES OPERATIONS

La variété des situations géographiques, financières et sociales des différentes coopératives et acheteurs agréés ayant eu des arriérés de paiement pour la campagne 1988/89 a donné lieu à des opinions très partagées sur

l'efficacité d'une telle opération de paiement direct des planteurs par chèques individuels de la part des responsables des structures intermédiaires. Elle touche 50.000 planteurs ayant reçu un chèque de 94.000 Fcfa en moyenne en 1993. Elle concerne les planteurs situés sur l'axe routier Douala-Bafoussam, comme les villages difficiles d'accès de l'Est ou de la Manyu. Elle mobilise 97 structures intermédiaires de trois types ayant une insertion régionale et une histoire dans leurs relations avec l'Etat et les planteurs. C'est dire la complexité de l'opération.

Tableau 1.1. L'opération "paiement direct" (STABEX 1990) et l'enquête ORSTOM/STABEX en chiffres

	TOTAL	C/EST	LITT	OUEST	S/OUEST
Expl. Agric/1984 (x10 ³) (1)	526	229	64	159	74
Expl. Agric/1984 %	100,0	43,6	12,1	30,2	14,1
Planteurs ayant reçu un chèque STABEX	50.943	10 115	13 769	8 305	18754
%	100,0	19,9	27,0	16,3	36,8
Montant payé par STABEX 90 (x10 ⁶ Fcfa) (2)	5.097	809	2 118	829	1.341
%	100,0	15,8	41,6	16,3	26,3
Chèque moyen reçu planteur/province (x10 ³ Fcfa) (3)	100	80	154	100	71
Echantillon planteurs enquête ORSTOM/STABEX	500	107	122	112	159
%	100,0	21,4	24,4	22,4	31,8

(1) le chiffre du Centre peu touché par l'opération élève considérablement le total C/EST;

(2) au taux: 1FF= 50 Fcfa;

(3) au taux: 1FF= 50 Fcfa;

I.4.1. De la confection des listes aux facilités accordées par les intermédiaires

Le problème de la confection des listes déborde largement le simple problème technique de réactualisation d'une liste de planteurs envers lesquels on avait des dettes. Les structures intermédiaires ont parfois envisagé en faisant ces listes, de prendre sur la somme demandée, une partie des frais qu'elles avaient engagés ou comptaient engager pour la régularisation de la campagne 1988-89 et d'y adjoindre les avances faites aux planteurs. Ceci s'est traduit par l'ajout de noms factices sur les listes ou par le gonflement des sommes demandées pour les planteurs inscrits, cela d'autant plus aisément qu'un versement global était attendu comme ce fut le cas des premières tranches du paiement. Des conflits inter-individuels ont également entravé la confection de certaines listes.

Au cours du déroulement de l'opération, dans les zones de forte concurrence comme le Mounjo ou dans un contexte électoral comme dans l'Est, diverses mesures d'accompagnement ont été prises par les structures intermédiaires pour faciliter le paiement des chèques dans des délais réduits et à moindre coût pour le planteur. Certaines coopératives ont engagé des moyens propres pour transporter les planteurs ou permettre aux retardataires, d'encaisser leur chèque sur place. A travers ces actions s'exprimait

principalement la volonté de conserver et même de conquérir une clientèle de plus en plus convoitée puisqu'on se trouve en période de libéralisation du marché.

I.4.2. Une formule adéquate sujette aux difficultés de l'expérimentation

De l'avis des responsables des structures intermédiaires rencontrés, l'opération de "paiement direct des planteurs" par des chèques individuels non endossables était la formule idoine, en l'état actuel des choses, compte-tenu du souci des bailleurs de fonds de les faire bénéficier du fruit de leur travail sans interférences négatives de l'administration. Cet objectif semble avoir été atteint dans l'ensemble, même s'il a fallu tenir compte d'un certain nombre de contraintes relatives notamment à la qualité de la tenue des documents comptables et au déploiement des mesures d'accompagnement. En outre, le système des chèques individuels a affranchi ces structures à la fois des suspicions des planteurs qui ont finalement compris qu'ils n'étaient pas à l'origine des retards de paiement, et des exigences des autorités administratives locales qui ne disposaient plus de prétextes pour leur extorquer de l'argent ou des avantages en nature.

Cette formule a eu un impact psychologique très important sur les planteurs qui se sont sentis personnellement concernés par cette opération et ont pu mesurer le degré de fiabilité de ceux à qui ils confient leur produit. Certains planteurs ont été fidélisés à leur ancien centre d'achat alors que d'autres ont préféré s'en éloigner. Cette opération a été perçue par la plupart d'entre eux comme la reconnaissance par l'Etat de sa dette à leur égard.

L'examen effectué zone par zone et cas par cas montre que le succès de l'opération n'a cependant pas été uniforme. Pour atteindre les planteurs, il a fallu passer par différentes étapes: informer les concernés, établir des listes de bénéficiaires, se concilier aussi bien les bailleurs de fonds que l'administration ou les structures intermédiaires, prévoir les modalités de remise des chèques et de paiement des planteurs. L'absence de connaissance et de maîtrise des filières café et cacao par la plupart des responsables des structures agricoles a certainement entravé la bonne diffusion de l'information au niveau des planteurs.

Toutefois, dans la plupart des zones, les différents acteurs (le bailleur de fonds, l'administration et les structures intermédiaires) ont maîtrisé le processus de paiement des arriérés aux planteurs. **Sa réussite résulte davantage d'un contrôle réciproque des différents acteurs.**

Même si tous les planteurs n'ont pas reçu paiements des créances qu'ils estimaient leur être dues, l'opération a malgré cela atteint l'immense majorité de la cible prévue. Même si le gouvernement du Cameroun n'a pas touché tous les dividendes symboliques de cette opération, il a retrouvé une crédibilité économique qu'il avait largement perdue avec l'effondrement du système de stabilisation. Même si les structures intermédiaires n'ont pas réussi à ce jour à récupérer une partie de leur passif financier, elles ont retrouvé, pour la plupart d'entre elles, une légitimité auprès de leurs adhérents ou de leurs clients. Même si les planteurs ne savent pas que les crédits venaient de la Communauté Economique Européenne, celle-ci peut se prévaloir de la réussite d'une opération en tout point risquée: contexte politique très instable, nouveauté de ce type d'opération dans le contexte africain, impréparation technique de l'ensemble des agents des filières.

Si cette opération préliminaire à la relance des filières agro-exportatrices était indispensable pour apurer les comptes et redonner

confiance à la majorité des agents économiques, beaucoup de choses restent à faire dans le contexte de la dévaluation pour appuyer les différentes stratégies des planteurs pour qu'ils découvrent le chemin d'une nouvelle compétitivité en termes "réels" dans le contexte socio-géographique qui est le leur.

PARTIE II. L'EFFICACITE DE L'OPERATION

Quel est le profil des planteurs qui ont été touchés par l'opération? Peuvent-ils faire face aux charges familiales qu'ils ont, à la solidarité à laquelle ils doivent participer faute d'Etat-providence (ni protection, ni assistance, ni assurance sociales)? Dans quelle mesure, l'opération permet-elle de re-intéresser les planteurs aux cultures d'exportation délaissées par le retard de paiement de la récolte 1988/89 pendant 4 ans et la baisse drastique du prix les années suivantes? Les intermédiaires sont-ils en mesure de redonner confiance aux planteurs ou sont-ils déconsidérés par les planteurs et l'Etat? Quels sont les intermédiaires, coopératives, usiniers ou acheteurs agréés qui semblent les mieux placés dans la conjoncture actuelle pour participer à une relance des filières café/cacao souhaitée par tous?

II.1. LES PLANTEURS VISES PAR L'OPERATION DANS LE CONTEXTE DE LA FILIERE:

Les planteurs visés par l'opération appartiennent à 5 provinces différentes: Sud-Ouest (36,3%), Littoral (26,8%), Ouest (16,6%), Est et Centre (20,3%). Cette répartition géographique ne correspond pas à la répartition de la totalité des planteurs de café et de cacao du Cameroun, notamment dans le Centre. Chaque région de regroupement de l'échantillon (Sud-Ouest, littoral, Ouest et Est-Centre) présente des caractéristiques de mise en place et d'évolution de l'économie de plantation spécifiques (rappelées dans l'annexe 5) qui influent sur la façon dont les planteurs réagissent aux interventions du dehors. Ces conditionnements particuliers se combinent aux caractéristiques sociologiques (régulation traditionnelle de la société) et sociales (catégories sociales, rapports allochtones/ autochtones), pour expliciter la façon dont chaque groupe de planteurs et ses intermédiaires se sont organisés pour la distribution des fonds, comment ils les ont utilisés et la perception qu'ils en ont eue.

II.1.1 Des planteurs âgés, peu éduqués et ayant de nombreuses personnes à charge

Avec une moyenne d'âge de 51 ans, peu de planteurs ont été scolarisés, l'effort de scolarisation mené par le Cameroun ayant débuté après l'indépendance. Ainsi, 40.4% des planteurs interrogés n'ont pas été à l'école. 6% savent uniquement lire l'une des deux langues officielles. 23.8% savent lire et écrire et 28.4% ont été au collège et au-delà. Cette relative faiblesse de la scolarisation des planteurs ajoutée à l'absence d'information sur le fonctionnement du marché national et international des cultures d'exportation font qu'il leur est difficile de comprendre leur situation.

Dans la province de l'Est, les bonnes performances scolaires (34% des planteurs savent lire et écrire, 46% ont le CEPE et plus) s'expliquent par la moyenne d'âge plus faible des planteurs (45 ans) et la scolarisation permise par les avances généralisées du projet intégré ZAPI-Est (Zones d'Action Prioritaire d'Intervention).

Actuellement, la quasi-totalité des planteurs affirme envoyer tous leurs enfants à l'école, au moins jusqu'à la fin du cycle primaire. Et ils n'hésitent pas dans l'Ouest et le Littoral à négocier leurs sacs de café en

septembre avec les "coxeurs" - planteurs-spéculateurs qui achètent le café en coque avant l'usinage et parfois même avant la récolte à des prix excessivement bas pour faire des profits à la revente- pour régler les frais d'inscription. Depuis les débuts de la crise cependant, et malgré la non remise en cause des bienfaits socio-économiques de l'éducation, peu d'enfants accèdent au lycée.

Tableau 2.1 : Nombre moyen d'enfants scolarisés par niveau scolaire et par région (sur les 500 ménages enquêtés)

	Centre/Est	Littoral	Ouest	Sud-Ouest	Total
Primaire	3.51	3.24	3.67	3.46	3.47
Secondaire	0.94	1.53	1.23	1.75	1.41
Supérieur	0.53	0.11	0.09	0.42	0.20
Total	4.99	4.88	4.99	5.63	5.08

35.8% des ménages sont polygames et environ 47.6% monogames. La polygamie est plus fréquente chez les Bamiléké des provinces de l'Ouest, du Littoral et de l'arrondissement de Fontem, que dans les autres groupes ethniques. 44.6% des chefs de ménage de l'Ouest sont polygames. Un polygame peut avoir jusqu'à 20 enfants vivants avec trois épouses, d'où des charges élevées. Aussi, le nombre d'enfants par ménage dans les provinces de l'Ouest et du Sud-Ouest reste supérieur à la moyenne de notre échantillon.

La famille élargie est la règle dans toutes les provinces; la plupart des planteurs interrogés déclare avoir père et mère, frères et soeurs, nièces et neveux et même des parents plus éloignés à charge. La taille moyenne des ménages se situe autour de 11 personnes. Dès lors, la baisse des revenus issus des plantations de café et de cacao constitue un véritable drame.

II.1.2. Revenus monétaires des ménages: Les cultures d'exportation toujours au coeur des ressources monétaires utilisées pour scolariser d'abord les enfants.

En valeur moyenne absolue, le revenu cumulé du café et du cacao est de l'ordre de 109.557 Fcfa pour un revenu agricole de 203.563 Fcfa. 53.8% des recettes agricoles sont fournies par les cultures d'exportation. Si les revenus des ménages reposent sur 5 sources dans le Sud-Ouest (cacao, vivrier, café, fruit et activité non agricole) représentant chacune de 10 à 30% du revenu global, les autres régions dépendent de manière plus étroite de 3 ou 4 ressources monétaires représentant de 13 à 30% du revenu pour l'Est (vivrier, activité non agricole, café et cacao), de 19 à 40% pour le Littoral (café, activité non agricole et vivrier) et de 13 à 50% dans l'Ouest (café, vivrier, activité non agricole). La dépendance à l'égard des cultures d'exportation reste encore conséquente un peu partout: 35,7% pour l'Est, 38,5% pour le Littoral, 47,7% pour le Sud-Ouest et 52,9% pour l'Ouest. Peut-on se passer des cultures d'exportation dans ces conditions? Les autres revenus ne sont-ils pas encore des revenus de complément? L'opération "paiement direct" ne pouvait qu'avoir une forte résonance dans l'esprit des planteurs dans ce contexte. Elle leur envoyait un signal clair: le gouvernement et l'Europe ne laissent pas tomber les plantations familiales de café et de cacao et se

donnent les moyens de compenser leur manque à gagner de la campagne 1988/89.

Cette multiplication des activités agricoles de complément crée une forte concurrence pour les cultures du café et du cacao en termes de temps de travail et de terre allouée alors que les activités non-agricoles concernent moins de 22.8% des exploitations, mais apportent 18% du revenu. L'élevage et le maraîchage restent toutefois très limités, suite aux nombreuses épidémies sur le cheptel et à la baisse de fertilité des sols; ils concernent respectivement 8.2% et 18.8% des planteurs enquêtés.

Tableau 2.2 : Revenu moyen des ménages par province en 1993
(Fcfa sur la base des 500 ménages enquêtés; chiffres entiers)

Type de revenu	Total	Centre/Est	Littoral	Ouest	Sud-Ouest
Activité non agricole	45.612	74.813	45.103	29.848	37.457
Cacao	40.313	48.247	733	12.680	84.809
Café	69.244	69.733	56.689	107.575	51.549
Elevage	4.423	467	6.541	4.152	5.650
Fruit	20.889	21.184	7.358	8.813	39.579
Maraîcher	6.182	16.946	1.095	4.013	4.368
Vin de palme	5.551	802	3.017	11.469	6.522
Vivrier	56.963	99.031	28.717	48.883	56.017
Revenu moyen	249.176	331.223	149.252	227.431	285.951

Tableau 2.2 bis: Structure du revenu moyen des ménages par province en %
(sur la base des 500 ménages enquêtés)

Type de revenu	Total	Centre/Est	Littoral	Ouest	Sud-Ouest
Activité non agricole	18.3	22.6	30.2	13.1	13.1
Cacao	16.2	14.6	0.5	5.6	29.7
Café	27.8	21.1	38.0	47.3	18.0
Elevage	1.8	0.1	4.4	1.8	2.0
Fruit	8.4	6.4	4.9	3.9	13.8
Maraîcher	2.5	5.1	0.7	1.8	1.5
Vin de palme	2.2	0.2	2.0	5.0	2.3
Vivrier	22.8	29.9	19.3	21.5	19.6
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Les sources de revenu agricole sont particulièrement diversifiées pour l'ensemble des ménages. Au café et au cacao, il faut ajouter les produits vivriers (manioc, plantain, arachide, macabo, igname, etc.), les fruits, le maraîchage, le vin de palme et l'élevage parfois. En moyenne, une exploitation compte près de 5 cultures destinées à la vente: le café et/ou le cacao, la banane plantain, un à deux tubercules (macabo, manioc, autres) et un à deux fruits (avocat, mangue, orange, safou).

Aujourd'hui, les cultures vivrières, fruitières ou maraîchères rapportent presque autant que le café et le cacao dans les revenus globaux: 35,9% contre 44,0%. Il est vrai que le cacao se vendait à 200Fcfa le kilo et le café Robusta à 150 Fcfa en 1992/93 et que la production moyenne de café

par exploitation avait chuté entre 1989/90 et 1992/93 de 38 à 19 sacs alors que celle de cacao augmentait de 14 sacs à 17 sacs. En année plus habituelle, les revenus en provenance du café et du cacao auraient largement dépassé ceux issus du vivrier. Si l'on défalque des revenus des cultures d'exportation les coûts monétaires des intrants, essentiellement utilisés par elles, on peut estimer qu'en 1993, les revenus nets des cultures vivrières, fruitières et maraichères sont équivalents à ceux des cultures d'exportation.

Entre 1989 et 1993, la vente des produits vivriers aurait augmenté pour 32.6% des exploitations. Cette augmentation concerne essentiellement les provinces du Centre/Est et du Sud-Ouest. Les femmes, contrôlant la commercialisation des vivres, sont devenues ainsi des gestionnaires à part entière du ménage. Une certaine promotion économique des femmes résulte donc de la récession.

35.4% des exploitations ont eu recours à la vente de vivres l'année des arriérés pour faire face aux dépenses courantes de scolarité et de santé alors que 23.9% d'entre elles ont dû emprunter de l'argent, faute de stratégie alternative aux cultures d'exportation. Ainsi, dans le Littoral et l'Ouest, 41% et 35.5% respectivement ont eu recours à l'emprunt (tableau 3.5, p.44)

Les plantations de cacao ont survécu à la crise dans de nombreuses exploitations. La production moyenne par exploitation dans le Sud-Ouest proche de 25.44 sacs en 1988/89 est passée à 37.06 sacs en 1992/93. La faiblesse des arriérés concernant la campagne de cacao 1988/89 a certainement influencé le maintien de cette activité. Le prix du cacao fixé par l'Etat était respecté à la différence du prix du café non usiné qui faisait l'objet de multiples manipulations à la baisse. Pour un prix du cacao de 200Fcfa le kilo, 25% supérieur à celui du café, les coûts de production en termes de travail sont nettement moindres.

Tableau 2.4 : Evolution de la production moyenne de cacao sur les 5 dernières années par exploitation et par province en nombre de sacs de cacao (sur la base des 500 ménages enquêtés)

Années	Total	Centre/Est	Littoral	Ouest	Sud-Ouest
1988/89	13.97	7.17	3.43	6.09	25.44
1989/90	13.61	7.37	2.71	4.99	24.75
1990/91	16.65	5.51	2.67	5.62	34.65
1991/92	17.26	5.69	2.17	4.65	37.82
1992/93	17.29	4.71	2.29	5.93	37.06

Dans les provinces étudiées, le café Robusta ne représente plus que 27.8% du revenu moyen du ménage. La production de café a chuté de plus de moitié dans toutes les provinces à l'exception de l'Ouest où le nombre moyen de sacs par exploitation est de 27.37 sacs en 1992/93.

Dans le Littoral, jusqu'en 1988, date à laquelle le prix du café est passé de 440 Fcfa/kg à 250 Fcfa/kg, la culture de café occupait plus des trois quarts des terres disponibles. Peu d'espace était réservé au vivrier. Ceci résultait en partie de la sécurité de revenu qu'offrait à l'époque le café Robusta. En 1993, cinq ans après la chute des prix du café au producteur, les produits vivriers ne représentent toujours que 19.24% des revenus moyens dans le Littoral alors que la production de café a chuté de plus de moitié pour un prix deux fois moins rémunérateur. C'est dire que l'on ne se résout pas facilement à l'arrachage des plants.

Tableau 2.5 : Evolution de la production moyenne de café sur les 5 dernières années par exploitation et par province en nombre de sacs de café (sur la base des 500 ménages enquêtés)

Années	Total	Centre/Est	Littoral	Ouest	Sud-Ouest
1988/89	38.13	42.05	37.66	39.13	34.48
1989/90	28.43	23.49	26.58	33.53	28.12
1990/91	24.15	20.75	24.02	29.36	20.96
1991/92	20.89	17.49	19.69	26.69	18.55
1992/93	19.11	13.43	18.30	27.37	15.87

22.8% des planteurs possèdent une deuxième activité ou source de revenu. Les revenus escomptés de ces activités dépassent largement les revenus agricoles. Sur les 114 activités ou ressources non agricoles recensées, le revenu moyen par ménage concerné est de 200.054 Fcfa, soit 32.3% du revenu moyen de ce type de ménage. Il peut s'agir d'activités aussi diverses que la production de tabac ou de vin de palme ou de raphia, de revente de terre, de travail de maçonnerie, d'activité de chauffeur-taxi, de chasse ou de pêche, de salariat ou de pension de retraite.

Au total, le revenu moyen de l'ensemble des ménages enquêtés est de l'ordre de 249.177 Fcfa. Les dépenses scolaires évaluées à 186.224 Fcfa par ménage en moyenne représentent près de 75% des recettes monétaires. Il reste peu de ressources pour la couverture des besoins sociaux et pour un quelconque investissement agricole ou non agricole. La pression de la famille en période de crise et les difficultés de vente des surplus vivriers sur le marché laissent peu de choix aux planteurs.

Avec 75% du budget, la scolarité est une des préoccupations majeures dans toutes les régions du Cameroun. Les jeunes générations savent lire et écrire. Les enfants vont tous à l'école primaire, mais la baisse des revenus a imposé une révision sévère des pratiques: 36.8% des planteurs ont retiré certains enfants de l'école, tandis qu'une minorité (4.2%) repoussent l'âge de la scolarisation des plus jeunes. 12.6% ont réduit leurs dépenses par d'autres moyens tels que l'achat de livres d'occasion. On n'hésite pas à emprunter ou à solliciter l'aide de la famille pour payer la scolarité des enfants. Enfin, d'autres scolarisent grâce au "coxage" de café (pré-vente de sacs de café en coque parfois avant la récolte à un prix inférieur au cours du marché) et la pré-vente de cacao. Près de 36% des planteurs seulement assument entièrement les dépenses de scolarité.

Tableau 2.6: Comment les planteurs ont-ils fait face aux dépenses de scolarité en période de crise? (sur les 500 enquêtés)

	Total	Centre/Est	Littoral	Ouest	Sud-Ouest
Arrêt de la scolarité	36.8	21.5	45.1	35.7	41.5
Retrait des enfants médiocres	4.6	2.8	8.2	--	6.3
Retrait des filles	5.6	4.7	8.2	8.9	2.5
Report de l'âge de scolarité	4.2	1.8	4.9	1.8	6.9
Réduction des frais	12.6	10.3	9.1	17.0	13.8
Rien	36.0	58.9	24.6	36.6	29.0
	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

II.2. LES PERFORMANCES DES AGENTS DANS LA FILIERE EN COURS DE LIBERALISATION:

Depuis 1989, rien n'est plus comme avant pour les planteurs: prix d'achat du café et du cacao, prix des intrants (engrais et produits phytosanitaires), paiement de la récolte, interventions de l'Etat, contrôles de qualité, etc. Les relations avec les intermédiaires se déclinaient auparavant sous plusieurs modes: relations clientélistes avec tel ou tel usinier, confiance ou récriminations vis-à-vis des coopératives, approbation ou contestation du rôle de l'Etat. Maintenant, on ne sait plus où l'on va et qui va protéger les planteurs. Incertitude majeure de la libéralisation!

Le paiement STABEX vient s'insérer dans une partition qui se redéfinit avec une prudente rapidité, l'Etat camerounais essayant de conserver sous d'autres formes les prérogatives antérieures. On a affaire à une libéralisation en demi-teinte, la première question à voir sera donc d'évaluer le rôle des intermédiaires et de l'Etat dans la nouvelle donne.

II.2.1. La libéralisation de la commercialisation vue par les planteurs:

Les acteurs aval de la filière intervenaient avant 1991 dans la distribution d'intrants et la commercialisation des produits d'exportation tout en offrant des avances ou d'autres facilités appréciées par les planteurs. L'Etat ou les sociétés parapubliques assuraient l'entretien des pistes, distribuaient des plants sélectionnés, finançaient la recherche et donnaient des conseils aux producteurs. Ils mettaient en oeuvre l'ensemble des règles, des coûts et des profits (le "barème") présidant à la collecte, l'acheminement, la vente et la taxation des cultures d'exportation. Le chef de l'Etat "disait" le prix garanti. Les filières étaient étatisées, l'Etat concédant sous contrôle à des intermédiaires une tâche à accomplir dans des limites précisées en fixant leur rémunération. Les banques en partie nationalisées fournissaient aux différents acteurs de la commercialisation via l'ONCPB ou directement les avances de fonds nécessaires aux campagnes caféière et cacaoyère se faisant rembourser quand la récolte était vendue. L'agrément des agents privés acheteurs ou le monopole d'achat délivré à quelques coopératives étaient aussi du ressort de l'Etat. Et pour tout problème local, le sous-préfet intervenait pour assurer un bon déroulement de la campagne.

La concurrence entre acheteurs, aujourd'hui favorisée, n'était pas partout une réalité. 33,1% des planteurs vendaient à plusieurs acheteurs, l'Ouest expérimentant avant la lettre la libéralisation avec 61,6% de planteurs ayant plusieurs acheteurs. Après 1991, 50,1% des planteurs disent s'adresser à plusieurs acheteurs, 75% dans l'Ouest, mais 35% dans l'Est, plus enclavé et où la récolte est plus dispersée entraînant des coûts de collecte élevés. On diversifie ainsi les acheteurs pour minimiser le risque de non-paiement et augmenter la probabilité d'obtenir des livraisons d'intrants en temps utile.

Avant 1989, les planteurs n'hésitaient pas à livrer leur récolte sans paiement immédiat. Depuis, 89% exigent une régularisation immédiate du prix sans différence notable selon la province d'origine des planteurs. De nombreux acheteurs non-nationaux exercent la profession de collecteurs de produit et la confiance que leur accordent les planteurs avant et après 1991 s'est modifiée. Si 48% leur faisaient confiance avant 1991, après, c'est 62% qui déclarent vouloir travailler avec eux: leur réputation de bons payeurs les favorise. Ainsi, dans les zones Est et Sud-Ouest (monopole des coopératives avant 1989), on crédite les étrangers après 1991 d'un niveau de confiance élevé: 66% contre 21% dans l'Est. A VERIFIER

48,6% des planteurs ont changé d'acheteur entre 1988 et 1992 et 14,4% après 1992 pendant que 32% restaient fidèles à leur acheteur. 49,7% des changements ont été induits par les arriérés, l'intermédiaire étant rendu responsable du non-paiement ou du paiement insuffisant de la récolte 1988/89. On peut estimer ici que le paiement direct a été un révélateur important des pratiques de l'intermédiaire jusqu'ici peu contestées.

Le niveau de fidélité reste le plus élevé dans le Sud-Ouest et le Littoral. Le position monopolistique d'un acheteur a induit des fidélités contraintes dans le Sud-Ouest (Fontem par exemple) et le Littoral. Le fait de bien payer est un argument de fidélité dans l'Ouest alors que le Littoral privilégie les avances possibles.

Tableau 2.7 : Raisons données pour le changement d'acheteur (310 réponses)

Raisons avancées	TOTAL	C/EST	LITT	OUEST	S/OUEST
Arriérés 1988/89	49,7	38,8	53,3	59,4	43,0
Paiements plus élevés	14,8	3,0	18,7	12,5	25,0
Achat à domicile	4,2	4,5	2,7	7,3	1,4
Crédits possibles	3,5	1,5	6,7	3,1	2,8
Autres	27,8	52,2	18,6	17,7	27,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La question des avances dans une population endettée en permanence s'avère être un argument du choix de l'acheteur. Avant 1991, c'était l'opinion de 62,2% de planteurs. Après 1991, c'est le cas de 41,1%. On peut penser que les planteurs s'intéressent plus au paiement de leur récolte depuis la libéralisation et qu'ils savent ne pas pouvoir obtenir d'avances de structures intermédiaires à la trésorerie exsangue. L'achat des intrants s'effectue souvent selon le système des avances, celles-ci étant remboursées à la livraison du produit.

Le nombre de planteurs ayant des crédits ou avances auprès des acheteurs a considérablement diminué depuis 1991 puisque seulement 12,1% déclaraient en avoir après 1991 contre 58,6% avant. La chute de cette pratique est plus élevée dans le Littoral: - 66,3% contre -32,1% dans le Sud-Ouest!

Le coxage qui ne touchait que 18,1% des planteurs avant 1991 a remonté à 38,9% aujourd'hui. Cette remontée est forte dans l'Ouest et le Sud-Ouest.

Les intermédiaires respectaient pour 89,5% des planteurs les prix d'achat fixés par le gouvernement selon les qualités du produit, les planteurs du Centre ayant sur ce point une appréciation plus négative. Les prix garantis par l'Etat étaient généralement mieux pratiqués par les coopératives que par les privés. Le prix minimum fixé par la suite semble moins bien respecté, 63,2% des planteurs estimant qu'il l'est. Les prix au producteur semblent plus variables dans l'Est et le Littoral que dans l'Ouest et le Sud-Ouest où le prix minimum sert de référence aux transactions pour plus de 70% des planteurs.

Les planteurs ne font pas de distinction entre l'ancien prix garanti par l'Etat et le nouveau prix minimum supposé servir uniquement de garde-fou. Les fluctuations du prix du café au-dessus du prix minimum sont perçues comme le résultat de la collusion entre acheteurs privés et l'Etat.

Etant donné que le contrôle du poids et de la qualité du café était réalisé au cours de l'usinage en l'absence du planteur, ce dernier ignore si des prélèvements ont pu être opérés sur sa production. 82,8% des planteurs

estiment toutefois que le contrôle de qualité était bien fait avant 1991 contre 34% depuis 1991.

Pour conclure sur le rôle des intermédiaires depuis la libéralisation, on peut indiquer que 58,6% de nos enquêtés pensent qu'il est encore nécessaire de dépendre d'un usinier ou d'une coopérative pour la commercialisation. La moitié d'entre eux estiment, à tort ou à raison, qu'ils défendent les intérêts des planteurs. Beaucoup cependant se méfient d'eux plus qu'avant, ayant des raisons supplémentaires de le faire avec la libéralisation.

II.2.2. L'arrêt du soutien du système productif

Les cultures de café et de cacao sont tributaires d'intrants importés comme les engrais et les produits phyto-sanitaires dont elles étaient les principales, voire les seules, utilisatrices. Avant 1991, 8,4% des planteurs recevaient gratuitement des engrais (ceci touchait le Sud-Ouest et les zones ZAPI dans l'Est) et 65,6% en achetaient à des prix subventionnés.

56,2% des planteurs de l'échantillon recevaient gratuitement des produits phyto-sanitaires et 63,7% en achetaient à des prix subventionnés avant 1991. Les planteurs du Littoral étaient les moins touchés par ces aides de l'Etat: 34% et 39% seulement des enquêtés de cette région l'étaient. Faut-il mettre ce constat sur le compte de la culture de café Robusta et la place des usiniers dans cette zone? On notait à l'époque qu'engrais et produits phyto-sanitaires étaient reçus au moment opportun selon 83,6% des planteurs.

2% seulement des planteurs reçoivent aujourd'hui des produits subventionnés et à peine 1% des produits gratuits provenant des anciens stocks. 70% des planteurs utilisent encore en 1993 des intrants dans leur cacaoyère ou leur caféière: 45% dans l'Est et le Littoral pour le cacao, plus de 80% pour le café dans l'Ouest et le Littoral et pour le cacao dans l'Ouest et le Sud-Ouest.

L'arrêt de la distribution de produits phyto-sanitaires par les coopératives et les usiniers a privé les planteurs d'approvisionnement en intrants, en raison de la difficulté à trouver sur les marchés parallèles l'équivalent. 40,6% des planteurs ont aujourd'hui la possibilité d'acheter des intrants sur le marché parallèle. Il est à noter que cette absence d'engrais se répercute au niveau des rendements vivriers en raison de l'épuisement des sols. Actuellement avant la dévaluation, et malgré l'augmentation des prix de l'engrais, 69,5% en utilisent toujours sur le cacao et 70% sur le café Robusta. La consommation quantitative de ces produits a, par contre, diminué en raison du prix et des ruptures d'approvisionnement.

Les agents de l'agriculture présents dans les différents postes agricoles au niveau des villages assuraient un soutien technique auprès des planteurs non seulement pour les cultures commerciales, café et cacao, mais aussi pour le développement des cultures vivrières dans les zones où les débouchés étaient porteurs avant 1991. N'ayant plus de moyens financiers actuellement pour assurer leurs déplacements ou leurs salaires, ils ne peuvent maintenir le suivi des exploitations dans leur champ d'action. Si 80,2 % des planteurs interrogés déclarent avoir bénéficié des conseils des moniteurs agricoles avant 1989, aujourd'hui, 71,8 % d'entre eux affirment ne plus bénéficier de suivi agricole.

L'état défectueux des pistes s'aggrave. Il grevait le coût des moyens de transport utilisés pour la collecte du produit par les coopératives, souvent seules à desservir les zones enclavées, les obligeant à répercuter les surcoûts sur les planteurs. Avant 1991, 31,7% des planteurs déclarent avoir vu les pistes de collecte entretenues contre 11,8% aujourd'hui.

Tableau 2.8. Avantages apportés par les structures existantes avant 1991 selon les planteurs (449 réponses)

Avantages	TOTAL	C/EST	LITT	OUEST	S/OUEST
Conseils techniques	22,1	18,7	27,1	14,4	25,2
Prix garantis	23,2	26,3	16,9	27,9	23,1
Subventions intrants	20,9	25,0	9,3	27,9	23,1
App. régulier intrants	26,9	17,5	40,7	20,2	25,9
Autre	6,9	12,5	6,0	9,6	2,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

En conclusion, dans notre échantillon, les planteurs regrettent le temps passé où l'on était approvisionné régulièrement en intrants subventionnés, où les prix étaient garantis et où l'on recevait des conseils techniques. S'ils voient quelques avantages à la nouvelle configuration de la filière, ils n'en déplorent pas moins un certain désengagement de l'Etat et certains transferts de "service public". 57,5% des enquêtés ont observé que l'on pouvait vendre son produit à qui l'on voulait. 81,7% de ces planteurs sont satisfaits de cette situation en raison d'une concurrence positive pour les prix pour 2/3 d'entre eux et d'un paiement immédiat pour le dernier tiers.

II.2.3. Le rôle spécifique du système coopératif

Les coopératives ont révélé de nombreux déficits de gestion et 61,9% estiment qu'une restructuration devenait nécessaire même s'ils n'étaient, avant notre passage, que 34,7% à avoir entendu parler de la nouvelle loi de restructuration des coopératives. Plus de la moitié des planteurs souhaitent que cette réforme passe par une élection des dirigeants parmi eux. 18,5% estiment inutile une réforme de l'organisation des coopératives.

Cet attachement à la structure coopérative est appréhendé comme une protection face à un secteur privé qui n'a pas encore fait ses preuves, à leurs yeux, puisqu'il passe pour n'être ni avantageux, ni de confiance. L'abandon du système coopératif, envisagé lors de la libéralisation, compte-tenu de ses défaillances dans la gestion, est donc rejeté par les planteurs.

Les coopératives n'assurent pourtant plus de façon efficace les fonctions qui sont les leurs: collecte du café à domicile, approvisionnement en intrants, soutien technique et financier et paiement régulier. Et dans les provinces du Littoral et de l'Ouest, le système coopératif est fortement concurrencé par les acheteurs privés installés de longue date. La compétition se joue notamment sur la possibilité de délivrer des produits de traitement et des engrais.

La plupart des planteurs avait pris l'habitude de livrer leur produit sans être payés directement. Les coopératives ne disposent pas de la trésorerie nécessaire pour payer immédiatement mais avec un délai pouvant atteindre jusqu'à un an et demi. Exportateurs et usiniers les lèsent aussi en sous-pesant et en sous-payant leur production. Bref, les planteurs n'ont pas de véritables choix. Les jeunes toutefois perçoivent que cela ne saurait être suffisant, et que seule, l'organisation en associations ou groupes d'entraide serait de nature à faire contrepoids aux interlocuteurs privés. Ce n'est pas tant la dépendance vis-à-vis de l'Etat que l'on craint, en dépit des abus de ses agents, mais l'impuissance des coopératives face aux acheteurs agréés.

II.3. INDICATEURS DE REUSSITE DE L'OPERATION

La batterie d'indicateurs à mettre en oeuvre pour évaluer une opération multi-objectifs de ce genre oblige à analyser comment chacun a su l'utiliser en fonction de ses intérêts, de sa quête de légitimité et de sa place au sein de filières qui concernent la vie de près de 4 millions de Camerounais.

Les objectifs économiques et financiers de l'opération qui lui donnent sa justification auprès des contribuables européens ayant une certaine vision de l'utilité de leur aide, sont à intégrer dans une vision plus large. L'arrivée d'un chèque au village en Afrique est un évènement majeur ayant des effets et des interprétations de toutes natures qui ne peuvent pas se limiter à la sphère économique. Les promoteurs camerounais ou européens de cette opération ne pouvaient manquer d'en être conscients et de l'utiliser pour leur plus grand profit symbolique.

L'évacuer dans ce rapport est impossible, le mesurer reste difficile, l'exprimer clairement s'avère délicat.

II.3.1. Indicateurs de réussite pour la Communauté Européenne et le gouvernement camerounais

Mesurer le niveau de réussite d'une telle opération ne peut être réalisé selon les seuls critères habituels occidentaux en pareille matière en raison à la fois du contexte électoral de l'époque, des modalités d'exercice symbolique du pouvoir au Cameroun et des besoins de légitimation du système coopératif supposé représenter les planteurs. En conséquence, le rôle de la Commission des Communautés Européennes ne pouvait être totalement neutre et se résumer aux aspects techniques.

Pour la Communauté Européenne, l'efficacité d'une telle opération peut être mesurée objectivement et subjectivement par le remboursement effectif des planteurs en fonction de la liste des créances acceptées par la cellule STABEX et par le niveau de satisfaction exprimé par les planteurs dont les revendications peuvent différer de celles qui ont été reconnues par le gouvernement camerounais et la cellule Stabex. Un deuxième objectif de la Communauté Européenne pour appuyer le volet "relance des filières d'exportation" du programme d'ajustement structurel consiste aussi à réhabiliter et à renforcer les structures intermédiaires viables des deux filières dans le contexte de libéralisation du marché. Ceci signifie à la fois leur permettre de retrouver des comptes sains et la confiance des adhérents ou des clients.

Si les planteurs n'ont pas eu complètement satisfaction dans leurs revendications, notamment dans les zones où les intermédiaires ne se sont pas mobilisés pour assurer à l'opération le maximum d'efficacité, ils se sont en général félicités de recevoir après quatre années d'attente, le paiement de la totalité ou d'une partie de leur récolte 1988/89. La question de l'origine des fonds est restée mystérieuse pour eux d'autant que ce problème les "dépassait". Il faut ici noter le peu d'information économique dont disposent les plus informés des intermédiaires et l'incapacité de beaucoup à pouvoir expliquer les mécanismes du marché international et le rôle stabilisateur du STABEX.

Si la relance des filières café/ cacao passe par l'appui aux structures intermédiaires de toute nature, on ne peut pas dire que l'opération ait apporté toutes les réponses attendues par ces intermédiaires, notamment les arbitrages qui leur paraissaient nécessaires pour satisfaire les planteurs et retrouver une santé financière. Elle a révélé cependant aux yeux des planteurs

les qualités de gestionnaire, la célérité et la transparence des diverses structures avec qui ils avaient affaire.

Le gouvernement du Cameroun ne pouvait quant à lui qu'essayer d'exploiter politiquement à court terme une telle opération. Logique, ce souci a-t-il nui aux objectifs de long terme par ailleurs poursuivis? A moyen terme, cette opération s'inscrit dans la reconstruction du système de production et de commercialisation des filières café/cacao. A court terme, le pouvoir en place, en campagne électorale et sortant d'une période de forte contestation ayant impliqué toute la zone francophone et anglophone du Cameroun de l'Ouest ne pouvait qu'essayer de redorer son blason en médiatisant au maximum cette opération et en demandant à ses proches dans toutes les structures de se mobiliser exceptionnellement pour surmonter tous les obstacles administratifs, logistiques ou psychologiques pour acheminer aux planteurs incrédules la manne financière descendant du ciel.

A long terme, la restructuration et la libéralisation des filières café/cacao qui sont engagées avec la suppression de l'ONCPB sont un enjeu considérable puisque 70 % des devises du secteur agriculture-bois-forêt en provenaient en 1990.

Consolider les structures de toute nature pour maintenir une saine concurrence et éviter le retour à l'économie de traite constitue dans cette perspective un objectif à atteindre. Ce souci présent chez les responsables camerounais du développement agricole supposait vigilance à l'endroit des situations régionales de monopole et de concurrence. Les rentes et les monopoles de fait sont l'un des obstacles à la réussite de la libéralisation si l'on se préoccupe de l'intérêt du petit planteur. Qui peut obliger un privé à prendre en charge la collecte dans un secteur enclavé où la production est dispersée?

Comment éviter l'immixtion du politique au sens large et étroit dans une telle opération? Quelle meilleure manière de préparer la libéralisation de la filière que de choyer des planteurs traumatisés par le paiement tant attendu?

Si le régime camerounais a eu sans doute quelques retombées positives dans l'exploitation médiatique de l'opération, on est loin de ce qui avait été espéré. Sur le plan économique cependant, on peut estimer que l'Etat camerounais a marqué des points pour conserver sa fonction de régulation économique des deux filières pour les prix, les approvisionnements en intrants ou le contrôle du poids et de la qualité réclamés par les planteurs.

La réhabilitation des filières dépend d'une multiplicité de facteurs dépassant cette opération ponctuelle. Ce seront les mesures d'accompagnement de la dévaluation dans ce secteur qui seront à même d'engager la politique agro-exportatrice indispensable pour sa croissance.

II.3.2. Indicateurs de réussite pour les intermédiaires et les planteurs

Les structures intermédiaires, qu'elles appartiennent au secteur coopératif ou capitaliste privé, ne pouvaient avoir d'autre objectif en premier lieu que d'assainir une situation financière détériorée par les conséquences des bas prix internationaux, de l'effondrement du système de stabilisation et par les mesures prises pour soutenir éventuellement les planteurs ou combler les trous de leur propre gestion.

Avec la nouvelle donne libérale, le souci de se perpétuer comme intermédiaire dans la filière les oblige à retrouver une légitimité égratignée par des pratiques ou des comportements antérieurs réels ou supposés qui leur étaient attribués dans certains cas, ou à élargir une crédibilité déjà acquise

au détriment d'autres intermédiaires moins cotés dans l'esprit des planteurs. La confiance donnée aux acheteurs non-nationaux est assez inquiétante de ce point de vue.

Cet objectif de reproduction et de croissance dans un contexte plus concurrentiel ne pouvait qu'inciter les responsables des coopératives, des entreprises d'usinage ou de collecte à précéder les vœux des planteurs dans leur désir de toucher leur chèque STABEX sans se compliquer la vie. Ceci a donné libre cours à un certain nombre d'initiatives pour faciliter l'encaissement des chèques alors même que certains dirigeants peu scrupuleux fermaient leur entreprise pour la réouvrir sous une autre forme en oubliant leur rôle dans l'établissement des créances. Si des malversations ont été rapportées ici et là, les intermédiaires ont déployé généralement de l'imagination pour répondre aux *desiderata* des planteurs.

Ces intermédiaires espéraient contre toute attente la prise en compte par le STABEX de leur passif financier auprès des différentes structures antérieures (FONADER ou ONCPB), des planteurs (avances) ou en raison d'accords passés avec l'ONCPB. Il y eut des déceptions dans ce domaine. Ces déceptions ont été répercutées sur les planteurs dans un certain nombre de cas contrairement aux recommandations de la structure STABEX, ce qui a entraîné une défiance à l'endroit de ces structures. Les plus efficaces ont-elles été favorisées? Difficile à dire en l'état actuel des choses.

Les planteurs ont apprécié cette opération même s'ils ont dû "souffrir" pour encaisser leurs chèques (voir 3.1.) et si ces chèques ne remboursaient pas ce qu'ils estimaient être leur dû. Ils ont pu juger de l'efficacité des intermédiaires auxquels ils avaient habituellement affaire. Si les motifs d'insatisfaction persistent ici et là, il est difficile de nier l'impact symbolique de l'opération.

II.3.3. L'intérêt technique de la formule du paiement direct

i) Formule légère, rapide et efficace: La formule du paiement direct a permis d'assurer une distribution rapide des chèques qui s'est faite dans les premières semaines faisant suite à la cérémonie officielle, mieux que pour le paiement par chèque global au nom de la coopérative pour lequel il a fallu 3 à 4 fois plus de temps pour des sommes inférieures.

ii) Satisfaction des planteurs : la formule des chèques individuels a évité l'égarément de sommes et l'inégalité dans les affectations d'argent, coupant court à toute critique à l'encontre des usiniers et des coopératives. Si les explications du ministre au cours de la cérémonie de remise des chèques ont plus ou moins éclairé les planteurs sur l'origine des arriérés de la filière, ce paiement est avant tout une première manifestation de l'existence politique des planteurs aux yeux du gouvernement.

iii) Inconfort des structures intermédiaires: Des instructions plus fermes du gouvernement camerounais auraient permis la mise au point de listes en évitant les conflits entre planteurs et structures intermédiaires, entre le FONADER et ces structures, etc. Dans un pays aussi diversifié du point de vue socio-géographique et historique, il aurait été nécessaire d'adapter le dispositif aux traditions locales pour obtenir une plus grande efficacité.

II.3.4. Les gagnants dans l'opération

Les conditions de réussite d'une opération expérimentale telle que celle-ci ne sont pas toutes rassemblées dès sa conception. Au niveau local lorsque se déroule l'opération, elle s'intègre dans un faisceau de contraintes interdépendantes qui lui donne une image nouvelle et des chances de réussite variées. L'histoire des rapports entre l'ONCPB et les intermédiaires, entre ceux-ci et les planteurs, a conditionné le degré de succès d'une initiative de ce genre.

Au départ, le planteur est l'unique bénéficiaire de cette opération et les structures intermédiaires n'ont d'autre rôle que celui d'exécutant. Le principe du chèque individuel et non endossable bouleverse complètement les habitudes de paiement. Les interventions des banques pour récupérer au passage des créances deviennent impossibles. L'assurance d'un paiement qui arrive véritablement à son destinataire est très forte. La part de la fraude recule.

Dans le même temps, l'opération arrive dans une période de libéralisation de la filière qui oblige chaque entreprise à révéler ses capacités.

Mais tout ceci ne garantit pas que les agriculteurs rentrent rapidement et facilement en possession du paiement de leurs arriérés. Un tel objectif n'aurait sans doute pu être atteint s'il n'avait été soutenu par un appui parallèle et des contrôles croisés des structures et des individus sur le terrain.

Au total, quelques acteurs ont tiré leur épingle du jeu:

- **Les responsables des unions de coopérative** qui ont fait leur propre police pour le contrôle des listes et des arriérés présentés.
- **Les autorités administratives** qui ont trouvé là une bonne opportunité électorale de se mobiliser;
- **Des banques qui y trouvent aussi leur compte**
- **L'Etat** qui a retrouvé une légitimité auprès des planteurs;
- **La plupart des intermédiaires** qui ont recouvré crédibilité et des finances plus saines;
- **Le STABEX** qui a expérimenté avec succès un nouveau mode d'intervention généralisable dans les Etats ACP;
- **Les planteurs** enfin, qui dans leur immense majorité ont été payés de leurs arriérés;

PARTIE III. REALITE ET PERCEPTION DE L'OPERATION SUR LE TERRAIN PAR SES DESTINATAIRES

Les planteurs sont les destinataires de l'opération "paiement direct". Ils sont culturellement et géographiquement éloignés des concepteurs de l'opération si bien qu'il leur est difficile de saisir en temps réel le déroulement de celle-ci et d'en attribuer la paternité aux véritables initiateurs. Qui plus est, le contexte électoral comme les informations données par les intermédiaires officiels ou de la filière n'étaient pas de nature à favoriser une juste appréciation des choses. Le bon déroulement des opérations matérielles de paiement doit donc être confronté aux perceptions des planteurs pour essayer d'évaluer le degré de satisfaction des planteurs, critère de réussite de l'opération.

III.1. L'INFORMATION DES PLANTEURS SUR L'OPERATION :

L'opération venant d'en haut et du dehors, nous avons jugé utile d'apprécier l'intérêt et l'accès des planteurs à l'information nationale et internationale, avant de nous pencher sur la connaissance qu'ils avaient eue de l'opération "paiement direct". Nous verrons aussi comment ont été interprétées l'annonce dans le contexte de l'époque et la connaissance que les planteurs avaient du STABEX.

III.1.1. Domination sans partage de l'information orale directe ou filtrée

74,6% des planteurs interrogés déclarent suivre les informations au niveau national contre 25,2% qui ne le font pas. Ce désintérêt pour les informations nationales, faible dans l'Est et le Centre (16% seulement de l'échantillon) est plus élevé dans le Sud-Ouest et surtout l'Ouest où il dépasse 32%. Sont écoutés en priorité, la radio nationale (40% des auditeurs), les émetteurs régionaux et FM de la radio camerounaise (17,2% d'auditeurs). Les trois émetteurs étrangers les plus écoutés sont Africa n°1 émettant de Libreville (2,4%), Radio France Internationale (1,2%) et la British Broadcasting Corporation (0,8%).

43,8% des planteurs sont informés de ce qui les concerne par le truchement de la radio, 5,4% par la télévision et 0,2% par les journaux. Un bon quart dispose d'informations via des amis qui leur en donnent un aperçu trié par leurs soins accompagné des commentaires de leur choix. 7,6% des planteurs déclarent recevoir des informations de plusieurs sources si bien que l'écoute radiophonique monte à 51,2%, télévisuelle à 9,6% et la lecture des journaux à 1%.

Cette situation monopolistique de la parole sur l'image (75,6% des informations sont diffusées par radio et amis) et sur le texte dans l'information des planteurs mérite d'être soulignée.

III.1.2. Connaissance de l'opération "paiement direct"

Tableau 3.1 : Comment avez-vous pris connaissance de l'opération paiement direct aux planteurs? (en % total région sur les 500 enquêtes)

Canaux d'information	TOTAL	C/EST	LITT	OUEST	S/OUEST
Radio/Tv/journaux:	37,2	42,9	32,8	27,7	43,4
Proches(ville/village):	15,2	5,6	22,1	20,5	12,6
Chefferie(village/quartier):	9,6	2,8	9,9	14,3	10,7
Intermédiaires officiels:	27,4	24,3	33,6	27,7	24,5
Canaux multiples:	5,0	7,6	1,6	4,4	6,3
Autres:	2,2	2,8	--	5,4	1,3
Sans réponses	3,4	14,0	---	---	1,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La radio a constitué pour un tiers des planteurs le moyen exclusif d'information. Radio, télévision et journaux ont participé à cette diffusion de manière forte dans l'Ouest (27,7%) à très forte dans l'Est et le Centre (pour 50% des planteurs qui ont répondu). Les intermédiaires officiels (coopératives et usiniers, sous-préfet et, loin derrière, agent de vulgarisation) viennent en deuxième position. Amis/voisins et chefferie locale ont apporté leur contribution à la diffusion de l'information avec des différences régionales marquées. Rien d'étonnant de voir la chefferie jouer un rôle plus important à l'Ouest qu'ailleurs. Parmi les intermédiaires officiels, les coopératives et usiniers s'octroient la part du lion: 17,6%, contre 8,8% au sous-préfet. Une multiplicité de canaux d'information caractérise l'Est et le Centre. Les deux catégories de planteurs, caféiculteurs et planteurs mixtes de café et cacao qui constituent l'essentiel de l'échantillon ont été informées par les mêmes types de canaux. On notera cependant l'importance relative pour les planteurs de café des proches de la ville dans le cheminement de l'information (11% contre 3%).

Les planteurs résidant dans des villages enclavés (inaccessibles par piste une partie de l'année) avaient été informés autant par les intermédiaires officiels (coopératives/ usiniers pour 27% d'entre eux) que par les moyens d'information classiques (radio). La chefferie comme le réseau de proches jouent un moindre rôle que pour les planteurs installés à côté d'un axe bitumé. La radio joue un rôle capital pour les planteurs installés auprès d'une bonne piste: 40% ont été informés ainsi de l'opération.

La majorité des planteurs a eu l'information depuis plus d'une semaine avant le début de l'opération (40%) ou entre 2 jours et une semaine avant (44,6%). 49% de ceux qui l'ont appris par la radio avaient pris connaissance du message au moins une semaine avant. 54% de ceux qui avaient été informés par le sous-préfet l'avaient été dans les jours précédents. Coopératives et usiniers n'avaient pas fait preuve d'une plus grande diligence que la sous-préfecture puisque 65% des planteurs qu'ils avaient prévenus l'avaient été au mieux une semaine avant. Il faut toutefois remarquer que 64,4% avaient entendu parler de cette opération avant d'être prévenus officiellement qu'elle les concernait eux-mêmes, par la radio pour 38,5% des cas et par les proches de la ville ou du village pour 31,1% des cas. Usiniers et coopératives n'avaient que modérément participé à cette sensibilisation puisque seulement 6,8% des planteurs se réfèrent à eux dans cette phase de pré-information.

Dans le Moungo, les intermédiaires officiels ont été plus efficaces que les médias. Le sous-préfet s'est parfois déplacé au village ou a envoyé un

représentant qui a laissé une liste des planteurs concernés au chef de village. Les démarcheurs pour la collecte du café pour le compte de tel ou tel usinier ont été ceux qui ont donné le plus de précisions quant à la date et au lieu de retrait du chèque ou de l'argent en liquidité. Dans le Sud-Ouest, la plupart des planteurs a été informé par la radio de l'opération "paiement direct des planteurs" le mois précédant la venue des chèques. Parallèlement, la plupart des coopératives a confirmé le message radio-diffusé une semaine avant le paiement. Dans tous les villages de l'Est, au moins un planteur dispose de la radio, et c'est lui qui a averti les autres. Dans de rares cas, les intermédiaires se sont manifestés pour informer les villageois.

III.1.3. La perception du message, du discours officiel et de l'origine des fonds:

Cette opération de paiement STABEX s'inscrit et s'apprécie en fonction d'une connaissance extrêmement réduite de la filière par les producteurs et des mécanismes de fixation des prix. Elle doit tenir aussi compte de l'attente de 4 ans de leurs arriérés. Peu informés, ils ne peuvent se préoccuper de savoir d'où vient cet argent. Ils sont las de la fréquence des retards de paiement des structures intermédiaires dont on annonçait périodiquement une hypothétique régularisation.

49,8% des planteurs seulement ont cru qu'ils allaient être payés à la suite des informations qu'ils avaient reçues. Ceci traduit à la fois la méfiance "paysanne" habituelle et, sans doute, un scepticisme proprement camerounais à l'endroit de promesses qui sont rarement tenues, surtout celles qui ont lieu dans un contexte électoral. La théâtralisation de la cérémonie de remise des chèques était bienvenue cependant puisque 46,2% des planteurs interrogés ont déclaré y avoir participé. Cette assistance est élevée dans la mesure où nombre de planteurs interrogés sont originaires de villages enclavés loin des lieux de rassemblement pour la remise des chèques, chef-lieux administratifs souvent.

Des discours officiels, deux messages semblent avoir été retenus: "Gardez courage!" et "l'Etat vous soutient!". L'idée selon laquelle il fallait se prendre en charge avec le retrait de l'Etat n'a été retenue que dans le Sud-Ouest! Faut-il penser que ce message n'a été entendu qu'en terre anglophone ou qu'il n'a été prononcé que là? En l'absence de script des discours, impossible de se prononcer.

L'interprétation qui a été faite de l'annonce, à l'image du sens politique camerounais, appartient à plusieurs registres. Pratiques, les planteurs estiment que l'Etat s'est débrouillé (32% des réponses) en recherchant l'argent "là où il se trouve" sans se préoccuper de savoir d'où il vient. Réalistes, ils estiment que "l'étranger nous a aidés" pour 39% d'entre eux. Peu manipulables, ils ne sont que 8,8% à penser que "la pêche aux voix" passait par ce type d'opération.

Il est intéressant de voir selon les régions à quels objectifs les planteurs estiment que l'opération "paiement direct" a servi dans la mesure où le vote régional est apparu ces dernières années très contrasté, pro-régime dans l'Est, massivement opposé dans l'Ouest, éclaté dans le Sud-Ouest.

Le tableau ci-après montre qu'un cinquième des planteurs entrevoit une opération politicienne dans l'ensemble, avec 1 sur 10 dans le Littoral contre 1 sur 4 dans le Sud-Ouest. La majorité croit plutôt à une opération visant à soutenir le système coopératif et les usiniers avec un contraste très prononcé entre l'Est (22,4%) et le Littoral (58,7%). Dans le Mounjo, de nombreux planteurs déclarent que cette opération leur a redonné confiance dans leurs usiniers car ils étaient convaincus que ceux-ci les avaient volés. Ils ont

compris que la responsabilité des arriérés incombait à d'autres que leurs usiniers dans la filière café.

Tableau 3.2 : Pensez-vous que l'opération de paiement des chèques aurait servi à d'autres fins? (428 réponses exploitées)

Réponse fermée possible	TOTAL	C/EST	LITT	QUEST	S/QUEST
Redorer le blason des hommes politiques	19,2	17,3	10,1	20,5	26,8
Re-légitimer le système coopératif	41,8	22,4	58,7	49,4	37,7
Eviter les malversations	11,2	11,2	18,3	21,7	28,3
Rien de tout cela	27,8	49,1	12,9	21,7	28,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La connaissance que les planteurs se font du sigle STABEX et de sa signification est un souci légitime de la Communauté Européenne. Les résultats obtenus sont bien en-deçà de ce qui pouvait être espéré par la Délégation, compte-tenu de sa présence voyante dans les cérémonies. 18% seulement des planteurs de l'échantillon avaient entendu parler du STABEX avant la remise des chèques et 17,8% savaient qu'il était rattaché aux pays européens. Et 63,2% déclaraient ne pas savoir de qui dépendait ce fonds d'aide.

Deux raisons peuvent être avancées pour comprendre cette situation:
 - le brouillage de l'annonce du paiement direct par d'autres calculs,
 - la faiblesse de l'information diffusée par les canaux d'information qui touchent les planteurs.

Cette expérience suggère que l'oral devrait être privilégié au détriment de l'écrit ou de l'image dans un contexte purement technique d'explicitation des objectifs et des moyens de l'aide européenne.

III.2. LES MODALITES CONCRETES DE L'OPERATION ET LA MESURE DE SON EFFICACITE PAR LES PLANTEURS :

Le niveau de satisfaction des planteurs se mesure sous forme de critères multiples: accéder au chèque avec facilité pour les plus âgés, pouvoir encaisser la totalité de ses arriérés sans avoir de frais d'approche ou de commissions à verser, ne pas avoir une attente trop longue à un guichet, pouvoir user de possibilités de substitution en toute sécurité quand on ne peut soi-même venir chercher son argent (procuration), ne pas subir des tracasseries si le nom est mal orthographié...

La nouveauté de l'opération interdisait d'atteindre un indice de satisfaction très proche de 100%. Les spécificités locales devaient être surmontées au cas par cas par le biais des caisses mobiles et des structures intermédiaires.

III.2.1. Les modalités concrètes de paiements:

Le retrait du chèque STABEX s'est effectué sur place pour 61% des planteurs, après un parcours moyen pour 18,2% ou après un long voyage pour 13,3% d'entre eux. Chaque région n'était pas lotie de la même manière. Si ceux du Sud-Ouest ont pu toucher sur place pour 93,8% d'entre eux, ceux de l'Est ont été moins de 33% à pouvoir retirer leur chèque sur place alors qu'ailleurs, ce taux s'élevait à plus de 50%. Ceux qui ont retiré leur chèque sur place l'ont fait pour 47% d'entre eux auprès d'une caisse mobile, pour

39% auprès d'une coopérative et pour 14% auprès d'une succursale de banque.

C'est dans les régions de l'Est (Bertoua) et de l'Ouest (Bafoussam) que l'éloignement a été le plus ressenti.

Tableau 3.3. : Eloignement du domicile du lieu de paiement
(en % sur 482 planteurs)

Eloignement signalé	TOTAL	C/EST	LITT	OUEST	S/OUEST
Sur place	61,0	32,7	53,3	53,2	93,8
Moyennement loin	18,2	41,3	25,4	10,8	1,4
Très loin	13,3	21,2	11,5	24,3	0,7
Autre	7,5	4,8	9,8	11,7	4,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

86,5% des planteurs se sont présentés eux-mêmes à la banque pour encaisser leur chèque alors que 7% déléguaient la coopérative à leur place ou un membre de la famille (3,5%). 8,4% ont dû présenter une procuration ou des témoignages prouvant leur identité (correction d'une erreur d'écriture).

76,2% des planteurs estiment avoir reçu la totalité du chèque, mais 8,3% un peu moins et 14,0% beaucoup moins, 1,5% ne sachant pas. Ceux qui pensent n'avoir pas reçu la totalité des sommes dues sont passés par le système coopératif.

Si plus de 80% des planteurs déclarent n'avoir reçu aucune aide, 6,1% ont donné une procuration à leur coopérative (Sud-Ouest et Est), 4,4% ont reçu une aide d'autres planteurs alors que 2,2% ont été transportés par la coopérative (Est et Sud-Ouest). Pour 71,8% des planteurs qui ont répondu, ces services étaient gratuits et pour 28,2% rémunérés. Les frais engagés ont été en moyenne de 1 826Fcfa s'étalant de 370 FCfa dans le Sud-Ouest à 3 890Fcfa dans l'Ouest. Les sommes destinées aux coopératives s'étagaient en moyenne de 28 à 186Fcfa selon les régions avec une moyenne de 68Fcfa.

III.2.2. Les problèmes soulevés par les planteurs :

L'appréciation portée par les planteurs sur l'opération dépend de quatre facteurs: l'existence d'une différence entre ce qu'ils attendaient et ce qu'ils ont reçu; les prélèvements effectués par les coopératives pour se rembourser des avances ou des prêts FONADER; les difficultés et le coût du déplacement pour l'encaissement et les délais d'attente à la succursale de la banque; les commissions exigées par les intermédiaires ou les caissiers.

Tableau 3.4 : Problèmes rencontrés dans le paiement bancaire
(412 réponses) en % du total par région

Type de problème	TOTAL	C/EST	LITT	OUEST	S/OUEST
Aucun	77,7	61,5	72,5	79,8	93,8
Coût du transport	12,1	6,6	20,2	18,2	3,5
Commissions	6,1	23,1	2,8	1,0	--
Délais d'attente	2,7	4,4	3,7	1,0	1,8
Autres	1,4	4,4	0,8	--	0,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les coopératives de Tombel et de Bekora dans le Sud-Ouest, faute d'avoir fourni une liste dont le montant des arriérés dus était proche de ce que devait encore la cellule STABEX et les autorités camerounaises, ont reçu un chèque global adressé au nom de la coopérative, paiement qui a, selon les témoignages recueillis, donné libre cours à des malversations multiples. Chez les acheteurs agréés, les "factors", collecteurs-planteurs de café et de cacao pour leur village, recevaient un chèque en leur nom pour plusieurs planteurs et ils pouvaient prélever des frais pour ce travail d'intermédiaires.

Dans l'Est, les agents des coopératives se sont généralement déplacés dans les villages pour remettre les chèques aux planteurs. La majorité des planteurs se sont déplacés à Bertoua pour retirer leur chèque. Prix du transport et commissions ont écorné les espèces délivrées à la banque.

III.2.3. Situation créée par le non-paiement de la totalité des arriérés et signification attribuée au paiement direct

L'opération paiement direct pour la campagne 1988/89 prend effet quatre ans après la récolte. Arrivant quand on n'y croyait plus, ce paiement est a priori bien accueilli, d'autant que pour faire face à leurs dépenses incompressibles, les planteurs ont dû mobiliser d'autres ressources ou avoir recours à des emprunts. Près d'un quart d'entre eux n'ont réussi à s'en sortir qu'en s'endettant. Faible dans l'Est, ce recours à l'emprunt concerne plus d'un tiers des planteurs dans l'Ouest et plus de 40% dans le Littoral. C'est dire la fragilité des budgets et l'impossibilité pour les cultures vivrières de venir totalement en substitution aux cultures d'exportation. Les ventes de surplus vivriers ont concerné un tiers des planteurs de l'échantillon, mais 54% dans la région Est. Le maraîchage est une ressource à considérer pour les planteurs du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Littoral (tableau 3.5). Elevage et fruits restent des ressources peu valorisées sauf dans le Sud-Ouest.

Tableau 3.5 : Ressources de substitution mobilisées pour faire face aux dépenses faute du paiement de la récolte en 1988/89
(en % par région sur les 500 enquêtes)

Provenance des ressources	TOTAL	C/EST	LITT	OUEST	S/OUEST
Maraîchage	7,8	2,9	8,2	8,2	10,6
Elevage	2,7	--	--	1,8	7,3
Fruits	1,6	--	1,6	--	4,9
Vivrier seul	29,2	35,9	23,0	21,8	35,1
Vivrier + autres	6,2	18,4	0,8	4,5	3,3
Activité non agricole	6,8	7,8	6,6	4,5	7,9
Ressources multiples	4,3	6,9	0,7	3,7	6,0
Emprunts (parents/amis)	23,9	8,7	41,0	35,5	11,9
Dons (parents/amis)	2,5	1,9	7,4	2,7	---
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Cette situation ne peut manquer d'influencer l'opinion des planteurs sur l'opération "paiement direct". Le contexte dans lequel elle s'est déroulée lui donne également une connotation électorale évidente même si les planteurs n'y accordent pas une attention excessive. A noter enfin qu'ils n'adoptent que peu (2%) le discours éthique dépendantiste familier des élites du pays (Tableau 3.6).

Tableau 3.6 : Signification attribuée au paiement direct par les planteurs (en % du total ayant répondu par région)

Signification donnée	TOTAL	C/EST	LITT	OUEST	S/OUEST
Dettes dues	73,9	88,6	45,1	73,2	87,8
Pression électorale	6,8	2,9	6,6	8,9	8,1
Don extérieur	13,6	4,8	39,3	7,1	3,4
Dettes morale Europe	2,0	---	3,3	5,4	---
Autres	3,7	3,7	5,7	5,4	0,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Au total, le remboursement de sommes dues reste la signification majeure attribuée à cette opération par 73,9% des planteurs. 13,6% y notent un don extérieur, mais 39,3% dans le Littoral!

III.3. DESTINATION, DESTINATAIRES ET EFFETS DE L'ARGENT REÇU:

Qu'est devenu l'argent du STABEX, une fois perçu? Qui l'a utilisé, le planteur, sa famille étroite ou élargie? A-t-il servi prioritairement à subvenir à des dépenses sociales, à des investissements économiques, à rembourser les dettes contractées antérieurement? Pendant combien de temps cette manne du ciel a-t-elle été utilisée? Dans quelle mesure a-t-elle modifié le comportement des planteurs par son caractère inattendu, comportement d'épargne par exemple? Ces sommes, parfois minimes, ont-elles permis de soutenir l'éducation ou la création d'emplois agricoles ou non agricoles, ou ont-elles été "bues" tout de suite?

Les comportements des planteurs vis-à-vis de leur argent est contraint par les besoins et les urgences. Il est aussi conditionné par l'échelle des valeurs propres à une société particulière. Le placement de l'argent n'obéit pas aux mêmes critères économiques chez les Maka de l'Est, les Bamiléké du Mounjo ou les Banyang de Tinto. Les données d'enquête permettent parfois de sentir ces positions différentes, région par région.

Les sommes distribuées ont circulé rapidement puisque l'argent a été épuisé en moins de 3 mois pour 81,1% des planteurs, l'Ouest se distinguant par sa capacité à faire durer l'argent relativement plus que les autres régions.

III.3.1. La redistribution de l'argent des arriérés

Les planteurs n'ont pas été seuls à décider du sort des sommes perçues, seulement 37% mais 47% dans le Sud-Ouest! Tout un réseau de personnes, proches ou lointaines du planteur ont bénéficié de ses largesses: épouse(s) dans 30% des cas, épouses et autres dans 4,7% des cas. C'est dans les sociétés de l'Est que les épouses ont été les plus nombreuses à être gratifiées par leur mari (tableau 3.7). Si les membres de la famille sans emploi (5,7%) ont reçu quelque chose pour démarrer une activité non agricole dans 86% des cas ou agricole dans 14%, ceux qui avaient des besoins sociaux ont eu des retombées du paiement STABEX ainsi que les ouvriers agricoles dans le Littoral et l'Ouest. On ne sera, par ailleurs, pas surpris de voir que les sans emplois de l'Ouest ont bénéficié, plus qu'ailleurs, d'une aide pour se lancer dans une activité sans doute commerciale. Les liens de solidarité ou de réciprocité semblent moins élevés dans le Sud-Ouest et le Littoral, régions ouvertes depuis longtemps à la modernisation économique et sociale.

Tableau 3.7 : Personnes ayant utilisé l'argent des arriérés
(en % par région sur les 500 enquêtes)

Groupe récipiendaire	TOTAL	C/EST	LITT	OUEST	S/OUEST
Planteur exclusivement	37,1	29,2	40,5	27,0	47,1
Epouse(s)	30,4	43,4	29,8	22,5	27,7
Epouse(s) et autres	4,7	4,7	0,8	7,2	5,8
S/emploi de la famille	5,7	3,8	4,1	10,8	4,5
M.famille (bes. sociaux)	12,8	10,4	12,4	21,6	8,4
Ouvriers agricoles	5,9	--	11,6	9,0	3,2
Autres	3,4	8,5	0,8	1,9	3,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

III.3.2. Les remboursements des dettes contractées antérieurement

Pour la seule campagne non payée de 1988/89, nous savons que 23,9% des planteurs s'étaient endettés auprès des amis et de la famille pour faire face aux dépenses les plus urgentes et celles qui sont incompressibles. Près de 4 planteurs sur 5 étaient endettés au moment du paiement STABEX, les planteurs les plus endettés se trouvant à l'Ouest et dans le Littoral.

Tableau 3.8 : Remboursement avec l'argent des arriérés des dettes contractées (en % par région sur les 500 enquêtes)

	TOTAL	C/EST	LITT	OUEST	S/OUEST
Pas de dettes	21,4	24,0	11,6	9,8	35,9
Pas de remboursement	6,9	3,8	9,9	5,4	7,8
Remboursement total	24,5	47,2	19,8	24,1	13,1
Rembours. presque total	19,4	19,2	26,5	17,0	15,7
Remboursement partiel	27,8	5,8	32,2	43,7	27,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'argent du STABEX a permis à un quart des planteurs de se désendetter totalement (47% dans l'Est) et à 19% de se désendetter en majeure partie. En fait, près de 72% des planteurs ont cherché à amoindrir ou à apurer leurs dettes (tableau 3.8).

Tableau 3.8 bis : Etat des remboursements de dettes effectuées en fonction des sommes reçues (en % par région sur 500 enquêtes, les sommes reçues en milliers de F CFA)

	TOTAL - de 25	25-100	100-200	+ de 200
Pas de dettes	21,4	39,4	19,1	18,2
Pas de remboursement	6,9	16,2	6,4	4,0
Remboursement total	24,5	12,1	26,1	30,3
Rembours. presque total	19,4	10,1	15,9	17,2
Remboursement partiel	27,6	22,2	32,5	30,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Le tableau 3.8 bis fait apparaître le faible niveau d'endettement de ceux qui reçoivent le moins du STABEX et le fort niveau de remboursement effectué par ceux qui sont le mieux dotés. 59,3% de ceux qui reçoivent plus de 200.000 Fcfa procèdent à un remboursement total ou presque total de leurs dettes. Ils sont également les moins nombreux à ne pas apurer même partiellement leurs dettes. Tout ceci est dans la logique des choses: le grand planteur emprunte plus facilement que le petit et rembourse plus rapidement. Rappelons que du point de vue des remboursements, nous avons trois catégories de planteurs: 32% qui ont reçu moins de 50 000Fcfa, 40% de 50 à 200.000Fcfa et 28% plus de 200.000Fcfa!

Tableau 3.9 : Remboursement des dettes antérieures: destinataires des remboursements (% par région sur 382 planteurs/500 concernés)

Destinataire	TOTAL	C/EST	LITT	OUEST	S/OUEST
Amis/famille	46,9	63,6	39,0	58,6	30,7
Tontine	33,5	13,0	44,8	30,3	40,6
Plusieurs destinataires	6,0	7,8	2,9	6,1	7,9
Coop/Usinier	4,7	2,6	4,8	---	10,9
Banque	0,8	---	0,9	---	2,0
Coxeur/Usurier	0,2	---	0,9	---	---
Autres	7,9	13,0	6,7	5,0	7,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'essentiel de l'endettement a été contracté auprès des amis, de la famille et de la tontine dans toutes les régions, l'Est se distinguant par un recours trois fois moindre au système tontinier moins développé qu'ailleurs. A noter que les coopératives et les usiniers ne constituent que des prêteurs marginaux, ce qui ne devrait pas être le cas.

Tableau 3.10 : Remboursement des dettes antérieures: raisons de l'endettement (en % par région sur 500 enquêtes)

Motif endettement	TOTAL	C/EST	LITT	OUEST	S/OUEST
Ecolage	38,7	24,4	35,5	45,5	45,9
Santé/deuil/funér.	29,4	24,4	43,9	30,7	17,4
Remb. Prêts antérieurs	12,2	24,4	10,2	10,9	6,4
Outillage agricole	6,3	9,0	2,8	1,0	12,8
Autres produits agri.	6,1	5,1	4,7	3,0	11,0
Habitat/Vêtements	4,8	6,4	1,9	5,9	5,5
Autres	2,5	6,3	1,0	3,0	1,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

On a emprunté pour éduquer ses enfants d'abord, se soigner et célébrer ses morts ensuite. Ces raisons d'endettement couvrent 68,1% des motifs d'endettement pour tous les planteurs, mais plus de 75% à l'Ouest et au Littoral, l'éducation étant le motif prioritaire à l'Ouest, la santé dans l'autre région. Ce qui surprend ensuite, c'est la place de la "cavalerie", l'endettement pour remboursement d'un autre prêt, 12,2% pour l'échantillon, mais 24,4% dans l'Est!

Il est clairement apparu que l'emprunt a été un instrument privilégié de régulation à court terme de cet imprévu budgétaire qu'était le non-paiement de la récolte 1988/89. Ceci n'est pas sans conséquence sur l'utilisation de l'argent, les créanciers et les collecteurs d'impôt étant au rendez-vous le jour du paiement. Si le Sud-Ouest pratique peu la cavalerie, cette façon de faire face traduit à la fois une trésorerie toujours exsangue et une gestion souvent laxiste.

Le matériel agricole vient ensuite avec 12,4%, le Sud-Ouest étant la région la plus portée à acquérir ce type d'équipement sur emprunt. Ceci s'explique par le caractère encore pionnier de certaines de ces plantations.

Dans le Moungo et le Sud-Ouest, des planteurs se sont endettés pour payer la main-d'oeuvre employée sur les plantations ou pour acheter des engrais et des produits phytosanitaires. Dans l'Est, Les planteurs qui n'avaient pas de trésorerie ont dû contracter des emprunts pour assurer les dépenses urgentes comme l'écolage. La stratégie des moins démunis a consisté à réduire les frais engagés dans la plantation, en s'endettant notamment auprès de la main-d'oeuvre agricole.

III.3.3. Les achats immédiats des planteurs

L'argent distribué a "brûlé" les doigts des planteurs. Ils ont donc consacré celui-ci immédiatement à l'éducation de leurs enfants et à la santé de leur famille, à l'outillage agricole et à l'habitat/habillement. Cet ordre ne se retrouve pas dans chaque région (tableau 3.11). L'Ouest donne la priorité à l'habitat et aux vêtements, le Sud-Ouest et l'Est à la scolarité; les planteurs du littoral ont choisi d'investir d'abord dans la santé et l'habitat.

Les investissements dans les intrants et équipements agricoles sont relativement significatifs compte-tenu du faible niveau technologique des planteurs et d'une gestion souvent négligente des plantations liée à l'effondrement des cours. Un quart des planteurs ont dépensé en effet pour leur exploitation agricole. Le type d'achat effectué avec l'argent STABEX pour l'exploitation est détaillé au tableau 3.12: outillage, engrais et produits phyto-sanitaires sont en première position. Paiement de la main-d'oeuvre, achats de plants et de semences viennent ensuite. Les achats de plants de café/cacao et de terres ne sont significatifs que dans le Sud-Ouest, le paiement de main-d'oeuvre dans le Littoral et le Sud-Ouest, l'achat d'engrais dans l'Ouest.

Tableau 3.11 : Dépense principale réalisée immédiatement par le planteur
(en % par région sur 500 enquêtes)

Type de dépense	TOTAL	C/EST	LITT	OUEST	S/OUEST
Ecolage	25,6	30,4	10,8	15,2	41,6
Santé/deuil/funér.	20,7	23,5	26,7	21,4	13,6
Outillage agricole	19,7	26,5	13,3	24,1	16,9
Habitat/Vêtements	18,2	5,9	26,7	27,6	13,0
Remboursements prêts	9,2	11,7	11,7	5,1	5,5
Autres prodts agri.	5,9	2,0	10,5	3,6	6,5
Autre	0,7	---	---	---	1,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 3.12 : Dépenses d'intrants et d'équipements agricoles effectuées avec l'argent du STABEX (en % par région sur 500 enquêtes)

Dépenses réalisées	TOTAL	C/EST	LITT	OUEST	S/OUEST
Outils agricoles	29,1	51,1	24,2	23,5	22,6
Plusieurs	25,1	20,5	33,0	28,6	19,4
Engrais	12,1	---	11,7	20,4	14,3
Prods phytosanit.	9,5	10,2	7,8	6,1	12,8
Prdts phyto+outils	7,1	14,8	3,9	7,1	4,5
Autres	7,1	3,4	9,7	6,1	8,3
Paiement Main-d'oeuv	3,6	----	5,8	4,1	3,8
Plants café/ cacao	2,8	---	1,9	---	7,5
Semences vivrières	2,4	---	1,0	4,1	3,8
Achats fonciers	1,2	----	1,0	---	3,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les activités non agricoles, élevage, commerce vivrier ou général ont été investies par ceux qui avaient déjà ce type d'occupation comme activité secondaire. Au total, on note des investissements de ce type pour 17% des planteurs. Et si l'on élimine élevage et commerce vivrier, il ne reste plus que 10% de planteurs qui ont investi dans le secteur non agricole informel.

III.3.4. L'épargne et les dépenses différées des planteurs :

79,6% des planteurs de l'échantillon n'ont pas effectué d'épargne pour réaliser un achat plus tard. 1,2% des planteurs seulement ont épargné la totalité des sommes reçues, 2,9% la majeure partie, 16,3%, une faible partie. Ceux qui ont ainsi épargné ont placé l'argent à la tontine (42,2% des planteurs), à la banque (17,6%), auprès d'amis ou de la famille (8,8%), à la coopérative (4,9%) ou chez eux (26,5%). Les dépenses envisagées portent sur les mêmes postes que ceux qui ont été déjà cités. Les projets des planteurs portent sur la santé et les cérémonies (31,0% des planteurs), les frais d'écolage (25,9%), l'outillage agricole (6,0%), l'habitat et le remboursement de prêts, etc.

III.3.5. Les manoeuvres spéculatives induites par l'opération:

L'arrivée de sommes relativement importantes en brousse compte-tenu de la masse monétaire en circulation pouvait avoir des conséquences négatives: rétention de marchandises à but spéculatif, hausse des prix ou ruptures d'approvisionnement pour certains produits très demandés. 17,6% signalent une augmentation des prix contre 82,4% qui n'ont rien vu de particulier. 10% indiquent des difficultés d'approvisionnement qui ne se manifestent pas nécessairement dans les zones les plus enclavées.

Les augmentations de prix relevées çà et là par les planteurs juste après le paiement des arriérés étaient inévitables et porteraient surtout sur trois produits, la machette, les engrais et le savon. Selon les témoignages recueillis, le prix de la machette serait passé de 1 508 Fcfa en moyenne avant le paiement à 1 826 Fcfa après, soit 21% d'augmentation, celui de l'engrais de 2.185 Fcfa à 2 892 Fcfa (+32%) et celui du savon de 220 à 278 Fcfa (+ 26%). On nous a indiqué des augmentations sur les équipements et intrants agricoles (herbicides, lime, houe, pulvérisateur), sur les denrées alimentaires (riz,

huile, sel, viande, plantain, arachide), sur les matériaux de construction (tôle ou parpaing) et sur le Bic ou la bière. Ces répercussions au niveau des prix notées par un faible nombre d'enquêtés ne semblent pas avoir marqué les esprits. Elles auraient été relativement modérées et localisées.

PARTIE IV. CONCLUSIONS-RECOMMANDATIONS

IV.1. CONCLUSIONS

Les conclusions portent sur les points critiques constatés à la faveur de cette opération dans le cadre de la relance des filières considérées, en fonction des contraintes financières qui conditionnent cette action et de la philosophie qui préside à sa mise en oeuvre. Nous rapporterons ici ce qui résulte des entretiens avec les planteurs et des réponses qu'ils nous ont données sur cinq points:

- i) l'impact de l'opération,
- ii) la diffusion de l'information,
- iii) la libéralisation telle qu'elle est mise en oeuvre,
- iv) les correctifs à apporter à la libéralisation,
- v) la réactivation de l'outil de production.

IV.1.1. Sur l'impact de l'opération:

L'impact de l'opération a été meilleur que ne le laissait prévoir le contexte électoral ou les habitudes prises par bon nombre d'intermédiaires vis-à-vis des planteurs (non transparence, malversations). L'absence d'infrastructures décentralisées des banques, canal privilégié par le paiement, a rendu par endroit l'opération délicate. Le contrôle réciproque des différents acteurs a limité au minimum, sans doute difficile à diminuer dans le contexte camerounais, les déperditions d'argent.

Les planteurs ont apprécié cette opération même s'ils ont dû "souffrir" pour encaisser leurs chèques et si ces chèques ne remboursaient pas ce qu'ils estimaient être leur dû. Ils ont pu juger de l'efficacité des intermédiaires auxquels ils avaient habituellement affaire.

La formule du paiement direct s'est révélée une expérience adéquate, largement efficace et, sans doute, reproductible en améliorant la communication et en étant plus vigilant sur les contrôles réciproques pour la mise au point des listes. Dans un pays aussi diversifié du point de vue socio-géographique et historique, il aurait été nécessaire d'adapter le dispositif aux traditions locales pour obtenir une plus grande efficacité. Les conditions de réussite d'une opération expérimentale telle que celle-ci ne sont pas toutes rassemblées dès sa conception et il faut nécessairement improviser en cours de route.

L'opération a malgré cela atteint l'immense majorité de la cible prévue. Même si le gouvernement du Cameroun n'a pas touché tous les dividendes symboliques de cette opération, il a retrouvé une crédibilité économique qu'il avait largement perdue avec l'effondrement du système de stabilisation. Même si les structures intermédiaires n'ont pas réussi à ce jour à récupérer une partie de leur passif financier, elles ont retrouvé, pour la plupart d'entre elles, une légitimité auprès de leurs adhérents ou de leurs clients. Même si les planteurs ne savent pas que les crédits venaient de la Communauté Economique Européenne, celle-ci peut se prévaloir de la réussite d'une opération en tout point risquée: contexte politique très instable, nouveauté de ce type d'opération dans le contexte africain, impréparation technique de l'ensemble des agents des filières.

IV.1.2. Sur la diffusion de l'information vers les planteurs

Les enquêtes réalisées auprès des planteurs ont révélé une incompréhension assez générale du fonctionnement économique et financier des filières, une communication insuffisante sur les modalités pratiques de l'opération "paiement direct" et une grande difficulté à identifier la Communauté Européenne comme l'opérateur extérieur principal. Le message informatif arrive aux planteurs par le système radiophonique national et privilégie la parole au détriment de l'écrit ou de l'image.

A la question des meilleures voies d'information alternatives utilisables, trois séries de messagers possibles ont été proposés par les planteurs:

- la chefferie en place (village et quartier),
- les réseaux de relation familiaux et tontiniers,
- les intermédiaires officiels (coopérative, administration et vulgarisation).

Venaient en tête de ce choix, la chefferie (45%) et les intermédiaires officiels (40%). Les planteurs habilitaient les personnes à les tenir informés selon le classement suivant: chef de village, agent de la coopérative, sous-préfet, chef de quartier et agent de vulgarisation.

Parmi les intermédiaires de proximité, la préférence n'a pas été donnée aux réseaux de voisins, à la famille ou à la tontine, contrairement à ce que l'on aurait pu penser. Les pouvoirs locaux "traditionnels ou administratifs" ne sont pas aussi disqualifiés que l'on aurait pu imaginer rapidement dans le contexte d'effondrement de la notion de "service public". Faut-il en conclure que le monde rural fait encore confiance à ses intermédiaires proches?

IV.1.3. Sur la libéralisation de la filière

La libéralisation entreprise n'a pas été perçue comme telle parce qu'elle pose la question de l'existence d'une régulation du marché indépendante et neutre pour éviter que les plus faibles et les moins informés ne soient lésés dans les opérations de paiement, d'avance de trésorerie, de pesage ou de qualité du produit. Rendre accessible par des routes ou des pistes entretenues les secteurs de production des filières est indispensable pour susciter une véritable concurrence et l'approvisionnement en intrants des planteurs.

Même si le système coopératif suscite de nombreuses critiques, les planteurs affichent un certain intérêt pour lui dès lors qu'il assure en partie les objectifs qui lui ont été attribués. Ce sentiment diffus traduit plus profondément la volonté de trouver des interlocuteurs élus dans des structures représentatives et reconnues par l'Etat. La question de la représentation des planteurs dans la filière se pose avec acuité dans un environnement libéralisé. La crise révèle aussi l'urgence de mettre en place un crédit agricole efficace (remboursements assurés) géré par des structures décentralisées et contrôlées.

Les mesures de libéralisation n'ont pas été véritablement mises en oeuvre. Les événements postérieurs à la dévaluation sont une parfaite illustration d'une volonté politique cohérente dans sa conception mais qui reste lettre morte pour des raisons liées au fonctionnement réel des échanges marchands dans le monde rural en ce qui concerne les produits d'exportation. La nécessité d'une défense minimale des intérêts des planteurs (avant qu'ils n'aient la faculté réelle de négocier avec les usiniers / exportateurs et que

les coopératives remplissent leur fonction) a obligé l'Etat à fixer un nouveau prix d'échange du café et du cacao qui ressemble fort au prix garanti. De sorte que les planteurs sont loin d'avoir compris nos questions lorsque nous parlions de suppression du prix minimum garanti. De toute évidence, on s'est heurté pour cette réforme au niveau extrêmement faible d'information économique des planteurs et à leur méconnaissance totale de la filière et des prix de négoce sur le marché international.

IV.1.4. Sur les limites à apporter à la libéralisation de la filière

A entendre les planteurs, on a l'impression qu'ils sont à la quête du nouvel équilibre. Ils ont aimé le système antérieur où ils connaissaient bien les intermédiaires. Ils ne veulent plus livrer leur produit sans paiement immédiat, mais ils restent méfiants vis-à-vis des acheteurs libres qui paient cash sans constituer des structures de recours. Tout compte fait, tout le monde souhaite une réorganisation du marché avec possibilité pour les planteurs de joindre à tout moment leurs interlocuteurs.

En effet, c'est l'Etat omniprésent qui est à l'origine de ces confusions. Parler de " marché libre" alors que dans l'esprit des planteurs, l'Etat continue à fixer le prix est assez paradoxal. Quant à la prise de relais par d'autres structures, cela les laisse dubitatifs. La plupart souhaitent plutôt la création de nouvelles structures à gestion transparente devant s'occuper des préoccupations des planteurs en matière d'intrants et d'accès au crédit, en quelque sorte des coopératives qui fonctionnent bien. Ils souhaitent également que les prix du café soient indexés sur l'évolution du coût de la vie.

Ils souhaitent que l'Etat les protège des abus des acheteurs privés par un soutien accordé aux structures coopératives en donnant plus de transparence à la gestion de la filière.

Tableau 3. S'il y avait quelque chose de prioritaire à contrôler pour vous protéger, quelle serait-elle? (471 réponses)

Suggestions	TOTAL	C/EST	LITT	OUEST	S/OUEST
Approv. Intrants	37,6	29,0	45,5	36,8	37,7
Contrôle qualité/ poids	27,0	17,2	40,5	16,0	29,8
Fixation prix minimum	21,2	28,0	6,6	27,4	24,5
Ne sait pas	4,2	1,1	4,1	8,5	3,3
Autre	9,8	24,7	3,3	11,3	4,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

IV.1.5. Sur la réactivation de l'outil de production

Le café et le cacao constituent encore les deux mamelles du Cameroun pour la fourniture de devises rares et chères depuis la dévaluation, si l'on excepte le pétrole ou le bois qui sont des ressources pour le court et le moyen terme. L'effondrement des prix au producteur pendant ces dernières années a eu des conséquences graves sur le niveau de production du café surtout comparé au cacao.

L'absence d'entretien, les difficultés de traitement et le vieillissement du capital arbusif ne sont cependant pas favorables à la qualité et aux rendements. Sur un marché mondial de plus en plus

concurrentiel, on peut se demander si l'abandon du contrôle de qualité ne risque pas de devenir un handicap extrêmement lourd pour la commercialisation d'un produit de qualité d'origine comme le cacao camerounais.

Le doublement des prix avec la dévaluation suscite un intérêt pour ces plantations. Comment les rendre plus productives avec des intrants devenus rares et chers?

S'il est difficile de revenir sur la libéralisation des intrants, il conviendrait cependant, compte-tenu de la faible quantité consommée, d'améliorer l'accès des planteurs à ces facteurs de production. Des commerçants privés pourraient être sélectionnés sur appel d'offre. Si l'Etat disparaît du marché, c'est pour se consacrer à ses tâches régaliennes que personne ne peut effectuer à sa place. Dans le secteur qui nous concerne, deux aspects sont à souligner: l'importance de la recherche agronomique et sociale où des acquis existent et la mise sur pied d'un système de vulgarisation enfin digne de ce nom. Beaucoup reste à faire ici.

IV.2. RECOMMANDATIONS

D'une manière générale, nos recommandations reposent sur l'idée d'intervention indirecte, d'aménagement de l'environnement économique, social et agronomique, de maîtrise de l'information et de soutien à des initiatives locales ET régionales. L'efficacité des interventions sera d'autant plus grande et inscrite dans la durée qu'elles accéléreront des processus en marche sans essayer de les créer.

Ces recommandations suggèrent quelques pistes pour résoudre après expérimentation quelques problèmes liés à l'opération elle-même, à la condition socio-économique des planteurs ou à l'effort de relance des filières.

IV 2.1. L'opération aurait pu gagner en efficacité en ciblant mieux techniquement sa communication

En l'absence de communication directe technique entre les planteurs et les concepteurs de l'opération "paiement direct", les intermédiaires (coopératives, usiniers et acheteurs agréés) ont monopolisé, avec l'administration, l'information. La procédure suivie dans un premier temps a avantage ces structures intermédiaires en les chargeant de la répartition du financement. Les difficultés financières de ces structures les ont conduites souvent à privilégier le paiement de leurs frais de fonctionnement au détriment des arriérés des planteurs si bien que tout le monde n'a certainement pas reçu son dû. Mis en partie sur la touche par l'opération, ces agents pouvaient avoir la tentation de travestir l'information passant par leur truchement provoquant des procès d'intention, certaines contestations et de l'insatisfaction.

Cette opération se déroulant dans un contexte électoral, l'administration locale ne pouvait manquer d'utiliser ce vecteur pour vanter la générosité du gouvernement sans pour autant convaincre une majorité de planteurs. Si les "Blancs" présents ont été assimilés à des banquiers, la période de notre enquête correspondant à celle de la dévaluation et de l'ajustement a induit des réponses biaisées, les institutions de Bretton Woods étant citées quand des agences extérieures étaient mentionnées.

Recommandation : On peut penser que la Communauté Européenne aurait gagné à réaliser une campagne technique de sensibilisation par voie de radio, mais

aussi en utilisant affiches et théâtre ambulant avec des messages élaborés en fonction du public. L'utilisation de relais plus militants en milieu rural expliquant les raisons et les conditions de l'intervention en faveur des planteurs, en dehors des opérations "grand public" chapeautées par des membres du gouvernement, pouvaient aider à cette action. Les campagnes médicales montrent la voie.

IV.2.2. Pas de libéralisation sans information permanente sur les filières

Les filières café et cacao ne fonctionnent plus comme par le passé et elles ne sont pas encore complètement régulées par le marché. La désorganisation de 1991-92 a suscité une volonté de concertation au sein du groupe des usiniers, exportateurs et responsables coopératifs. Le fonctionnement des filières reste encore réglé par des décrets et des arrêtés. La "libéralisation" ne peut pourtant pas se décréter par le haut et les planteurs ne peuvent intervenir dans ce jeu que s'ils forment un groupe de pression informé des processus de décision pour peser sur elle.

Les changements intervenus dans la filière depuis 1991 ne sont pas du tout perçus par les planteurs comme un processus de libéralisation. Ils constatent la dégradation de leurs conditions de vie et d'exploitation et note l'effondrement du système coopératif. Ils ne perçoivent pas la différence entre prix minimum au producteur et prix garanti, compte-tenu des habitudes prises. Ils ne connaissent pas les prix d'achat des divers acheteurs de leur région et les différences de prix qu'ils peuvent observer entre acheteurs relèvent selon eux des complicités entre l'appareil d'Etat et les commerçants. Un sentiment d'abandon les habite parfois avec la disparition des services rendus par les coopératives (livraison d'intrants, crédits FONADER) ou la suppression de projets ruraux. Leur image de l'Etat est en fait ambivalente, négative quand ils observent que les agents de l'Etat cherchent à profiter de leur position pour monnayer des avantages ou quand l'Etat prélève sur leur dû; positive quand ils s'en remettent à lui pour donner des conseils, des informations ou réaliser des arbitrages ou des infrastructures collectives. Rien que de très habituel dans le milieu agricole familial.

Recommandation : Le Comité Interprofessionnel du Café et du Cacao mis en place en 1992 reste peuplé de professionnels du commerce. Les planteurs, s'ils y pénètrent un jour, auront un rôle de figurant. Pour aider à l'émergence d'organisations agricoles, il serait bon de soutenir les initiatives qui sont prises en milieu de planteurs pour créer une fédération des groupements et associations du monde agricole. C'est en effet dans les groupements secondaires que la prise en main des problèmes de la filière peut éventuellement se faire, non dans les petits groupes villageois. L'information ici peut être utilisée dans diverses négociations ou compromis avec d'autres agents de la filière de même calibre ou les acteurs nationaux. L'information économique pour les planteurs ne peut être livrée en l'état pour être comprise. Une transcription pédagogique de l'ancien barème ou du fonctionnement des marchés à terme est à fabriquer...

IV.2.4. Retrouver dans le système coopératif le sens communautaire

Avec le retrait de l'Etat, on voit s'effondrer un système coopératif, appendice de l'Etat. L'Etat au Cameroun a engendré un système surimposé au monde rural qui n'a pas su ré-utiliser les valeurs collectives enracinées dans les sociétés pour assurer sa pérennité. Si l'ouverture démocratique va amener l'élection et le contrôle des administrateurs coopératifs ce qu'ignorent

généralement les planteurs, la libéralisation met un terme aux monopoles attribués aux coopératives et à la distribution d'engrais et de produits phytosanitaires subventionnés ou de crédits bonifiés. La coopérative n'existait que par les services de proximité qu'elle rendait aux planteurs et par les habitudes de travail créées. La crise actuelle sera-t-elle la nouvelle chance donnée aux coopératives? La méfiance à l'égard des nouveaux acheteurs est encore de mise et l'on crédite parfois la coopérative de certaines valeurs. De nouveaux groupements se créent cependant en zone cacaoyère réalisant le groupage du produit et négociant transport et prix avec un acheteur agréé. En pays caféier, les usiniers du système privé et coopératif limitent la naissance de tels groupements par un clientélisme efficace.

Recommandation : *Le système coopératif doit retrouver sa place dans la nouvelle donne en s'inscrivant comme lieu d'apprentissage de la démocratie économique (préparation à des responsabilités dans des organisations professionnelles) et en investissant les secteurs où il peut jouer un rôle économique et social: facteurs de production, transport, crédits pour l'éducation, la santé ou l'habitat. Le démarrage risque d'être lent s'il n'y a pas d'impulsion du dehors.*

IV.2.5. Bâtir un système de crédit rural

L'accumulation monétaire pour l'investissement agricole ne se fait pas actuellement. L'endettement massif de la plupart des planteurs appelle une solution qui n'existe pas. Entre les tontines qui jouent un rôle social majeur et le système bancaire habituel (y compris le crédit agricole), il y a place pour un système de crédit rural inspiré de certaines expériences asiatiques (Bangla Desh, Vietnam) et qui semble fonctionner en Afrique depuis quelques années. Ni complètement informel, ni formel, ce système est à mettre sur pied.

Recommandation : *Le pays manque d'un véritable système de crédit rural intermédiaire entre le crédit formel et la tontine. S'il y avait d'ailleurs une recommandation prioritaire, ce serait ce type de projet. Les planteurs ont investi les fonds STABEX 90 à rembourser des dettes de type social, à acheter quelques outils, souvent à boire... Ne pouvait-on imaginer à travers une opération de type "paiement direct" le montage progressif d'un projet de crédit rural avec des objectifs modestes d'abord pour l'expérimentation dans des milieux aux comportements très différents, pour arriver quelques années après, à une vitesse de croisière permettant de combler un vide important?*

IV.2.6. Pas de libéralisation acceptable sans attribution de contre-pouvoirs aux planteurs

Les bailleurs de fonds souhaitent une représentation des planteurs au sein du Comité Interprofessionnel du Café et du Cacao et de l'Office National de Café et du Cacao. Personne ne s'y opposera si l'on arrive à dégager des représentants des planteurs par des processus adéquats sans interférence politicienne, ce qui n'a rien d'évident dans le Cameroun de 1994. Que peuvent faire les planteurs dans une instance de pilotage de la filière? Défendre les intérêts de la profession par une publicité des prix offerts par les acheteurs en fonction des prix internationaux et mobiliser leurs collègues pour une politique de qualité. Vaste programme qui ne se fera pas sans se heurter à de fortes oppositions chez des opérateurs qui n'ont pas perdu l'esprit "rentier". On sait aujourd'hui qu'on ne crée pas ex-nihilo des organisations professionnelles. Si des organisations de ce type se constituent ce qui est en train de se passer dans certaines régions, elles ont besoin d'informations

autant que de fonds et de reconnaissance nationale et internationale que d'assistance au quotidien.

Recommandation : *La représentation des planteurs ne doit pas être une figure de rhétorique. L'exemple européen doit être donné ici pour justifier un renversement de perspectives; partir du bas et construire des organisations professionnelles en prenant progressivement en charge des secteurs vitaux avant de figurer comme alibi dans des organes nationaux; crédit rural mutuel pour l'impact sur la production, coopératives pour apprendre à exercer une fonction économique. Ici, l'intervention ne peut qu'accompagner des initiatives du bas quand elles existent. Les susciter ne répondrait pas aux attentes des uns et des autres.*

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAUX DE SYNTHESE

Tableau 1 : Structure du revenu moyen des ménages

Tableau 2 : Evolution de la production moyenne de cacao et de café sur les 5 dernières années par exploitation

Tableau 3 : Problèmes rencontrés dans le paiement bancaire (412 réponses) en % du total par région

Tableau 4 : Ressources de substitution mobilisées pour faire face aux dépenses faute du paiement de la récolte en 1988/89

Tableau 5 : Signification attribuée au paiement direct par les planteurs en % du total ayant répondu par région

Tableau 6 : Dépense principale réalisée immédiatement par le planteur

TABLEAUX DU RAPPORT PRINCIPAL

Tableau 1.1 : L'opération "paiement direct (STABEX 1990)" et l'enquête ORSTOM/Stabex: évaluation du nombre de planteurs concernés et des montants réalisés par le STABEX EN F FCFA

Tableau 2.1 : Nombre moyen d'enfants scolarisés par niveau scolaire et par région

(sur les 500 ménages enquêtés)

Tableau 2.2 : Revenu moyen des ménages par province en 1993 (F CFA sur la base des 500 ménages enquêtés; chiffres entiers)

Tableau 2.2 bis: Structure du revenu moyen des ménages par province en % (sur la base des 500 ménages enquêtés)

Tableau 2.3 : Stratégies de survie durant l'année des arriérés 1988/89 par province en % (sur la base des 500 ménages enquêtés)

Tableau 2.4 : Evolution de la production moyenne de cacao sur les 5 dernières années par exploitation et par province en nombre de sacs de cacao (sur la base des 500 ménages enquêtés)

Tableau 2.5 : Evolution de la production moyenne de café sur les 5 dernières années par exploitation et par province en nombre de sacs de café (sur la base des 500 ménages enquêtés)

Tableau 2.6 : Comment les planteurs ont-ils fait face aux dépenses de scolarité en période de crise? (sur les 500 enquêtés)

Tableau 2.7 : Raisons données pour le changement d'acheteur (310 réponses)

Tableau 2.8 : Avantages apportés par les structures existantes avant 1991 selon les planteurs (449 réponses)

Tableau 3.1 : Comment avez-vous pris connaissance de l'opération paiement direct aux planteurs? (en % total région)

Tableau 3.2 : Pensez-vous que l'opération de paiement des chèques aurait servi à d'autres fins? (428 réponses exploitées)

Tableau 3.3 : Eloignement du domicile du lieu de paiement (en %) (482 planteurs considérés)

Tableau 3.4 : Problèmes rencontrés dans le paiement bancaire (412 réponses) en % du total par région

Tableau 3.5 : Ressources de substitution mobilisées pour faire face aux dépenses faute du paiement de la récolte en 1988/89

Tableau 3.6 : Signification attribuée au paiement direct par les planteurs (en % par région sur les 500 enquêtes)

Tableau 3.7 : Personnes ayant utilisé l'argent des arriérés (en % par région sur les 500 enquêtes)

Tableau 3.8 : Remboursement avec l'argent des arriérés des dettes contractées (en % par région sur les 500 enquêtes)

Tableau 3.8 bis : Etat des remboursements des dettes effectuées en fonction des sommes reçues (en % par région sur les 500 enquêtes, les sommes reçues en milliers de F CFA)

Tableau 3.9 : Remboursement des dettes antérieures: destinataires des remboursements (% par région sur 382 planteurs/500 concernés)

Tableau 3.10 : Remboursement des dettes antérieures: raisons de l'endettement (en % par région sur les 500 enquêtes)

Tableau 3.11 : Dépense principale réalisée immédiatement par le planteur (en % par région sur les 500 enquêtes)

Tableau 3.12 : Dépenses d'intrants et d'équipements agricoles effectuées avec l'argent du STABEX (en % par région sur les 500 enquêtes)

GLOSSAIRE

1. **Cellule STABEX** : bureau chargé du suivi et de la bonne affectation des fonds STABEX. Ce bureau est sous la tutelle de l'Ordonnateur du FED.
2. **CEPE** : Certificat d'Etude Primaire Elémentaire (First Leaving School Certificate, FLSC dans la province du Sud-Ouest)
3. **CRTV** : Cameroun Radio Télévision
4. **FED** : Fonds Européen de Développement chargé de l'affectation des aides de la Communauté Européenne dans les pays en développement.
5. **FONADER** : FONds National de DEveloppement Rural, organisme étatique qui accordait des crédits en milieu rural.
6. **LBA** : Licensed Buying Agent
7. **MINDIC** : Ministère du Développement Industriel et du Commerce chargé de la tutelle des filières d'exportation.
8. **ONCPB** : Office National de Commercialisation des Produits de Base au Cameroun. Cette caisse de stabilisation créée en 1971 intervenait directement dans la commercialisation du café et du cacao depuis la collecte des produits auprès des coopératives et des acheteurs privés jusqu'à l'exportation. Son objectif officiel était de garantir le prix d'achat au producteur par une péréquation entre les années excédentaires et déficitaires sur le marché international.
9. **STABEX** : Système de stabilisation des recettes que les Etats ACP tirent de l'exportation vers la Communauté Européenne de certains produits agricoles tropicaux de base intervenant de façon significative dans les exportations totales du pays concerné. Il se déclenche dès que les recettes de l'année diminuent par rapport à la moyenne pondérée des six années antérieures.
10. **ZAPI** : Zones d'Actions Prioritaires Intégrées, Projet de développement intégré couvrant les divers aspects de la vie des ménages dans l'Est du Cameroun.

QUELQUES NOMS DE STRUCTURES INTERMEDIAIRES

11. **BAFCOOP** : Coopérative de BANGEM (province du Sud-Ouest, département du KUPE-MANENGOUBA)
12. **CACEP** : Acheteur et exportateur privé de café et de cacao
13. **COOPLACA** : COOpérative des PLAnteurs de CAcao
14. **ECON** : acheteur et exportateur privé qui travaillait dans la province de l'Est pour la campagne 1988/89.
15. **EYUFSCOOP**: Coopérative d 'Eyumojock (province du Sud-Ouest, département de la MANYU, pays ejaqham)

16. **FOFCOOP** : Coopérative de Fontem (province du Sud-Ouest, département du KUPE MANENGOUBA)
17. **KONAFCOOP** : Coopérative de Konye (province du Sud-Ouest, département de la MEME)
18. **LAFCOOP** : Coopérative de Limbe (province du Sud-Ouest, département du FAKO)
19. **MACEFCOOP** : Coopérative de Mamfe (province du Sud-Ouest, département de la MANYU, pays banyang)
20. **MUFCOOP** : Coopérative de Muyuka (province du Sud-Ouest, département du FAKO)
21. **NDIAFCOOP** : Coopérative du NDIAN (province du Sud-Ouest, département du NDIAN)
22. **NGAFCOOP** : Coopérative de Nguti (province du Sud-Ouest, département de la MEME)
23. **SOWEFCO** : Union des coopératives du Sud-Ouest
24. **TAFCOOP** : Coopérative de Tombel (province du Sud-Ouest, département du KUPE MANENGOUBA)
25. **UCAL** : Union des Coopératives Agricoles du Littoral basée à Nkongsamba
26. **UCA-EST** : Union des Coopératives Agricoles de l'Est, basée à Bertoua

ANNEXE

- (ANNEXE 1: TERMES DE REFERENCE)
- ANNEXE 2: BILAN STATISTIQUE DE L'OPERATION PAIEMENT DIRECT
- ANNEXE 3: OBJECTIFS ET MODALITES DE REALISATION DE L'EVALUATION DE L'OPERATION
- ANNEXE 4: ECHANTILLON DE L'ENQUETE AUPRES DES PLANTEURS
- ANNEXE 5: QUESTIONNAIRE PLANTEUR
- ANNEXE 6: ETUDE REGIONALE DE LA ZONE DE PAIEMENT STABEX

SITUATION DEFINITIVE DETAILLEE POUR LE PAYS

ACHETEUR AGRES	SITUATION AU 30/9/90		REGLEMENTS STABEX EFFECTUES DEPUIS JANVIER 1991					TOTAL	SITUATION AU 31 MARS 1992		
	DETTES	CREANCES	1 EME	2 EME	3 EME	4 EME	5 EME	REGLEMENTS	DETTES	CREANCES	NET
	F CFA	F CFA	F CFA	F CFA	F CFA	F CFA	F CFA	F CFA	F CFA	F CFA	F CFA
LAFCOOP	411.339.632		239.242.122			68.354.892		307.597.014	103.742.618		103.742.618
MUFCOOP	453.988.850		260.599.875			74.457.107		335.056.982	118.931.868		118.931.868
MACEFCOOP	121.791.105		53.854.685			15.387.053		69.241.738	52.549.367		52.549.367
EYUFCOOP	160.030.487		71.311.896			20.374.827		91.686.723	68.343.764		68.343.764
FOFCOOP	614.795.953		290.723.295			83.063.799		373.787.094	241.006.859		241.006.859
TAFCOOP	92.001.047		56.601.203			16.171.772		72.772.975	19.228.072		19.228.072
BAFCOOP	575.531.563		332.934.287			95.124.082		428.058.369	147.473.194		147.473.194
NGAFCOOP	16.325.342		10.210.013			2.917.146		13.127.159	5.198.183		5.198.183
KJFCOOP -		-43.831.601		25.833.871				25.833.871		-69.665.472	39.665.472
MBAFCOOP -		-45.819.562		14.362.669				14.362.669		-60.182.231	-60.182.231
KONAFCOOP	28.438.821			25.577.940				25.577.940	2.860.881		2.860.881
DEAH ENT.	100.240.991		29.119.614			8.319.890		37.439.504	62.801.487		62.801.487
DIRECT SUPPLIERS	51.240.613		5.733.114			1.638.033		7.371.147	43.869.466		43.869.466
MBANYA ENT.	217.541.371		115.187.839			32.910.811		148.098.650	69.442.721		69.442.721
NJUMBE SONS	100.057.301		54.928.167			15.693.768		70.621.955	29.435.346		29.435.346
SONA & SONS	94.881.525		50.640.501			14.468.715		65.109.216	29.772.309		29.772.309
S.M. TAYIM	508.587.120		218.094.196			62.312.628		280.406.824	228.180.296		228.180.296
V.C. PRODUCE	230.477.545		127.455.736			36.415.924		163.871.660	66.605.885		66.605.885
NDIAFCOOP	89.314.825		36.674.714			25.672.767		62.347.481	26.967.344		26.967.344
MUNDEMBA		-22.097.843		4.696.052				4.696.052		-26.793.895	-26.793.895
KAFCOOP		-67.809.830								-67.809.830	-67.809.830
MAFCOOP		-17.800.451								-17.800.451	-17.800.451
MUKETE PLANTATIONS											
NJIKAM PLANTATIONS	1.228.999								1.228.999		1,228.999
TOMBEL USERS	157.851.002		134.152.349					134.152.349	23.698.653		23.698.653
NWCA	1.507.635.654		1.507.635.654					1.507.635.654			
UCAL	508.368.130		298.153.646	85.186.756				383.340.402	125.027.728		
ETOUKE EBONGUE	73.854.364								73.854.364		
PANTA LUC	37.503.927								37.503.927		
NOUBISSI	104.072.930								104.072.930		
NANFANG PIERRE	9.619.782								9.619.782		
KEMAYOU DAVID	6.932.903								6.932.903		
TCHAMKAM PIERRE	480.629								480.629		
NANA ZACHARIE	27.942.420								27.942.420		
NZOUKOU EMMANUEL	834.301								834.301		
S.E.A.T.	85.122.112				85.122.112			85.122.112			
NJI NTIECHE	30.911.700						30.911.700	30.911.700			
COOPLACA	8.800.000								8.800.000		
SOCAMEPA	168.803.326		99.295.329			28.370.094		127.665.423	41.137.903		
NDONGO ESSOMBA	3.292.696		1.936.865			553.390		2.490.255	802.441		
UCAEST	761.782.679		447.302.877			127.800.822		575.103.699	186.679.180		
	7.363.621.845	-197.359.287	4.441.787.997	155.657.288	85.122.112	730.007.520	30.911.700	5.443.486.817	1.965.027.820	-242.261.879	1.099.087.435

DISTRIBUTION DES PAIEMENTS PLANTEURS

COOPERATIVE	Secteur	Nombre Planteurs	Montant Demande	PAIEMENTS STABEX		REMARQUES
				prevus	realises	
COOPLADA		56	8 868 480	8 800 000	8 800 000	
UCAL		2 274	125 317 328	125 027 728	125 027 728	
	NDAMBA	731	31 484 785	31 484 845	31 484 845	
	MELONG	503	18 420 206	18 430 146	18 430 146	
	COOPLACARM	165	43 670 600	43 371 000	43 371 000	
	LOUM	429	14 170 940	14 170 940	14 170 940	
	MANJO	338	13 683 050	13 683 050	13 683 050	
	MBANGA	107	2 105 210	2 105 210	2 105 210	
	structure		1 782 537	1 782 537	1 782 537	
SOCAMEPA		650	69 612 342	41 137 903	33 205 509	
	BENGBIS	8	13 874 930	8 199 487	447 080	
	KOBDOMDO	209	24 038 862	14 205 935	14 205 935	
	ENDOM	433	31 698 550	18 732 481	18 552 494	
MACEFCOOP		579	53 267 505	52 549 093	52 549 093	
	BACHUO Mai	116	13 994 230	13 792 045	13 792 045	
	MAMFE Akwaya	137	13 047 615	12 841 345	12 841 345	
	MBANG	75	5 581 500	5 500 848	5 500 848	
	NOHEMTI B'Nai	66	7 516 935	7 408 332	7 408 332	
	EYANG-Atemako	48	3 156 575	3 179 950	3 179 950	
	NKOCKENOCK	57	5 465 700	5 386 725	5 386 725	
	TINTO	57	3 382 000	3 333 128	3 333 128	
	KEINDEM	23	1 122 950	1 106 720	1 106 720	
FOFCOOP		3909	241 008 859	241 008 859	241 008 859	
	AZI	569	35 986 312	35 986 312	35 986 312	
	MENJI	1131	30 385 762	30 385 762	30 385 762	
	BECHATI	322	5 503 940	5 503 940	5 503 940	
	ESSO ATTAH	378	14 692 568	14 692 568	14 692 568	
	NJENACHA	24	98 650	98 650	98 650	
	NJENTSE	144	7 722 647	7 722 647	7 722 647	
	MBINDIA	196	14 583 399	14 583 399	14 583 399	
	ALOU	446	33 898 895	33 898 895	33 898 895	
	NDUNGATED	446	12 931 473	12 931 473	12 931 473	
	LEWOH	253	4 002 940	4 002 940	4 002 940	
	structure		81 202 273	81 202 273	81 202 273	

DETTES ONCPB-PAIEMENT PLANTEURS

COOPERATIVE	Section	Nombre Planteurs	Montant Demandé	PAIEMENTS STABEX		REMARQUES
				prevus	réalisés	
EYUFCOOP		890	113 260 123	68 343 763	68 343 763	
	AJA	132	22 947 695	13 847 141	13 847 141	
	EYUMOJOCK	91	8 003 190	4 829 322	4 829 322	
	KEMBONG	118	16 500 840	9 956 985	9 956 985	
	MSAKEM	70	10 210 380	6 161 181	6 161 181	
	MFUNI	35	7 691 360	4 641 128	4 641 128	
	NDEKWAI	82	7 888 690	4 760 230	4 760 230	
	OBANG	81	5 959 990	3 596 411	3 596 411	
	OGOMOKO	166	23 297 798	14 058 417	14 058 417	
	OSSING	71	4 307 770	2 599 422	2 599 422	
	OTU	44	6 452 410	3 893 526	3 893 526	
BAFCOOP		2 156	239 567 768	147 473 194	147 473 194	
	BANGEM	195	25 441 889	15 661 525	15 661 525	
	EBAMUT	82	12 376 844	7 618 941	7 618 941	
	EKAMBENG	125	17 956 150	11 053 452	11 053 452	
	EKONA	132	10 104 758	6 220 293	6 220 293	
	ELUNG	192	23 728 857	14 607 015	14 607 015	
	EPEN	69	7 366 764	4 534 831	4 534 831	
	MBWOGMUT	207	14 363 619	8 841 965	8 841 965	
	MUAKA	72	7 845 463	4 829 514	4 829 514	
	MUAMBONG 1	101	15 110 450	9 301 695	9 301 695	
	MUAMBONG 2	145	11 989 645	7 380 589	7 380 589	
	MUANYET	80	9 528 438	5 865 525	5 865 525	
	MUETAN	145	12 862 177	7 917 700	7 917 700	
	NDIBSE	111	13 775 904	8 480 171	8 480 171	
	NHIA	175	27 328 831	16 823 085	16 823 085	
	NNINONG	227	18 549 845	11 418 919	11 418 919	
	NTEHO II	98	11 238 134	6 917 974	6 917 974	
UCA EST		7 265	416 528 196	411 679 182	411 679 182	
	COOPLALOD	437	30 819 641	30 741 187	30 741 187	
	COOPLADDI	1 721	171 053 381	167 443 581	167 443 581	
	COOPLANKA	3 809	162 449 896	161 402 801	161 402 801	
	COOPLABC	1 298	52 205 278	52 091 613	52 091 613	
LAFCOOP		3 071	108 607 562	103 742 618	103 742 618	
	LMBE	343	18 519 665	17 690 099	17 690 099	
	M'EA	609	37 859 908	36 164 019	36 164 019	
	TKL	840	4 042 773	3 861 682	3 861 682	
	S'EA	750	17 411 941	16 631 994	16 631 994	
	MUTENSENE	259	15 089 641	14 413 719	14 413 719	
	BA'AMBO	270	15 683 634	14 981 105	14 981 105	

DETTES ONCPB-PAIEMENT PLANTEURS

COOPERATIVE	Section	Nombre Planteurs	Montant Demandé	PAIEMENTS STABEX		REMARQUES
				prévus	réalisés	
MUFLOOP		3 438	110 070 945	118 931 868	118 931 868	
	EKONA 1	315	29 772 614	29 772 614	29 772 614	
	EKONA 2	798	17 921 237	17 921 237	17 921 237	
	EKONA 3	780	13 374 795	13 374 795	13 374 795	
	MUYUKA	248	5 434 060	5 434 060	5 434 060	
	BAFIA	237	18 571 112	18 571 112	18 571 112	
	IKATA	834	6 938 700	6 938 700	6 938 700	
	MANTU	70	2 721 079	2 721 079	2 721 079	
	LYKOKO	24	477 065	477 065	477 065	
	OWE	88	3 542 267	3 542 267	3 542 267	
	MUNYENGE	16	354 658	354 658	354 658	
	USERS	10	10 264 167	10 264 167	10 264 167	
	LYLLALE	18	699 191	699 191	699 191	
	structure			8 860 923	8 860 923	
LBA S NKONGSAMBA		1 351	282 103 841	260 760 626	260 760 626	
	KEMAYOU D.	22	6 932 903	6 932 903	6 932 903	
	PANTA L	113	37 503 927	37 503 927	37 503 927	
	NOUBISSI J	375	104 072 930	104 072 930	104 072 930	
	NANA Zacharie	54	27 942 420	27 942 420	27 942 420	
	ETOUKE EBONGUE	746	94 878 640	73 854 364	73 854 364	
	NANFANG Pierre	16	9 619 781	9 619 781	9 619 781	
	NZUKOU E;	25	1153240	834301	834301	
NDONGO ESSOMBA			802 441	802 441	802 441	
TAFLOOP		1719	162 712 280	19 228 072	19 228 072	
NGAFLOOP			69 212 424	5 198 183	5 198 183	
KONAFLOOP			114 619 737	2 860 881	2 860 881	
NDIAFLOOP		2225	160 331 082	26 967 344	26 967 344	
DEAH ENTREPRISE		30	62 801 487	62 801 487	62 801 487	
DIRECT SUPPLIERS		23	45 869 691	43 869 466	43 869 466	
MBANYA ENTREPRISE		138	135 287 481	69 442 721	69 442 721	
	S/TOTAL	29 774	2 519 849 572	1 810 625 429	1 802 693 035	

DETTES ONCPB-PAIEMENT PLANTEURS

COOPERATIVE	Section	Nombre Planteurs	Montant Demandé	PAIEMENTS STABEX		REMARQUES
				prévus	réalisés	
NJUMBE & SONS		34	29 378 641	29 378 641	29 378 641	
SONA & SONS		61	29 772 309	29 772 309	29 772 309	
S.M. TAYIM		85	228 180 296	228 180 296	228 180 296	
VC PRODUCE		192	66 605 885	66 605 885	66 605 885	
NJIKAM Plantations		1	1 228 999	1 228 999	1 228 999	
TOMBELS USERS						
NJAMEN J		14	1 553 343	1 553 343	1 553 343	
MENOH M		3	438 960	438 960	438 960	
NGANDJUI J		22	7 227 341	7 227 341	7 227 341	
MBABIT TAH		23	4 644 877	4 644 877	4 644 877	
NGIAH S		70	5 613 939	5 613 939	5 613 939	
NSOM J		33	2 033 512	2 033 512	2 033 512	
KWENE		38	2 186 680	2 186 680	2 186 680	
TOTAL AU	13-Jul-93	30 350	2 898 714 354	2 189 490 211	2 181 557 817	

67

DETTES EXPORTATEURS-PAIEMENT PLANTEURS

USINIER	Région	EXPORTATEUR ou Usinier 1er	Nombre Planteurs	Montant Demandé	PAIEMENTS STABEX	
					prévus	réalisés
SANGUEN F.	MBAM	TZOUVELOS	260	45 425 067	45 147 723	45 147 723
KAMDOM J.	MBAM	Tzouvelos UMCC	342	63 700 000	57 606 774	57 606 774
NOUBISSI Ebénézer	MOUNGO	TZOUVELOS	177	45 710 880	36 828 436	36 828 436
NGOUANIE & Fils	MOUNGO	S.C.A.	147	47 087 920	47 087 920	47 087 920
TENGUIA Augustin	MOUNGO	U.M.C.C.	196	36 881 878	36 881 878	36 881 878
NDANKOU Mathieu	MOUNGO	TZOUVELOS	116	25 817 880	25 817 880	25 817 880
SANDEU Jean	MOUNGO	U.M.C.C.	7	13 173 120	13 173 120	13 173 120
MAGNOU Boniface	MOUNGO	U.M.C.C.	7	11 850 830	11 810 630	11 810 630
TIAKO David	MOUNGO	TZOUVELOS	318	85 053 632	84 464 457	84 464 457
EKANGO Jacques	MOUNGO	TZOUVELOS	199	38 380 094	38 380 094	38 380 094
DJIKE Bernard	MOUNGO	TZOUVELOS	291	69 943 539	69 595 427	69 595 427
COOPLAMEL	MOUNGO	TZOUVELOS	1 550	294 868 365	294 868 365	294 868 365
COOPLAKAD	EST	ECON	87	2 621 255	2 621 255	2 621 255
COOPLALOD	EST	ECON	405	45 179 570	45 179 570	45 179 570
MBATSOGA ZE	Nyong&Mfou	C.M.C.	144	36 399 670	29 743 520	29 743 520
EVINA J.P.	Nyong&Mfou	C.M.C.	15	1 241 080	1 277 612	1 277 612
MONESSO J	Nyong&Mfou	C.M.C.	22	2 445 340	2 519 443	2 519 443
COOPLACA	Nyong&Mfou	C.M.C.	283	46 267 163	29 059 356	29 059 356
AMBA Benoit	Nyong&Mfou	SOCC	136	42 640 505	42 640 505	42 640 505
ADJEME ADJEME	Nyong&Mfou	SOCC	202	44 702 290	44 702 290	44 702 290
			4 913	999 390 678	959 406 255	959 406 255

DETTES EXPORTATEURS-PAIEMENT PLANTEURS

USINIER	Region	EXPORTATEUR ou Usmier 1er	Nombre Planteurs	Montant Demandé	PAIEMENTS STABEX	
					prévus	réalisés
report			4 913	999 390 678	959 406 255	959 406 255
MVOGO Séverin	Nyong&Mfou	S.O.C.C.	79	21 924 625	21 924 625	21 924 625
MEZANA François	Nyong&Mfou	S.O.C.C.	53	9 528 730	9 528 730	9 528 730
ANGOULA Samuel	Nyong&Mfou	S.O.C.C.	86	16 219 780	16 219 780	16 219 780
TCHOUPE David	HI NKAM	U.M.C.C.	175	10 000 268	8 150 315	8 150 315
TZ-KEKEM	HI NKAM	TZOUVELO	814	83 293 465	83 293 495	83 293 495
TZ-MAGBA	NOUN	TZOUVELO	369	60 467 020	60 467 020	60 467 020
TZ-MASSANGAM	NOUN	TZOUVELO	211	44 336 625	44 336 625	44 336 625
TZ-VIOSSAT	MENOUA	TZOUVELO	1 624	206 636 675	206 636 675	206 636 675
TZ-NGAKO	MENOUA	TZOUVELO	815	95 839 975	95 839 975	95 839 975
PIEPI André	MOUNGO	S.C.A.	751	138 220 810	105 082 520	105 082 520
NDEULEU Thomas	MOUNGO	S.C.A.	11	971 520	971 520	971 520
MBIENDJI Elias	MOUNGO	S.C.A.	88	17 902 480	17 902 480	17 902 480
NZEPA Charles	MOUNGO	S.C.A.	184	18 263 080	6 624 355	6 624 355
NANA Zacharie	MOUNGO	U.M.C.C.	141	24 881 960	24 881 960	24 881 960
FOKOU FOTSO	MOUNGO	U.M.C.C.	42	19 752 160	19 742 160	19 742 160
NOUPA Henri	MOUNGO	U.M.C.C.	13	38 094 040	38 094 040	38 094 040
TCHACOUNTE Daniel	MOUNGO	U.M.C.C.	6	11 219 200	11 219 200	11 219 200
KOUAM Martin	MOUNGO	U.M.C.C.	254	34 390 595	33 980 120	33 980 120
EYOUM Guillaume	MOUNGO	U.M.C.C.	597	103 188 170	103 144 780	103 144 780
			11 226	1 954 521 906	1 867 446 630	1 867 446 630

DETTES EXPORTATEURS-PAIEMENT PLANTEURS

USINIER	Region	EXPORTATEUR ou Usinier 1er	Nombre Planteurs	Montant Demandé	PAIEMENTS STABEX	
					prévus	réalisés
report			11 226	1 954 521 906	1 867 446 630	1 867 446 630
TZ-Aviation	MOUNGO	TZOUVELOS	374	50 940 015	50 940 015	50 940 015
TZ-MBONDANG	MOUNGO	TZOUVELOS	189	35 700 840	35 700 840	35 700 840
TZ-EKANGTE	MOUNGO	TZOUVELOS	893	210 656 180	210 656 180	210 656 180
NYAMEDJO	MOUNGO	TZOUVELOS	584	121 073 075	121 036 474	121 036 474
NANA Zacharie	MOUNGO	TZOUVELOS	156	52 230 861	52 230 861	52 230 861
NDEULEU Thomas	MOUNGO	TZOUVELOS	72	11 958 950	11 949 951	11 949 951
NANKO Moïse	MOUNGO	TZOUVELOS	79	6 898 009	4 594 986	4 594 986
S.A.I.P.	MOUNGO	TZOUVELOS	181	18 365 165	18 365 165	18 365 165
NGUETA Daniel	MOUNGO	TZOUVELOS	127	23 554 380	1 207 687	1 207 687
TAMEDJON Jacques	MOUNGO	TZOUVELOS	89	8 655 780	1 046 768	1 046 768
POSSI Zacharie	MOUNGO	U.M.C.C	183	21 161 600	21 161 600	21 161 600
COOPLAL	MOUNGO	TZOUVELOS	1	262 077	262 077	262 077
TCHAMBA Etienne	MBAM	TZOUVELOS	1	4 047 417	4 047 417	4 047 417
TOTAL au	31-Mar-93		14 155	2 520 026 256	2 400 646 651	2 400 646 651

Décembre 1993

ANNEXE 3

OBJECTIFS DE LA MISSION ET MODALITES DE REALISATION

1. LES OBJECTIFS DE LA MISSION

- 1.1. La circulation de l'information et la compréhension de l'opération;
- 1.2. L'efficacité de l'opération;
- 1.3. L'utilisation des sommes versées par rapport à l'ensemble des revenus;

2. LES TROIS NIVEAUX D'ETUDE

- 2.1. Le message et sa diffusion;
- 2.2. Le rôle des agents dans la filière ;
- 2.3. Les enquêtes auprès des planteurs;

3. LES HYPOTHESES DE DEPART SUR LA MESURE DE L'EFFICACITE DE L'OPERATION

- 3.1. L'effectivité du paiement,
- 3.2. L'utilisation des sommes versées,
- 3.3. Les effets induits du paiement STABEX,
- 3.4. L'attitude du planteur vis-à-vis de l'évolution de la filière et l'intervention de l'Etat.

4. L'ECHANTILLONAGE

- 4.1. Les variations régionales
- 4.2. L'échantillon proprement dit

5. L'ENQUETE PROPEMENT DITE

- 5.1. La population-cible
 - 5.2. L'unité d'observation
 - 5.3. Le sondage
 - 5.4. Le processus de sondage
-

1. LES OBJECTIFS DE LA MISSION

A la demande des autorités camerounaises et de la Commission des Communautés Européennes, une étude approfondie des modalités et de l'impact de l'opération "paiement direct" (STABEX90) a été souhaitée afin d'évaluer la réussite et le bien-fondé d'une telle initiative dont l'originalité était de payer directement les planteurs. Cette étude analyse les points suivants:

- i) Emission et réception de l'information;
- ii) Efficacité de l'opération;
- iii) Utilisation des sommes versées.

1.1. La circulation de l'information et la compréhension de l'opération:

Comment les agriculteurs et les structures intermédiaire ont-ils été informés de l'arrivée des chèques? Ont-ils été prévenus à temps? Qu'a-t-on retenu du message transmis lors des cérémonies publiques de remise des chèques? Comment a-t-on perçu cette aide? Les structures intermédiaires et les agriculteurs, ont-ils une image claire et précise de la Communauté Economique Européenne et de son action dans les pays ACP? Ont-ils des informations sur le fonctionnement du marché national et international du café ou cacao et sur la formation des différents prix établis sur ces marchés ?

1.2. L'efficacité de l'opération:

L'efficacité a été mesurée à partir de plusieurs indicateurs:

- réception par les planteurs de la totalité de la somme due;
- effet des mesures d'accompagnement prévues ou mises en place spontanément dans la satisfaction des planteurs;
- degré d'investissement des différentes structures intermédiaires dans chaque région;
- principales entraves rencontrées et raisons avancées pour expliciter les difficultés de l'opération;
- modalités concrètes d'encaissement des sommes dues (lieu, relais, délais d'obtention, pressions lors du paiement, etc.).

L'objectif est de mesurer le rôle et l'efficacité des intermédiaires choisis dans les situations départementales où ceux-ci étaient en situation de concurrence ou de monopole et d'analyser le message transmis aux planteurs. Il s'agit de comprendre pourquoi les formes d'organisation coopératives ont fonctionné partiellement seulement. Un don de ce genre a mis en musique un ensemble complexe de rapports de force, de luttes d'influence, de conflits et de négociations. Comprendre l'opération, c'est identifier toute les forces en présence, leurs intérêts et comprendre les voies les plus performantes pour dégager des "modèles à développer" s'il fallait renouveler l'opération.

1.3. L'utilisation des sommes versées par rapport à l'ensemble des revenus:

Ont-elles permis de faire face aux dépenses sociales courantes (frais de scolarité, dépenses de santé), de rembourser des dettes, de constituer une épargne, d'investir dans une autre activité? Quelle a été la part destinée à l'amélioration des techniques culturelles sur le café et le cacao? Sur l'ensemble des cultures?

Il s'agit de mesurer l'impact social et économique de ces versements en fonction de certaines caractéristiques socio-démographiques du ménage. Ce paiement a-t-il redonné confiance aux planteurs dans la poursuite de la culture du café ou du cacao? Préfèrent-ils investir dans d'autres cultures?

2. LES TROIS NIVEAUX D'ETUDE:

2.1. Le message et la communication:

Trois éléments d'étude sont à distinguer, ce que l'on a voulu rembourser exactement dans le cadre de cette opération STABEX 90; ce que l'on a explicité dans les messages radio, presse et ce que l'on a dit dans les discours des cérémonies publiques. Se situant après d'autres opérations STABEX, celle-ci se devait d'avoir une grande clarté dans les explications comptables pour éviter des malentendus: qu'est-ce qui était effectivement remboursé? A partir de quelles sources comptables? Qui devaient être remboursés? A qui devait-on cette aide? Quel cheminement a-t-elle pris pour atteindre le planteur?

2.2. Les agents de la filière:

Stratégies diverses, opposition d'intérêts individuels, les structures intermédiaires ne sont pas autre chose que des individus ou groupes sociaux à la recherche de la satisfaction d'intérêts précis contrôlés socialement, économiquement ou démocratiquement. De ces confrontations et contradictions multiples naît une sorte de code de conduite qui règle leur fonctionnement pendant la durée d'une opération de ce type passant sous la loupe de l'opinion publique comme de la classe politico-médiatique.

Une première enquête a permis de recueillir auprès des différentes institutions régionales (coopératives, acheteurs privés, usiniers), comment ils ont procédé pour soutenir l'opération en faveur de leurs planteurs, leur plaidoyer pro domo et leurs griefs; comment ils se situent dans la région, par rapport à la libéralisation des filières et quels types de rapports ils ont avec leurs planteurs, les exportateurs et l'Etat.

2.3. Les enquêtes auprès des planteurs:

Cette enquête individuelle auprès des planteurs par questionnaire portait sur deux points:

- un examen attentif de quelques critères clés pour l'analyse socio-économique du ménage de planteur (âge et activités du chef de ménage, charges familiales, dépenses de scolarité et évolution de la commercialisation des cultures d'exportation (café et/ou cacao) depuis 1987;
- une étude précise sur l'opération de remboursement des impayés (efficacité, perception, utilisation) et de son contexte.

3. LES HYPOTHESES DE DEPART

3.1. L'effectivité du paiement:

Nous avons dû déterminer les principaux facteurs ayant joué un rôle de frein dans le bon déroulement de l'opération "paiement direct des arriérés" des planteurs. L'effectivité du paiement est liée à 4 facteurs principaux:

1. diffusion de l'information;
2. délais de paiement;
3. montant du paiement;
4. frais liés à l'obtention du paiement.

3.2. L'utilisation des sommes versées:

Sur la base d'enquêtes déjà effectuées dans le cadre du projet de recherche OCISCA (Observatoires des Changements et de l'Innovation Sociale au Cameroun), nous pensons que les planteurs destinent une partie des recettes monétaires du ménage au secteur agricole dès lors qu'ils ont assuré les dépenses sociales et le remboursement des arriérés et/ou dettes qu'ils avaient.

L'efficacité de l'opération en terme d'investissement agricole ou non-agricole ne peut être perceptible qu'auprès des grands planteurs ayant touché d'importants arriérés à condition qu'ils perçoivent la rentabilité d'une telle dépense agricole et que les moyens de production soient accessibles sur le marché à un prix relatif avantageux comparé au prix de vente des produits agricoles.

3.3. Les effets induits du paiement STABEX:

Beaucoup d'argent a été distribué, cet argent a été dépensé. Il a pu servir à l'agriculture, mais aussi au commerce de détail.

En agriculture, on pouvait s'attendre à deux types d'effets d'entraînement en amont des filières agricoles :

1. substitution dans les filières: les sommes reçues ont permis aux planteurs de jouer la carte de la diversification;

2. réactivation de la filière café et/ou cacao elle-même qui peut se faire par une intensification de plus en plus poussée de la productivité (achat d'outils agricoles et de produits de traitement) ou au contraire par une extensification croissante avec l'augmentation des surfaces et l'abaissement des coûts de production.

Si le paiement n'a pas eu d'effets d'entraînement en terme d'investissement sur le plan agricole pour l'amélioration des moyens et techniques de production, il a pu néanmoins constituer un stimulant efficace au niveau de la filière cacao, témoignage de l'intérêt porté par l'Etat et les autres opérateurs économiques envers les planteurs.

3.4. L'attitude du planteur vis-à-vis de l'évolution de la filière:

Depuis 1991, la coopérative ne dispose plus du monopole d'achat du produit et de la distribution subventionnée ou gratuite des intrants. On s'est intéressé alors à dresser la carte des principaux acteurs physiques du marché et des nouvelles pratiques de commercialisation des planteurs. On a recueilli leur sentiment sur la conduite de la libéralisation. On évaluera l'impact possible de la nouvelle loi coopérative 1992/93. On pouvait craindre une attitude conservatrice chez les agriculteurs face à des structures monopolistiques.

3.5. L'intervention de l'Etat:

L'évolution du marché observée par les acteurs en amont de la filière dépend essentiellement du marché physique. A partir de la vision du rôle de l'Etat durant toute la période d'existence de la Caisse de Stabilisation, quels sont les changements perçus par le planteur et ce qu'il imagine de l'avenir de la filière?

4. HYPOTHESES SUR L'ECHANTILLON

4.1. Les variations régionales:

La réussite de l'opération STABEX "paiement direct des planteurs" dépend, à notre sens, de la localisation géographique des producteurs et des acheteurs. Ce facteur géographique joue de deux manières, par l'offre existante d'intermédiaires (diversité ou unité) et par l'accessibilité du village selon la proximité ou non d'un axe bitumé, le bon entretien ou non des pistes desservant ces villages.

4.2. L'échantillonnage proprement dit:

Pour chaque département, ce sont les structures endettées auprès du plus grand nombre de planteurs qui ont été privilégiées afin de diminuer le biais introduit par les LBA ayant des relations personnelles avec certains planteurs.

5. CHOIX DE L'ENQUETE

5.1. La population-cible

Au plan géographique, l'espace à étudier correspond à la zone du paiement direct STABEX. A noter que les provinces du Centre et du Sud sont sous-représentées.

Les départements concernés sont:

- Dans le Sud-Ouest : Ndian, Meme, Fako, Manyu,
- Dans l'Ouest : Ndé, Haut Nkam, Ménoua, Noun,
- Dans le Littoral : Moungo,
- Dans le Centre : Nyong et Mfoumou, Mbam,
- Dans l'Est : Lom et Djerem, Haut-Nyong, Kadey.

Les zones les plus représentées dans l'échantillon sont celles où le nombre de planteurs ayant eu des arriérés pour la campagne 88/89 est le plus important.

La population totale du champ d'étude ou zone d'extrapolation des résultats compte:

- 47 264 planteurs (ne sont pas comptés les planteurs rattachés aux coopératives ayant reçu des sommes forfaitaires);
- 13 coopératives;
- 63 usiniers;
- 23 acheteurs agréés (LBA en zone anglophone),
- 14 départements.

5.2. L'unité d'observation

L'enquête a cherché à obtenir des informations sur:

- les particularités socio-économiques (infrastructure, encadrement technique et commercial) au niveau des micro-régions, les conditions du déroulement de l'opération STABEX et le rôle joué par les structures en présence;
- l'opinion des planteurs, chefs de ménage, sur l'efficacité et l'originalité de cette opération "paiement direct des planteurs" et leur perception du devenir de la filière.

Lors de la pré-enquête auprès des structures intermédiaires, on s'est préoccupé de l'ensemble des intermédiaires ayant une activité commerciale dans les filières cacao et café sur un espace micro-régional donné.

L'unité statistique de base sélectionnée pour l'enquête principale auprès des planteurs était l'unité paysanne de production appelée "cellule familiale restreinte" par les sociologues et "ménage rural" par les démographes pour l'enquête-planteur. L'opinion recueillie était celle du membre du ménage au nom duquel est vendu le café/cacao, ce sera le plus souvent le chef de ménage masculin, responsable de la gestion technique et de la commercialisation de ce produit. Dans les cas où ce dernier est décédé ou a déjà délégué ses plantations, notre enquête a été faite auprès de son délégué voire de son héritier au sein de la famille.

5.3. Le sondage

L'enquête d'un aussi grand nombre de planteurs ne peut se faire sans recours à un échantillonnage raisonné reposant sur un système de stratification.

Un choix raisonné de coopératives, LBA et usiniers a été effectué dans chaque arrondissement où l'opération a eu lieu. La présentation de la panoplie des structures présentes est un des éléments prioritaires du choix au niveau du département afin de mesurer l'efficacité de chacune comme relais avec les planteurs en fonction de l'image acquise, de la situation monopolistique ou concurrentielle, du mode de distribution des paiements et des différences intrinsèques régionales (densité, infrastructure, systèmes culturels dominants).

En second lieu, 500 planteurs ont été choisis à partir de cette base de sondage afin de mesurer l'impact de l'opération en fonction des types d'intermédiaires préalablement définis. On a eu le souci de différencier les planteurs suivant leur degré d'enclavement (critère géographique) et le niveau de production de café et cacao estimé en fonction des arriérés qui leur sont dus.

Ainsi, les analyses peuvent se faire et sont généralisables dans le cadre de limites géographiques ou sociales connues.

5.4. Le processus de sondage

La seule base de sondage disponible était le listing des planteurs ayant connu des arriérés en 1988/89 élaboré par la cellule STABEX. La carte topographique au 1/200.000ème et les dictionnaires de village ORSTOM ont été utilisés pour le repérage des localités.

Le plan de sondage a été le suivant:

- tous les départements ont été retenus;
- toutes les coopératives ont été retenues à l'exception de NGAFCOOP et KONAFCOOP pour lesquelles la cellule STABEX a remis une somme forfaitaire et de la COOPLACA pour laquelle le nombre de planteurs concernés par l'opération était trop faible;
- la commercialisation du café et cacao par les acheteurs privés agréés, LBA, répond à des critères relationnels: le reversement des arriérés aux planteurs ne traduit donc en rien l'efficacité de l'opération "paiement direct des planteurs" si ce n'est les liens privilégiés des LBA avec certains producteurs. Pour mesurer l'impact de l'opération, nous avons donc procédé à

un choix raisonné des LBA ayant le plus grand nombre d'adhérents-planteurs dans les micro-régions du Cameroun où les commerçants privés sont en réelle concurrence avec les coopératives ou usiniers. Ainsi, cinq LBA ont été retenus en fonction de la localisation et du poids démographique.

- Le champ de l'enquête compte 7 exportateurs (TZOUVELO, UMCC, SCA, SOCC, CMC, ECON, MOULION). Près de 63 usiniers sont rattachés à ces exportateurs. Pour chaque exportateur, le choix des usiniers répond à deux critères:

- 1) la zone d'intervention;
- 2) le nombre de planteurs ayant eu des arriérés.

Ainsi, pour chaque exportateur, un, deux ou trois usiniers par département font partie du plan de sondage. On aboutit à un échantillon de:

- * 21 usiniers
- * 9 départements
- * 215 planteurs

On a choisi un échantillon de 500 planteurs, soit un taux de sondage de 1 pour 100 pour l'enquête principale auprès des planteurs (500/50.000). Compte-tenu des délais impartis à l'enquête, nous nous proposons de choisir 1,2 ou 3 villages pour chaque structure intermédiaire en fonction de 3 critères:

- du nombre de planteurs à enquêter par structure: on sera amené à enquêter 215 planteurs ayant vendu leur café aux usiniers, 255 aux coopératives et 30 aux LBA.

- de l'accessibilité des village;

- des difficultés de paiement apparues dans la pré-enquête auprès des structures intermédiaire

Trois classes d'accessibilité sont définies:

- 1) des villages à proximité d'un axe bitumé;
- 2) des villages accessibles par de bonnes pistes tout le long de l'année;
- 3) des villages isolés, difficiles d'accès en saison des pluies.

Novembre 1994

ANNEXE 4 : ECHANTILLON DE L'ENQUETE

PLAN DES TABLEAUX:

- TABLEAU 1 : NOMBRE DE PLANTEURS ENQUETES PAR TYPE DE STRUCTURE**
TABLEAU 2 : NOMBRE DE PLANTEURS ENQUETES PAR EXPORTATEUR
TABLEAU 3 : REPARTITION REGIONALE DES PLANTEURS DE NOTRE ECHANTILLON
TABLEAU 4 : NOMBRE DE PLANTEURS ENQUETES PAR USINIER
TABLEAU 5 : NOMBRE DE PLANTEURS ENQUETES PAR COOPERATIVE
TABLEAU 6 : NOMBRE DE PLANTEURS ENQUETES PAR ACHETEUR AGREE

TABLEAU 1. NOMBRE DE PLANTEURS ENQUETES PAR TYPE DE STRUCTURE

STRUCTURE INTERMEDIAIRE	POPULATION TOTALE DES PLANTEURS	MONTANT DEMANDE EN PCFA	TAILLE ECHANTILLON EN FONCTION DU % DU NOMBRE DE PLANTEURS
EXPORTATEURS	20.240	3 355 803 253	215
COOPERATIVES	24 160	1 923 372 289	255
LBA	2 864	975 342 065	30
TOTAL	47 264	6 254 517 607	500

TABLEAU 2 : NOMBRE DE PLANTEURS ENQUETES PAR EXPORTATEUR

EXPORTATEURS	POPULATION TOTALE DES PLANTEURS	MONTANT DEMANDE EN PCFA	TAILLE ECHANTILLON OU ENQUETER	NOMBRE D'USINES DE L'ECHANTILLON
TZOUVELO	10 103	1 741 664 537	109	9
UMCC	7 398	1 098 859 255	78	7
SCA	1 189	232 488 760	13	2
SOCC	556	135 015 930	4	1
CMC	484	89 324 666	6	1
ECON	492	53 125 465	5	1
MOULION	18	5 324 640	0	0
TOTAL	26 240	3 355 803 253	215	52

TABLEAU 3 : REPARTITION REGIONALE DES PLANTEURS DE NOTRE ECHANTILLON

REGION GEOGRAPHIQUE		STRUCTURES INTERMEDIAIRES DE L'ECHANTILLON	NOMBRE DE PLANTEURS CONSIDERES	TAILLE DE L'ECHANTILLON PAR STRUCTURE	TAILLE DE L'ECHANTILLON PAR REGION
PROVINCE	DEPARTEMENT				
EST	LOM ET DJEREM	COOPLALOD	437	8	82
		ESON COOPLALOD	405	5	
	HAUT NYONG	COOPLABO COOPLANKA COOPLADDI	1 303 3 808 1 719	13 36 20	
CENTRE	MBAM	KAMDOM J.	342	5	25
	NYONG ET MFOUMOU	SOCC Adjeme Adjeme	201	4	
		CNC COOPLACA	283	6	
SOCA MEPA		760	10		
OUEST	HAUT-NKAM	UMCC MOUMEE	741	10	112
		MALAM YACOBOU	640	9	
		TZ-KEKEN	814	12	
	NDE	UMCC BAZOU	878	12	
	MENOUA	UMCC NTEINGUE	1 115	15	
		UMCC FOUNGWO	896	12	
		TZ-VIOSSAT	1 624	24	
TZ-NGAKO		815	12		
NOUN	TZ-MAGBA	369	5		
	FIGOUE PIERRE	8	1		
LITTORAL	MOUNGO	UCAL	2 274	24	122
		COOPLAMEL	1 550	24	
		TZ ERANGTE	893	13	
		NYAMEDJO	584	9	
		TIAKO DAVID	318	5	
		UMCC MANJO	908	12	
		EYOUN GUILLAUME	598	8	
		SCA PIEPI ANDRE	751	12	
		NOUBISSI	375	5	
		ETOUKE EBONGUE	746	10	
SUD-OUEST	FAKO	MUFCOOP	1 839	19	159
		LAFCOOP	1 871	20	
	MEME	TAFCOOP	1 719	11	
		BAFCOOP	2 181	26	
		V.C. TRADE	192	3	
		MBANYA ENTREPRISE	760	2	
	NDIAN	NDIAFCOOP	2 224	24	
	MANYU	MACEFCOOP	578	4	
EYUFCOOP		898	16		
FOFCOOP		3 252	34		

TABLÉAU 4 : NOMBRE DE PLANTEURS ENQUÊTES PAR USINIER

USINIERS	RÉGION D'IMPLANTATION	POPULATION DES PLANTEURS	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	TAILLE ÉCHANTILLON PAR GROUPE USINIER
1. TZ-VIOSSAT	MENOUA	1 624	24	109
2. TZ-NGAKO	MENOUA	815	12	
3. TZ-EKANGTE	MOUNGO	893	13	
4. TZ-KEKEM	HAUT NKAM	814	12	
5. TZ-MAGBA	NOUN	369	5	
6. KANDOM J.	MBAM	342	5	
7. COOPLAMEL	MOUNGO	1 550	24	
8. NYAMEDJO	MOUNGO	584	9	
9. TIARO DAVID	MOUNGO	318	5	
TOTAL TZOUELOS		7 309	109	
10. UMCC SANTCHOU NTEINGUE	MENOUA	1 115	15	78
11. UMCC SANTCHOU FOUNGWO	MENOUA	896	12	
12. UMCC MANJO	MOUNGO	908	12	
13. UMCC BAZOU	NDE	878	12	
14. UMCC MOUMEE	HAUT NKAM	741	10	
15. MALAM YACOBOW	HAUT NKAM	640	9	
16. EYOUM GUILLAUME	MOUNGO	598	8	
TOTAL UMCC		5 776	78	
17. SCA PIEPI ANDRE	MOUNGO	751	12	13
18. FIGUE PIERRE	NOUN	8	1	
19. SOCC ADJEME ADJEME	NYONG&MFOUMOU	201	4	4
20. CMC COOPLACA	NYONG&MFOUMOU	283	6	6
21. ECON COOPLALOD	LOM ET DJEREM	405	5	5

TABLAU 5 : NOMBRE DE PLANTEURS ENQUETES PAR COOPERATIVE

COOPERATIVES	NOMBRE DE PLANTEURS	NOMBRE D'ENQUETE
1. UCAL	2 274	24
2. UCA -EST	7 267	77
- COOPLALOD	437	8
- COOPLADDI	1 719	20
- COOPLANKA	3 808	36
- COOPLABO	1 303	13
3. BAFPCOOP	2 181	26
4. EYUFPCOOP	898	16
5. FOFPCOOP	3 252	34
6. LAFPCOOP	1 871	20
7. MACKPCOOP	578	4
8. MUFPCOOP	1 839	19
9. NDIAPCOOP	2 224	24
10. TAFPCOOP	1 719	11
COOPERATIVES	24 096	255

TABLAU 6 : NOMBRE DE PLANTEURS ENQUETES PAR ACHETEUR AGREE

LBA	NOMBRE DE PLANTEURS	NOMBRE D'ENQUETES
LBA'S NKONGSAMBA		
NOUBISSI J.	375	5
ETOUKE EBONGUE	746	10
LBA'S KUMBA		
V.C. TRADE	192	3
MBANYA ENTERPRISE	138	2
AUTRES LBA'S		
SOCA MEPA	760	10
TOTAL (5 LBA)		30

ANNEXE 5

QUESTIONNAIRE PLANTEUR

THEME I- PROFIL DU PLANTEUR ENQUETE ET DE SON ENVIRONNEMENT

IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

I.1. NOM : _____ PRENOM : _____

I.2. VILLAGE : _____

I.3. EST-CE UN VILLAGE : _____ /___/

- 1. à proximité d'un axe bitumé
- 2. accessible par bonne piste toute l'année
- 3. isolé, difficile d'accès en saison des pluies

I.4. ARRONDISSEMENT : _____

I.5. APPARTENANCE ETHNIQUE : _____

I.6. LANGUE VERNACULAIRE : _____

I.7. LANGUE OFFICIELLE : _____ /___/

- 1. français
- 2. anglais

I.8. SAVEZ-VOUS LIRE LA LANGUE OFFICIELLE? 1.oui 2.non _____ /___/

I.9. SAVEZ-VOUS ECRIRE LA LANGUE OFFICIELLE? 1.oui 2.non _____ /___/

I.10. QUEL ETAIT LE MONTANT DES ARRIERES POUR LA CAMPAGNE 88/89?

MONTANT DU : _____ FCFA

MONTANT RECU : _____ FCFA

I.10. Quel âge avez-vous? /_/

I.11. A quel niveau scolaire avez-vous arrêté l'école? /_/

- 1. Ne sait ni lire, ni écrire
- 2. Sait lire mais pas écrire
- 3. Sait lire et écrire
- 4. CEPE et plus

I.12. Avez-vous suivi un apprentissage ou une formation technique? 1.oui 2.non /_/

I.13. Avez-vous une deuxième activité en dehors de l'agriculture? 1.oui 2.non /_/

I.14. Si oui, précisez laquelle? /_/

- 1. commerce
- 2. artisanat
- 3. salariat non agricole
- 4. salariat agricole
- 5. travail à la tâche
- 6. autres. Précisez _____

I.15. Avez-vous séjourné ailleurs qu'au village pendant plus de 6 mois? 1.oui 2.non /_/

I.16. Si oui, où? /_/

- 1. Yaoundé ou Douala
- 2. Ville de la province
- 3. Ville d'une autre province
- 4. village de la province
- 5. Village d'une autre province
- 6. Autre. Précisez _____

I.17. Quelle était votre occupation en ville? /_/

- 1. Sans occupation
- 2. Travail à la tâche (débrouillard ou sauveteur)
- 3. travail stable (emploi de moyenne et longue durée)
- 4. planteur
- 5. agriculteur non planteur
- 6. autre. Précisez _____

I.18. Pourquoi êtes-vous rentré? /_/

- 1. perte d'emploi
- 2. héritage des plantations
- 3. fatigue et/ou accident du père/mère/frère/oncle
- 4. chômage en ville
- 5. pour se marier
- 6. autre. Précisez _____

I.19. Situation matrimoniale : /_/

- 1. célibataire
- 2. marié monogame
- 3. marié polygame
- 4. veuf
- 5. vivant maritale

I.20. Quels sont les enfants pour lesquels vous payez une scolarité?

Niveau scolaire	Nombre d'enfants	Coût de scolarité
PRIMAIRE		
SECONDAIRE		
SUPERIEUR		
TOTAL		

1.21. Combien d'autres personnes à charge avez-vous?

vieux : _____
handicapés : _____
autres : _____

1.22. Le manque de moyens financiers vous a-t-il obligé à: /___/

1. arrêter la scolarité de certains enfants
2. retirer les enfants médiocres de l'école
3. retirer les filles de l'école
4. repousser l'âge de la scolarité des enfants
5. réduire les frais d'école par d'autres moyens. Précisez _____

TABEAU I.1 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CAFE ET CACAO DEPUIS 88/89:

CAFE					CACAO				
ANNEE	NOM DE LA COOPERATIVE/USINIER/EXPORTATEUR	QUANTITE DE CAFE VENDUE (en nb. de sac)			ANNEE	NOM DE LA COOPERATIVE/USINIER/EXPORTATEUR	QUANTITE DE CACAO VENDUE (en nb. de sacs)		
		sup.	courant	déclassé			GRADE I	GRADE II	H.S.
88/89					88/89				
89/90					89/90				
90/91					90/91				
91/92					91/92				
92/93					92/93				

POUR LA CAMPAGNE 88/89 DE CAFE ET DE CACAO:

1.23. Est-ce que vous avez le sentiment qu'on a donné à votre café/cacao en 88/89 le grade qu'il méritait? 1. oui 2. non /___/

1.24. En 88/89, dans le calcul du prix, vous a-t-on enlevé le prix du transport? 1. oui 2. non /___/

1.25. En 88/89, dans le calcul du prix, avait-on sous-estimé le poids de votre café? 1. oui 2. non /___/

1.26. A quel montant a été évaluée votre production de café vendue en 88/89? _____ FCFA

1.27. A quel montant a été évaluée votre production de cacao vendue en 88/89? _____ FCFA

I.28. Avant le paiement direct (dernière opération STABEX), avez-vous reçu pour la campagne 88/89 d'autres paiements? 1. oui 2. non /___/

I.29. Sous quelle forme : /___/
1. un seul paiement antérieur
2. plusieurs paiements antérieurs

I.30. Quelle est la somme que l'on vous avait réglée avant (cochez la case correspondante):

1. Précisez le montant /_____/
 2. ne sait pas

I.31. Vous avait-on fait une avance pour la campagne 88/89? 1. oui 2. non /___/

I.32. Principalement, sous quelle forme: /___/

1. produits phytosanitaires
2. engrais
3. en liquide
4. autre. Précisez _____

I.33. Avez-vous changé d'acheteur depuis 88/89? 1.oui 2.non /___/

I.34. Si oui, pourquoi? /___/

1. A cause des arriérés de 88/89
2. parce que les autres acheteurs prennent le café à un meilleur prix
3. parce qu'on vient le chercher à domicile
4. parce que les autres me font des crédits
5. autre. Précisez _____

I.35. Si non, pourquoi? /___/

- | | |
|--------------------------------|----------------------------|
| 1. ils sont les seuls | 4. je suis fidèle |
| 2. ils payent mieux | 5. ils me font des avances |
| 3. ils m'ont payé les arriérés | 6. autre. Précisez _____ |

I.36. En quelle année avez-vous changé d'acheteur? /___/

1. entre 1988 et 1992
2. après 1992

I.37. D'après ce que vous savez, les paiements des arriérés du café se sont : /___/

1. bien faits
2. faits avec quelques problèmes
3. faits avec beaucoup de problèmes
4. ne sait pas
5. autre. Précisez _____

I.38. Savez-vous pourquoi le prix du café et/ou du cacao a diminué? 1.oui 2.non /___/

I.39. D'après vous : /___/

1. est-ce parce que le café et/ou le cacao camerounais est de mauvaise qualité
2. est-ce parce que la coopérative ou l'usinier gère mal ses affaires
3. est-ce parce que l'Etat a des dettes
4. est-ce parce que les produits se vendent mal sur le marché international
5. autre. Précisez _____

THEME II : CANAUX D'INFORMATION

II.1. Est-ce que vous suivez les informations au niveau national? 1. oui 2. non /___/

II.2. Si oui, comment êtes-vous principalement informé de ce qui se passe? /___/

1. radio
2. TV
3. journaux
4. amis/famille venus de la ville
5. autres. Précisez _____

II.3. Si une autre opération comme celle des paiements directs devrait être annoncée à la radio, précisez sur quel programme et à quels moments vous pourriez facilement l'écouter?

PROGRAMMES DE RADIO	MOMENTS D'ECOUTE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

II.4. Si l'on devait utiliser les autres moyens d'information, serait-il préférable de passer essentiellement par: /___/

1. chef du village
2. chef de quartier
3. voisin/famille
4. tontine
5. coopérative
6. agent vulgarisateur
7. autorités administratives. Précisez son statut _____

II.5. Comment avez-vous pris connaissance de l'opération paiement direct aux planteurs? /___/

1. radio
2. TV
3. journaux
4. amis/famille venus de la ville
5. chef de village
6. chef de quartier
7. voisins/famille du village
8. tontine
9. agent vulgarisateur
10. Sous-préfet
11. coopérative/usinier
12. Autre. Précisez _____

II.6. combien de jours avant la mission de paiement avez-vous été prévenu? /___/

1. moins de 2 jours avant
2. de 2 jours à une semaine
3. de 1 à 2 semaines
4. plus de deux semaines

II.7. En aviez-vous eu quelques échos auparavant? 1. oui 2. non /___/

Si oui, par qui? /___/

1. radio
2. TV
3. journaux
4. amis/famille venus de la ville
5. chef de village
6. chef de quartier
7. voisins/famille du village
8. tontine
9. agent vulgarisateur
10. Sous-préfet
11. coopérative/usinier
12. Autre. Précisez _____

II.8. Avez-vous cru réellement que vous alliez être payé? 1. oui 2. non / /

II.9. Avez-vous assisté à la grande cérémonie de remise des chèques? 1. oui 2. non / /

II.10. Qu'avez-vous retenu principalement du discours officiel? / /

1. "prenez-vous en charge"
2. "ne vous laissez pas faire"
3. "gardez le courage"
4. "l'Etat vous soutient"
5. autres. précisez _____

II.11. A quoi attribuez-vous le plus le fait d'avoir été payé? / /

1. l'Etat s'est débrouillé pour avoir l'argent
2. l'étranger nous a aidés
3. C'était pour récupérer des voies aux élections
4. autre. précisez _____

II.12: Selon vous, pensez-vous que l'opération de paiement des chèques aux planteurs aurait servi à d'autres fins (noter une seule réponse): / /

1. de tirer profit par les hommes politiques de cette opération pour leur campagne politique
2. de redonner confiance aux planteurs dans leur coopérative
3. d'éviter que des malversations aient eu lieu au détriment des planteurs
4. rien de tout cela. Précisez _____

II.13. Aviez-vous déjà entendu parler du STABEX avant la remise des chèques? 1. oui 2. non / /

II.14. Pour vous, à quoi est rattaché le STABEX? / /

- | | |
|-------------------|--------------------------|
| 1. gouvernement | 4. ne sait pas |
| 2. pays européens | 5. autre. Précisez _____ |
| 3. ONCPB | |

THEME III. EFFICACITE DE L'OPERATION

III.1. Sous quelle forme avez-vous reçu le paiement direct des arriérés de 88/89? / /

1. chèque
2. sous forme liquide

III.2. Quel a été le délai entre la remise du chèque aux coopératives et le début du paiement des planteurs? / /

1. moins de trois jours
2. entre trois jours et deux semaines
3. plus d'un mois. Précisez _____
4. ne sait pas

III.3. Où avez-vous retirer votre argent ?

1. sur place dans une caisse mobile
2. sur place à la coopérative
3. sur place à la banque
4. très loin et ça était très pénible
5. moyennement loin et ça était moyennement pénible
6. autre. Précisez _____

III.4. Vous êtes-vous rendu vous-même à la banque ou avez-vous envoyé quelqu'un?

1. oui, moi-même
2. non, j'ai envoyé un membre de la famille sous procuration
3. non, j'ai demandé à la coopérative de retirer le chèque à ma place
4. autre. Précisez _____

III.5. Si vous n'y êtes pas allé vous-même, avez-vous fait une procuration pour encaisser ce paiement? 1.oui 2.non

III.6. Cela vous a-t-il posé un problème?

1. non
2. oui parce que c'est compliqué
3. oui parce qu'il fallait payer
4. autre. Précisez _____

III.7. Avez-vous dû fournir une carte d'identité? 1. oui 2. non

III.8. Cela vous a-t-il posé un problème?

1. non
2. oui parce que je n'en ai pas
3. oui parce que je l'avais oubliée
4. autre. Précisez _____

III.9. Vous a-t-on posé des problèmes pour autre chose?

1. non
2. oui parce que j'ai un surnom
3. oui parce que je ne voulais pas donner de commission
4. autre. Précisez _____

III.10. Dans le cas d'un paiement à la banque, avez-vous eu des problèmes à la banque?

1. non
2. oui parce que la banque était loin et le transport cher
3. oui parce qu'il fallait laisser une commission
4. oui parce que j'ai dû attendre plusieurs jours sur place
5. autre. Précisez _____

III.11. Dans toute cette opération, avez-vous reçu une aide?

1. non
2. oui, de la coopérative pour le transport
3. oui, de la coopérative à qui j'ai donné procuration
4. oui, d'autres planteurs
5. autre. Précisez _____

III.12. Ces services ont-ils été gratuits? 1. oui 2. non /___/

III.13. Combien avez-vous dû déboursier?

1. soit auprès de la coopérative-- : _____ FCFA
2. soit vous-même pour aller toucher le chèque (transport, commission...) : _____ FCFA

III.14. Les problèmes éventuels ont-ils repoussé la date de l'encaissement? /___/

1. non je l'ai eu en même temps que tout le monde
2. oui ça a repoussé de quelques jours
3. oui ça a repoussé le paiement de plus d'une semaine
4. oui ça a repoussé le paiement de plus d'un mois
5. oui parce que je ne l'ai jamais eu

III.15. De ce que l'on vous devait, avez-vous touché la totalité du chèque: /___/

1. la totalité 3. beaucoup moins
2. un peu moins 4. ne sait pas

III.16. Pour vous, le paiement des arriérés que vous avez reçu est: /___/

1. un remboursement des dettes que l'on vous devait (précisez les intermédiaires de la filière endettés)
2. une pression en période électorale
3. un don extérieur
4. les pays européens nous doivent ça
5. autres. Précisez _____

THEME IV. MODE DE GESTION DE L'ARGENT RECU

IV.1. Quel a été l'achat principal fait le jour même avec l'argent du chèque? /___/

1. outillage agricole 4. dépenses d'habitat ou de vêtement
2. autres produits agricoles 5. remboursement de prêts
3. écolage 6. autre. Précisez _____
4. santé ou autres besoins sociaux (deuil, funérailles)

IV.2. Cela vous a-t-il permis de rembourser vos dettes? /___/

1. non je n'ai pas de dettes
2. non je n'ai toujours pas remboursé mes dettes
3. totalement
4. en grande partie
5. une petite partie des dettes

IV.3. Si oui, auprès de qui principalement ? /___/

1. banque officielle 4. coopérative, usinier ou LBA
2. tontine 5. coxeur ou usurier
3. amis/famille 6. autre. Précisez _____

IV.4. Pour quelle raison vous étiez-vous endetté? /_/

- | | |
|--|----------------------------------|
| 1. outillage agricole | 5. dépense d'habitat ou vêtement |
| 2. autres produits agricoles | 6. remboursement de prêts |
| 3. écolage | 6. autre. Précisez _____ |
| 4. santé ou autres besoins sociaux (deuil, funéraille) | |

IV.5. Avez-vous épargné de l'argent des arriérés? /_/

- | | |
|---------------|----------------------|
| 1. non | 3. une grande partie |
| 2. totalement | 4. une petite partie |

IV.6. Si oui, auprès de qui principalement? /_/

- | | |
|----------------------|--------------------------|
| 1. banque officielle | 4. coopérative |
| 2. tontine | 5. coxeur ou usurier |
| 3. amis/famille | 6. autre. Précisez _____ |

IV.7. Pour quelle principale dépense (future ou déjà réalisée)? /_/

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1. outillage agricole | 5. remboursement de prêts |
| 2. autres produits agricoles | 6. dépenses d'habitat ou de vêtement |
| 3. écolage | 7. autre. Précisez _____ |
| 4. santé ou autres besoins sociaux (deuil, funérailles) | |

IV.8. Avez-vous déjà utilisé l'argent que vous aviez épargné? /_/

1. non
2. oui rapidement au bout de moins de trois mois
3. oui plus longtemps après

IV.9. En dehors des dépenses faites vous-même, des dettes remboursées et de l'épargne, avez-vous donné de l'argent à d'autres personnes? /_/

1. non
2. oui j'en ai donné à ma femme
3. oui j'en ai donné à d'autres membres de la famille sans emploi pour démarrer une activité non agricole
4. oui j'en ai donné à d'autres membres de la famille sans emploi pour démarrer une activité agricole
5. oui j'en ai donné à d'autres membres de la famille pour les besoins sociaux
6. oui j'en ai donné à des ouvriers agricoles
7. autre. Précisez _____

IV.10. Si vous avez acheté des produits agricoles, précisez lesquels: (cochez les cases correspondantes)

- | | |
|---|-----------------------|
| 1. semences vivrières | 5. outils |
| 2. plants sélectionnés de café et/ou de cacao | 6. achat foncier |
| 3. engrais | 7. ouvriers agricoles |
| 4. produits phytosanitaires | 8. autres _____ |

IV.11. Avez-vous investi avec une partie de l'argent des arriérés dans une autre activité que l'agriculture? /_/

1. oui 2. non /_/

IV.12. Si OUI, laquelle? /_/

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| 1. élevage | 4. artisanat |
| 2. commerce de vivres | 5. commerce |
| 3. vente à emporter | 6. autre. Précisez _____ |

IV.13. Les prix des produits ont-ils augmenté à cause du paiement des arriérés? 1.oui 2.non / /

IV.14. SI OUI, principalement pour quel produit? _____

IV.15. Quel était le prix payé de ce produit avant le paiement des arriérés du café et/ou du cacao? / /

IV.16. Quel a été le prix payé de ce produit tout de suite après le paiement des arriérés du café et/ou du cacao? / /

IV.17. Y a-t-il eu des ruptures d'approvisionnement pour certains produits sur le marché local suite au paiement? 1. oui 2. non / /

IV.18. Pour quel produit? / /

1. outillage agricole. Précisez _____
2. autres produits agricoles. Précisez _____
3. fruits et légumes du marché. Précisez _____
4. autre. Précisez _____

IV.19. Au bout de combien de temps avez-vous épuisé tout l'argent des arriérés? / /

1. la semaine qui a suivi le paiement.
2. le mois qui suivait.
3. trois mois après.
4. Plus de 3 mois.

IV.20. Comment avez-vous fait au cours de l'année 88/89 pour faire face aux dépenses courantes alors que votre produit n'avait pas été payé? / /

- | | |
|----------------------|--|
| 1. maraîchage | 5. autre activité que l'agriculture |
| 2. élevage | 6. emprunts auprès des parents ou amis |
| 3. fruits | 7. demande dons auprès des parents ou amis |
| 4. revente de vivres | 8. autre. Précisez _____ |

V.14. Qu'est-ce qui vous inciterait à augmenter la production existante?

1. augmentation du prix du café et/ou cacao
2. diminution du prix des produits de traitement (engrais, produits phytosanitaires)
3. distribution gratuite de produits de traitement
4. achat du café et/ou du cacao à domicile
5. possibilité de trouver de la main d'oeuvre peu chère
6. possibilité d'obtenir des prêts ou des avances des coopératives

V.15. Qu'est-ce qui vous inciterait à régénérer les plantations existantes ou à créer une nouvelle plantation?

1. augmentation du prix du café et/ou cacao
2. diminution du prix des produits de traitement (engrais, produits phytosanitaires)
3. distribution gratuite de produits de traitement
4. achat du café et/ou du cacao à domicile
5. accessibilité à la terre
6. possibilité de trouver de la main d'oeuvre peu chère
7. possibilité de trouver du matériel végétal performant
8. Possibilité d'obtenir des emprunts

Changements perçus ou effectués par le planteur au sein de la filière

- V.16. Vendiez-vous votre produit à plusieurs personnes avant 1991? 1.oui 2.non
- V.17. Aujourd'hui, vendez-vous votre produit à plusieurs personnes? 1.oui 2.non
- V.18. Faisiez-vous du coxage avant 1991? 1.oui 2.non
- V.19. Aujourd'hui, faites-vous du coxage? 1.oui 2.non
- V.20. Etiez-vous attiré par les avances pratiquées par vos acheteurs avant 1991? 1.oui 2.non
- V.21. Aujourd'hui, êtes-vous attiré par les avances? 1.oui 2.non
- V.22. Aviez-vous davantage confiance dans les acheteurs étrangers avant 1991? 1.oui 2.non
- V.23. Est-ce toujours le cas depuis 1991? 1.oui 2.non
- V.24. Maintenant, vous assurez-vous du paiement immédiat? 1.oui 2.non
- V.25. Le prix fixé par l'Etat était-il appliqué avant 1991? 1.oui 2.non
- V.26. Le prix minimum est-il respecté aujourd'hui? 1.oui 2.non
- V.27. Aviez-vous la possibilité d'acheter les engrais, les pesticides et insecticides à plusieurs structures avant 1991?
1.oui 2.non
- V.28. Depuis 1991, avez-vous la possibilité d'acheter les engrais, pesticides et insecticides à plusieurs structures?
1.oui 2.non

V.29. Si oui, précisez lesquelles? /___/___/___/

1. coopérative, usinier
2. commerçant privé
3. structure para-étatique

V.30. Receviez-vous des conseils d'un moniteur agricole ou d'un agent d'une société de développement avant 1991? 1.oui 2.non /___/

V.31. Aujourd'hui en recevez-vous toujours? 1.oui 2.non /___/

V.32. Receviez-vous gratuitement les produits suivants:

1. des engrais	1.oui 2.non	/___/
2. des produits phytosanitaires	1.oui 2.non	/___/
3. autres. Précisez _____	1.oui 2.non	/___/

V.33. Aujourd'hui recevez-vous gratuitement:

1. des engrais	1.oui 2.non	/___/
2. des produits phytosanitaires	1.oui 2.non	/___/
3. autres. Précisez _____	1.oui 2.non	/___/

V.34. Aviez-vous des subventions sur les prix de certains produits:

1. des engrais	1.oui 2.non	/___/
2. des produits phytosanitaires	1.oui 2.non	/___/
3. autres. Précisez _____	1.oui 2.non	/___/

V.35. Avez-vous toujours des subventions sur ces produits:

1. des engrais	1.oui 2.non	/___/
2. des produits phytosanitaires	1.oui 2.non	/___/
3. autres. Précisez _____	1.oui 2.non	/___/

V.36. Receviez-vous les engrais, pesticides ou insecticides à temps avant 1991? 1.oui 2.non /___/

V.37. Aujourd'hui les recevez-vous toujours à temps? 1.oui 2.non /___/

V.38. Les différentes structures d'intervention participaient-elles à l'entretien des routes avant 1991? 1.oui 2.non /___/

V.39. Participent-elles actuellement? 1.oui 2.non /___/

V.40. Y avait-il un contrôle sérieux de la qualité au moment de la vente avant 1991?

1. sur le marché en ville	1.oui 2.non	/___/
2. sur le marché au village	1.oui 2.non	/___/

V.41. Aujourd'hui, y a-t-il toujours un contrôle de la qualité à la vente?

1. sur le marché en ville	1.oui 2.non	/___/
2. sur le marché au village	1.oui 2.non	/___/

V.42. Votre acheteur vous accordait-il des crédits avant 1991? 1.oui 2.non /___/

V.43. Avez-vous toujours accès aux crédits? 1.oui 2.non /___/

V.44. Quel était le prix de journée de main d'oeuvre avant 1991? _____ FCFA

V.45. Quel est le prix actuellement? _____ FCFA

V.46. Qu'est-ce qui a le plus changé depuis 1991? /___/

1. L'Etat n'intervient plus pour la fixation des prix
2. chacun vend son produit à celui qui paie le mieux
3. c'est la fin des produits subventionnés
4. ne sait pas
5. autres. Précisez _____

V.47. Etes-vous satisfait de ce changement? 1. oui 2. non /___/

V.48. Si oui, pourquoi? /___/

1. on ne doit plus attendre pour se faire payer
2. il y aura concurrence et on vendra à celui qui offre les meilleures conditions
3. ne sait pas
4. autre. Précisez _____

V.49. Si non, pourquoi? /___/

1. le coxage va s'aggraver
2. les acheteurs feront pression pour faire baisser les prix
3. on ne trouve pas d'acheteurs
4. ne sait pas
5. autre. Précisez _____

V.50. Le marché étant libre, pensez-vous qu'il est encore nécessaire d'appartenir à une coopérative ou de dépendre d'un usinier? 1. oui 2. non /___/

V.51. Pourquoi est-il nécessaire (principalement) d'appartenir à une coopérative ou à un usinier? /___/

1. parce qu'on défend les intérêts des planteurs
2. parce qu'on nous approvisionne régulièrement en engrais et produits phytosanitaires
3. parce qu'on nous accorde plus facilement des crédits
4. autres. Précisez _____

V.52. Pourquoi n'est-il pas nécessaire d'appartenir à une coopérative ou à un usinier? /___/

1. quand on est petit planteur, on est écrasé par la coopérative ou l'usinier
2. coopératives et usiniers n'accordent plus de crédits
3. c'est souhaitable de vendre ses produits à qui l'on veut
4. ne sait pas
5. autres. Précisez _____

V.53. De quel prix souhaiteriez-vous être principalement informé? /___/

1. du prix du produit sur le marché national
2. du prix du produit sur le marché international
3. ne sait pas
4. autre. Précisez _____

V.54. Comment devrait se faire cette information sur le prix? /___/

1. avant le début de la campagne, par la radio, la TV ou la presse
2. avant le début de la campagne, par des tournées d'information des Sous-Préfets
3. avant le début de la campagne, par lettre officielle arrivant jusqu'au niveau du chef de quartier qui rassemble les gens.
4. autres. Précisez _____

V.55. Quelles étaient les avantages apportés par les structures existantes avant 1991 (avant la libéralisation)? /___/

1. les conseil et l'aide à la production apportés par les moniteurs
2. la fixation d'un prix garanti au planteur
3. l'approvisionnement régulier en intrants (engrais, produits phytosanitaires)
4. les subventions pour l'achat des intrants (engrais, pesticides, insecticides)
5. autres. Précisez _____

V.56. S'il y avait quelque chose de prioritaire à contrôler pour vous protéger, ce serait: (donner une seule réponse) /___/

1. fixer un prix minimum au planteur
2. contrôler que les poids et la qualité du produit correspond bien ç ce que vous livrez
3. vous assurez un approvisionnement en intrants correct en quantité et prix
4. ne sait pas
5. autre. Précisez _____

THEME VI. LA RESTRUCTURATION DES COOPERATIVES.

VI.1. Avez-vous été informé de la nouvelle politique gouvernementale en matière de restructuration des coopératives? /___/
1. oui 2. non

VI.2. Si oui, vous avez été informé par quel moyen? /___/

- | | |
|--------------------------------------|---|
| 1. radio, TV ou presse | 5. le chef du village |
| 2. vulgarisateur ou encadreur | 6. parents et/ou amis venus de la ville |
| 3. une ONG. Précisez laquelle? _____ | 7. autre. Précisez _____ |
| 4. la tontine | |

VI.3. La restructuration de la coopérative vous paraît-elle importante? /___/

1. oui
2. non
3. ne sait pas

VI.4. Si oui, pourquoi? /___/

1. parce que désormais, les dirigeants seront élus parmi les planteurs
2. parce que l'on sera moins dépendant de l'Etat
3. ne sait pas
4. autre. Précisez _____

VI.5. Si vous pensez que la restructuration n'est pas utile, est-ce parce que: /___/

1. la coopérative trompe trop le planteur
2. on ne comprend pas ce que c'est
3. ne sait pas
4. autre. Précisez _____

mai 1994

ANNEXE 6

ETUDE REGIONALE DE LA ZONE PAIEMENT DIRECT (STABEX 90)

Les planteurs visés par l'opération appartiennent à 5 provinces différentes: Sud-Ouest (36,3%), Littoral (26,8%), Ouest (16,6%), Est et Centre (20,3%). Cette répartition géographique ne correspond pas à la répartition de la totalité des planteurs de café et de cacao du Cameroun, notamment dans le Centre. Chaque région de regroupement de l'échantillon (Sud-Ouest, littoral, Ouest et Est-Centre) présente des caractéristiques de mise en place et d'évolution de l'économie de plantation spécifiques qui influent sur la façon dont les planteurs réagissent aux interventions du dehors. Ces conditionnements particuliers se combinent aux caractéristiques sociologiques (régulation traditionnelle de la société) et sociales (catégories sociales, rapports allochtones/ autochtones), pour expliciter la façon dont chaque groupe de planteurs et ses intermédiaires se sont organisés pour la distribution des fonds, comment ils les ont utilisés et la perception qu'ils en ont eue.

1. L'ECONOMIE DE PLANTATION PRODUIT DE PLUSIEURS HISTOIRES

Les éléments historiques de la colonisation agricole concernant les mouvements migratoires des populations, l'évolution du mode d'appropriation des terres, le développement des systèmes culturels exercent une influence importante sur les structures productives actuelles et les stratégies mises en place par les planteurs au cours de ces dernières années de perturbation.

1.1. Colonisation agricole, café robusta et migration dans le Moungo et l'Ouest

Dans le Moungo, les éléments historiques de la colonisation agricole ont exercé une influence importante sur les structures productives actuelles. La mise en valeur agricole de cette zone date de l'époque coloniale. Dès les années 1920, de nombreuses entreprises européennes tournées aussi bien vers l'exploitation forestière et les plantations que vers l'activité de commerce s'y implantent en raison de la fertilité des sols et de la faible occupation foncière autochtone. Les besoins en main-d'oeuvre de ces entreprises sont comblés par une importante vague d'immigration depuis le pays voisin bamiléké qui souffre alors d'une forte pression démographique. Cette population s'installe le long de l'axe Bafoussam-Nkongsamba-Douala qui traverse le département du nord au sud. Ces jeunes migrants occupent des emplois salariés avec l'objectif de s'installer sur place comme planteur dès que l'épargne tirée de leur activité est suffisante et que les liens avec les autochtones détenteurs de terre le permettent.

Les cessions de terre résultent le plus souvent d'une entente entre les propriétaires et leurs ouvriers agricoles. L'appropriation des terres par les Bamiléké est favorisée vers les années 1955 lorsque les entreprises coloniales, suite à l'abolition du travail forcé en 1946 et au développement des plantations familiales de caféiers et de cacaoyers, libèrent de la main-d'oeuvre et des terres. Les troubles politiques des années 1960, le massacre de Tombel en 1967, la raréfaction des terres non mises en valeur, ralentissent les mouvements d'immigration venus de l'Ouest.

Voilà pourquoi nous avons affaire à une population hétérogène avec forte domination des habitants des hauts plateaux de l'Ouest, les Bamiléké, tant et si bien que les autochtones mbo de différentes lignées sont devenus minoritaires. C'est pourquoi aussi, qu'il s'agit de petites ou moyennes unités de production issues du morcellement des concessions européennes et des concessions fragmentées des plantations autochtones. Ces plantations sont concentrées le long de l'axe routier Bafoussam-Nkongsamba-Douala.

Dans la province de l'Ouest, nous avons, par contre, affaire à des groupes relativement plus homogènes: les Bamiléké à Famkeu et Bazou et les Bamoun à Magba. Dans les zones de Santchou et de Bazou, le système coopératif UCCAO (Union des Coopératives de Café de l'Ouest) est très présent à travers les coopératives départementales CAPLAME et CAPLANDE malgré la présence d'usinières.

1.2. La région du Mont Cameroun bouleversée par la colonisation germanique.

Dans les départements de Lebiallem et de Koupé-Manengouba, nous avons eu affaire à des communautés homogènes de planteurs sur le plan ethnique: Bangwa (apparentés aux Bamiléké des Grassfields) pour Fontem et Bakossi pour Bangem. Ces populations vivent à l'écart sur des sites montagneux en habitat dispersé pour Fontem ou regroupé pour Bangem. Dans les autres départements plus au sud (Meme, Ndian et Fako), nous avons affaire à des communautés ethniquement hétérogènes avec, ici et là, une forte domination des populations du Nord-Ouest (Grassfields du Bamenda) comme à Owé près de Muyuka ou à Baba près de Mbonge. On note également une domination des populations de l'Ouest d'origine Bamiléké forte à Muea et moindre dans les environs de Kumba. Le comportement des allochtones s'avère différent de celui des autochtones qui ont un accès à la terre nettement plus facile.

Les explications de cette situation particulière sont à rechercher dans l'effort colonial de l'empire allemand dans la région du Mont Cameroun. La mise en valeur de la région du Sud-Ouest a été marquée par le développement de plantations coloniales allemandes à partir de 1890 sur tout le pourtour du Mont Cameroun, de Tiko à Muyuka, de Limbé au cap Debunsha et de Mukonje/Tombel à Mbonge et à Mundemba. Celles qui n'ont pas été rachetées par le groupe Unilever (ex-plantations Pamol) ont été reprises par l'administration coloniale anglaise lors de la deuxième guerre mondiale pour en faire une entreprise agro-industrielle moderne avec l'aide de la Commonwealth Development Corporation, du FED, de la Caisse Française de Développement et de la BIRD. Fonctionnant avec une armée de manoeuvres à la rotation rapide, ces plantations ont modifié considérablement les données géographiques et humaines des départements actuels du Fako, du Ndian et de la Meme: prélèvement de plus de 100.000ha des meilleures terres aux autochtones du groupe Dwala peu nombreux, déversement sur des réserves minuscules du trop plein de main-d'oeuvre, émergence de cités marchandes déséquilibrées économiquement et démographiquement à la périphérie des "estates".

Compte-tenu du manque de main-d'oeuvre locale, l'administration en place a recouru au travail de migrants en provenance du pays bété avant 1916, du Nigéria de 1920 à 1970 et des Grassfields du Bamenda depuis 1950. L'immigration s'est intensifiée dans la région dans les années 60 avec l'installation d'un Etat fédéré à Buéa/Victoria disposant de près de 15.000 fonctionnaires en 1970 et de nouveaux migrants se sont installés en ville et en milieu rural hors des domaines agro-industriels limitant leur main-d'oeuvre et n'utilisant que des Camerounais. D'importantes migrations intra-régionales en provenance de la Manyu, du nord de la Meme et du Ndian ont également eu lieu, liées à la recherche de nouvelles terres fertiles et accessibles.

Le cacaoyer, culture facilement appropriable en milieu villageois, s'est diffusé rapidement à partir des plantations allemandes d'avant la première guerre mondiale. La demande de produits agricoles de consommation (vivrier, fruit, maraîcher) en provenance des domaines agro-industriels et des centres urbains a toujours été motivante pour les "chop farmers", les agriculteurs vivriers selon la terminologie en pidgin-english, la langue véhiculaire du Cameroun anglophone. En 1993, les ressources agricoles autres que le café et le cacao constituent encore 39.2% du revenu moyen du ménage dans le Sud-Ouest.

On peut donc distinguer dans cette province du Sud-Ouest des zones rurales à la fois peu fertiles et enclavées à population ethniquement homogène (région de Mamfé et de Bangem), des zones fertiles (en liaison avec une activité volcanique récente) et faciles d'accès (axe Mbonge-Kumba-Tombel) où cohabitent autochtones et allochtones des Grassfields et du Nigeria et des "réserves" surpeuplées où les allochtones Grassfields submergent des populations bakweri marginalisées sur des terres infertiles: cas du Fako. Jusqu'en 1993, l'immigration rurale de nigériens s'est poursuivie; la main-d'oeuvre, attirée par un taux de change Fcfa/naira favorable et à l'étroit dans la partie orientale du pays aux densités les plus élevées d'Afrique, a constitué un flux saisonnier régulier.

Dans les zones plus enclavées, avec le développement de la scolarisation et de l'émigration urbaine, les exploitations sont entre les mains d'une minorité d'autochtones d'âge moyen élevé.

Le développement différencié dû à des spécificités historiques et agro-écologiques des trois zones qui partagent le Sud-Ouest explique les variations constatées de l'impact de l'opération STABEX.

1.3. Les planteurs de l'Est, orphelins d'un Etat interventionniste

L'agriculture de l'Est a été principalement dynamisée par l'existence jusqu'en 1987 d'une structure d'encadrement intégrée aux ambitions initiales communautaires, connue sous le nom de ZAPI (Zone d'Actions Prioritaires Intégrées). Cette société de développement est intervenue dans tous les domaines définissant tant les conditions générales de l'activité économique que les conditions sociales des ménages. Elle a joué un rôle de premier plan dans l'approvisionnement en intrants subventionnés (engrais et produits phytosanitaires) en quantité suffisante. Par le volet "crédit à la construction", elle a contribué au durcissement et au tôlage des habitations. Enfin, sa contribution à la scolarisation, même si elle s'adressait à une population dispersée sur un vaste territoire, s'est avérée efficace grâce à des crédits "écolage" fort appréciés. Ainsi, 34% des planteurs de cette zone savent lire et écrire la langue officielle et 46% ont eu le CEPE comparé 17% et 32.1% respectivement dans le Sud-Ouest. Elle a aussi participé à la dynamisation de l'activité économique par la construction et l'entretien des routes. Les planteurs regrettent cette action essentielle sur l'environnement économique et social à l'heure où les autres structures de crédit ou de prévoyance se trouvent dans l'incapacité de répondre à leur demande.

Le désengagement de l'Etat a été ici très poussé depuis 1987. Un système coopératif chargé de la commercialisation s'est substitué aux ZAPI au grand dam des planteurs, orphelins du système ZAPI, par ailleurs fort coûteux pour l'Etat. Ce sont donc les coopératives qui ont été sollicitées pour assurer l'opération "paiement direct des planteurs" pour les arriérés de 1988/89, année de transition entre les entreprises et les coopératives.

2. PLANTEURS "PATER FAMILIAS", PLANTEURS ETRANGERS ET PLANTEURS ISOLES:

Le comportement économique des producteurs est par ailleurs largement tributaire des caractéristiques sociales et socio-économiques, facteurs clés de leur capacité à réagir et à innover.

2.1. Le poids de la famille élargie dans les sociétés bamileke du Littoral et de l'Ouest

La moyenne d'âge des planteurs est respectivement de 52 ans et de 55 ans dans les provinces de l'Ouest et du Littoral. Ceci explique en partie le faible niveau d'instruction des planteurs, peu de planteurs ont été scolarisés, l'effort de scolarisation mené par le Cameroun ayant débuté après l'indépendance. Ainsi 54.1% et 46.4% des planteurs interrogés du Littoral et de l'Ouest respectivement n'ont pas été à l'école ; 6.6% et 8% savent uniquement lire le français ; 27% et 19.7% savent lire et écrire; 12.3 et 25.9% ont été au collège et au-delà (les données concernent respectivement le Littoral et l'Ouest). Actuellement, l'effort de scolarisation des enfants est essentiellement lié aux disponibilités de trésorerie. La quasi-totalité des planteurs affirment envoyer leurs enfants à l'école, au moins jusqu'à la fin du cycle primaire. Pour cela, ils sont plus ou moins contraints de négocier leurs sacs de café en septembre avec les "coxeurs" -qui achètent le café en coque avant l'usinage et parfois même avant la récolte à des prix excessivement bas- pour assurer les frais d'inscription. Toutefois, pour des raisons financières, 61.5% dans le Littoral et 44.6% dans l'Ouest ont été contraints de retirer certains enfants du système scolaire.

34.4% et 44.6% des ménages, dans le Littoral et l'Ouest respectivement, sont polygames et 45.6% et 39.3% monogames. La polygamie est très répandue dans cette région du fait de sa valorisation chez les Bamileké. Comme dans d'autres régions du Cameroun, la famille élargie est la règle, puisque la plupart des planteurs interrogés déclarent avoir père et mère, frères et soeurs ou bien des parents plus éloignés à charge. Le nombre de personnes à charge en moyenne en dehors de la famille nucléaire (père-mères-enfants) est de 4.18 et 3.04 respectivement dans le Littoral et l'Ouest. Dès lors, la baisse des revenus issus des plantations de café et de cacao constitue un véritable drame. Certains planteurs, quand ils le peuvent cultivent de plus en plus de vivres destinés à couvrir les besoins alimentaires de la famille, et le surplus étant vendu afin d'amortir la chute des revenus tirés des produits d'exportation. La hausse nominale récente du prix du café et du cacao a redonné courage aux paysans qui envisagent majoritairement d'accroître les rendements en dépit des goulots d'étranglement qui peuvent exister au niveau de la demande mondiale.

2.2. Les planteurs allochtones du Sud-Ouest confrontés à la pénurie de main-d'oeuvre familiale

Les ménages de planteurs du Sud-ouest se caractérisent par un certain nombre de traits démographiques spécifiques à cette région.

Un planteur sur deux est un migrant, un allochtone arrivé il y a plus d'une trentaine d'années quand ne se posaient pas encore de problèmes de terre. La terre ne constitue pas encore un facteur limitant en tant que tel. En outre, leur activité repose sur une forte mobilisation du travail, ils sont donc obligés, du fait de leur âge avancé, de recourir à de la main-d'oeuvre salariée qui ne fait pas défaut. La présence d'une abondante main-d'oeuvre en

provenance du Nord-Ouest du Cameroun et du Nigéria rétribuée selon le principe du métayage répond aux besoins.

Il faut relier la polygamie (34%) et l'illétrisme (41.5%) à l'âge relativement élevé des planteurs, 51 ans en moyenne. La polygamie est plus fréquente chez les populations bamiléké de Fontem et de la Meme que chez les autres groupes ethniques. Un polygame peut avoir jusqu'à 20 enfants avec trois épouses. Notre enquête ne permet pas de déterminer avec exactitude la proportion d'enfants décédés avant l'âge adulte. Avec le développement récent de la scolarisation et les nouvelles migrations vers la ville, les jeunes natifs comme les individus de la classe d'âge de 35 à 40 ans ont quitté le village pour la ville.

Les besoins en force de travail agricole ont été constamment comblés par une main-d'oeuvre allogène. Les arriérés des quatre dernières années (1988-92) privent cependant de ressources les planteurs qui ne peuvent plus rémunérer les ouvriers agricoles. L'essoufflement de l'immigration des nigériens en raison des difficultés de résidence toujours aggravées sur le territoire camerounais se traduit par un manque de main-d'oeuvre saisonnière utile sans substitut familial.

2.3. L'isolement géographique et la faiblesse du peuplement comme déterminant des comportements dans l'Est

Moyenne d'âge assez élevée, ménages polygamiques de type traditionnel, comportements inhérents à un certain isolement géographique, absence de pouvoir centralisé expliquent sans doute un besoin d'Etat plus fort qu'ailleurs.

L'âge moyen des agriculteurs enquêtés est de plus de 55 ans dans l'Est et de 45 ans dans le Centre. Le niveau scolaire est assez élevé puisqu'en moyenne 34.6% savent lire et écrire et 43.9 ont le CEPE et plus, dans le Centre-Est. Parmi les plus jeunes -moins de 40 ans- une majorité parle, lit et écrit donc le Français. Les projets de développement, ZAPI dans l'Est et SODECAO dans le Centre, ont certainement favorisé par le système des avances la généralisation de la scolarisation.

La polygamie est fréquente dans le Centre-Est (30.9%), et les familles sont des familles élargies. Il arrive qu'un planteur ait à charge ses parents, des soeurs "filles-mères", leurs enfants ou ceux d'un frère décédé et leur veuve. Les personnes à charge extérieures au noyau familial (père-mères-enfants) sont au nombre moyen de 3.2 dans le Centre et 3.67 dans l'Est. Les enfants de ces dernières sont les premiers à ne plus aller à l'école quand les moyens financiers viennent à manquer, ce qui fut le cas lors de la baisse des cours du café et du cacao en 1988/89. Quand les moyens financiers sont insuffisants, les planteurs préfèrent envoyer leurs propres enfants à l'école "par tranche", c'est-à-dire à tour de rôle, plutôt que d'interrompre trop tôt leur scolarité. Depuis la crise cependant, de moins en moins d'enfants de planteurs accèdent au lycée. Faute de moyens, ils retournent au village travailler dans les plantations.

La contrainte qui pèse le plus sur cette agriculture est, outre une assise financière souvent insuffisante, le manque de main-d'oeuvre. Ceci explique qu'en dépit de la brutalité des baisses de revenu du café et du cacao, on n'ait pas arraché les arbres mais cessé de les entretenir.

3. DU TOUT ROBUSTA AUX SPECULATIONS DIVERSIFIEES, DES DYNAMIQUES ET DES LAISSES POUR COMPTE

3.1. Le Robusta...au coeur du système d'exploitation dans les provinces du Littoral et de l'Ouest

Le café Robusta est l'une des principales ressources financières du ménage. Il représente près de 38% et 47.3% du revenu moyen, dans le Littoral et l'Ouest respectivement. Jusqu'en 1988, date à laquelle le prix du café est passé de 440 Fcfa/kg à 250 Fcfa/kg, la culture de café occupait plus des trois quarts des terres disponibles dans les exploitations du Littoral. Peu d'espace était réservé au vivrier. On rencontrait quelques pieds de plantain sur le pourtour des plantations et un peu de manioc, macabo et maïs dans les espaces vacants à l'intérieur des plantations. Ces vivres produits sont généralement réservés à l'autosubsistance, le nombre de personnes à charge ne permettant guère de réaliser des surplus à la vente et ce malgré les facilités d'accès vers les grandes villes. Ceci résulte en partie de la sécurité de revenu qu'offrait à l'époque le café Robusta. En 1993, cinq ans après la chute des prix du café au producteur, les produits agricoles autres que le café et le cacao ne représentent que 24.9% et 27.2% des revenus dans le Littoral et l'Ouest. On note toutefois que près de 23% des exploitations ont eu recours à la vente de vivres l'année des arriérés pour faire face aux dépenses courantes de scolarité et de santé et que près de 40% d'entre elles ont dû emprunter de l'argent faute de stratégie alternative au café.

Peu de planteurs possèdent une deuxième activité non agricole. Si elles comptent toutefois pour 30.2% du revenu moyen d'un planteur du Littoral, il faut tenir compte dans ce chiffre des retraites des fonctionnaires. Par ailleurs il peut s'agir d'activités aussi diverses que la production de tabac ou de vin de raphia, la revente de terre, le travail de maçonnerie, l'activité de chauffeur-taxi, la chasse ou la pêche et le salariat. Les femmes sont peu concernées par la double-activité.

Du côté de Magba, la vente des vivres est une ressource très importante et la gamme de produits est variée: plantain, patate, macabo, maïs et arachide. Dans le secteur de Santchou-Kékem, la vente d'huile de palme constitue une ressource notable. La vente fractionnée de petite quantité de cacao à des "coxeurs" libère également de la trésorerie tout au long de l'année. Du côté de Bazou, la production du vin de raphia constitue un apport non négligeable. Le commerce des fruits est important dans tout le Moungo.

La scolarité occupe une place importante dans les stratégies socio-économiques des planteurs du Moungo. C'est une de leurs préoccupations majeures, et ils lui consacrent des sommes considérables à l'exemple d'autres régions du Cameroun. Les jeunes générations savent lire et écrire. Les enfants vont tous à l'école primaire, mais la baisse des revenus a imposé une révision sévère des pratiques : 61.5% des planteurs dans le Littoral mais 44.6% dans l'Ouest ont retiré certains enfants de l'école. 17% dans l'Ouest ont toutefois réduit leurs dépenses par d'autres moyens tels l'achat de livres d'occasion et 9.1% dans le Littoral ont eu recours aux emprunts. Enfin d'autres scolarisent grâce à la pré-vente de café et de cacao avant la récolte à des prix généralement faibles, ou encore grâce à l'aide accordée par des membres de la famille. En somme seuls les gros producteurs assurent une scolarité complète et poussée à leurs enfants.

3.2. "Ne pas mettre ses oeufs dans le même panier" dans le Sud-Ouest

Pour les exploitants agricoles, un des moyens d'amortir la crise a sans doute été la multiplication des sources de revenus. En plus des deux cultures d'exportation rente classiques, plus d'une quinzaine d'autres cultures servent de "cash-crop". En moyenne, une exploitation a 5 cultures destinées à la vente: café, cacao, plantain, un ou deux tubercules (manioc, macabo, igname) et un à deux fruits (avocat, mangue, orange, prune).

Au total, les exploitations peuvent compter sur un revenu agricole moyen de l'ordre de 285 951 F CFA qui constitue un revenu minimum compte tenu des dépenses scolaires élevées. Les activités non-agricoles ne paraissent pas constituer une stratégie d'appoint des exploitants agricoles du Sud-Ouest. Seulement 22.6% en ont une. Faut-il mettre ceci en relation avec l'âge des exploitants ou la forte main-mise des commerçants nigériens sur cette activité?

La scolarité est un élément important des stratégies socio-économiques des planteurs du Sud-Ouest. Ce souci d'envoyer les enfants à l'école depuis une génération est manifeste. Les enfants vont tous à l'école primaire, et c'est au lycée que s'effectue l'ajustement. Seuls les gros producteurs assurent une scolarité complète ou plus poussée à leurs enfants. Dans le pire des cas, certains renoncent à envoyer un enfant à l'école faute de moyens financiers pour payer l'inscription. Ils étaient 50.3% en 1993. Le recours à l'emprunt et à l'aide de la famille permet, dans certains cas, de pallier la baisse des revenus tirés des cultures d'exportation pour envoyer les enfants à l'école. On essaie en outre, d'économiser sur les fournitures scolaires.

3.3. Le vivrier au secours des planteurs dans l'Est

Parmi les personnes interrogées, peu de planteurs exercent une autre activité que l'agriculture. Ceux qui ont quitté le village pour aller vivre en ville ont travaillé le plus souvent comme manoeuvre, et sont revenus au village quand ils ont été licenciés.

Les sources de revenu des ménages sont diversifiées dans l'Est. Au café et au cacao, il faut ajouter les produits vivriers (manioc, plantain, arachide, macabo, igname, etc.), le matango (vin de palme), la chasse et la pêche parfois. Cependant, la crise a érodé ces revenus.

Aujourd'hui, les cultures vivrières rapportent autant que les cultures d'exportation. En valeur moyenne absolue, le revenu cumulé des deux cultures d'exportation représente 117 980 F FCFA comparé au revenu de 138 430 F FCFA pour les autres produits agricoles. Ces derniers constituent donc une alternative envisageable par les exploitants alors que les activités non-agricoles concernent moins de 27% des exploitations et que les sols peu fertiles se prêtent mal à des cultures délicates comme le maraîchage.

De petites plantations de cacao produisant en moyenne 4.71 sacs de fèves de cacao en 1992/93 ont survécu à la crise dans de nombreuses exploitations de la zone. L'absence d'arriérés concernant la campagne de cacao 88/89 a certainement influencé le maintien de cette activité. Le prix du cacao fixé par l'Etat était respecté à la différence du prix du café non usiné qui faisait l'objet de multiples manipulations à la baisse.

Le café et le cacao sont pratiqués par presque tous les planteurs qui conduisent les deux simultanément. Jusqu'en décembre 1993, le découragement a été général. Le recul actuel des cultures de café et de cacao résulte de la chute des cours qui s'est traduit par l'arrêt de l'entretien de nombreuses plantations abandonnées depuis 2 ans. Les planteurs de la COOPLANKA, de la

COOPLABO et de la COOPLADDI toutefois n'ont pas affirmé avoir abandonné les plantations aussi radicalement que ceux de la COOPLALOD.

4. CEUX QUI S'ADAPTENT A LA CRISE ET CEUX QUI SE LAISSENT COULER PAR ELLE

Les appuis proposés aux planteurs qu'il s'agisse de conseils agricoles, d'équipements, de fourniture d'intrants et de prestations de services sont l'oeuvre du Ministère de l'Agriculture à travers les délégations provinciales, départementales et d'arrondissement.

D'une région à l'autre, l'ampleur de l'intervention a été très variable. On constate un certain parallélisme entre le degré d'implication des représentants de l'agriculture et le dynamisme des structures intermédiaires impliquées dans chaque zone. En effet, les coopératives s'assuraient notamment du travail des moniteurs et de la bonne distribution des intrants aux planteurs. Dans les zones de forte concurrence entre coopératives et usiniers, notamment sur l'axe routier Bafoussam-Nkongsamba-Douala, la compétition entre structures intermédiaires a été profitable.

4.1. Le Littoral et l'Ouest vivent bien la concurrence

La libéralisation de 1991 accompagnée de la disparition de l'ONCPB s'est traduite par l'apparition d'une forte concurrence entre coopératives et usiniers. Le retard des paiements de la campagne 88-89 a abouti à une véritable hémorragie des clientèles, particulièrement celles des coopératives.

A l'habitude du prix garanti succède une période où l'on peut négocier le prix du sac. Le sac de café en coque coûte actuellement entre 8000 et 9000 Fcfa, mais il y a des acheteurs qui proposent 10000 Fcfa par sac. Déconcertante au début pour les planteurs, ils voient dans la concurrence le moyen d'éviter des abus comme celui signalé à Bafang où le sac de café décortiqué était en 1992/93 estimé d'office à 28 Kg au lieu des 35-40 Kg habituels.

L'avance monétaire accordée sur production ou sur dépôt de la récolte constituait le principal soutien financier aux planteurs. La concurrence au niveau des avances en nature ou en espèces ne jouait pas toujours en faveur du système coopératif. Quant aux prêts bancaires, seuls quelques grands planteurs pouvaient espérer y accéder. Depuis 1988, les avances accordées aux planteurs ont presque totalement disparu, quelques rares usiniers fournissant encore des engrais aux planteurs au moment de la vente du café.

Cependant relevons que ô'après les trois quart des planteurs enquêtés dans cette zone, il n'y aurait plus de contrôle de qualité crédible depuis 1988/89 (selon le témoignage de 71.8% des planteurs dans le Littoral et 79.4% dans l'Ouest). Enfin la libéralisation s'est aussi opérée à partir d'un arrêt des subventions aux intrants. Cela a été préjudiciable non seulement à la culture du café, mais aussi à celle des plantes vivrières cultivées en association avec le café.

4.2. Pionniers du cacao et perdants du café Robusta dans le Sud-Ouest

A la différence des sociétés de développement telles que la SODECAO dans le Centre-Sud et les ZAPI dans l'Est, l'importance des moyens humains impliqués dans la région n'a pas compensé la faiblesse de l'assise financière des services publics d'encadrement. Les actions menées avaient concerné essentiellement la vulgarisation par les agents de l'agriculture et la fourniture gratuite de produits phytosanitaires. Ces actions d'accompagnement n'avaient pas, cependant, permis de couvrir l'ensemble des besoins des

planteurs qui avaient recours au marché parallèle pour ces produits de traitement.

Par ailleurs, le système de crédit concentré entre les mains du Fonds National de Développement Rural (FONADER) n'avait pas couvert l'ensemble de la demande d'investissement agricole des planteurs, ni pris en compte les besoins sociaux en finançant l'habitat, l'écolage et la santé. Ce manque de ressources s'était traduit par le développement de la pratique des avances en espèces ou en produits phytosanitaires, ventes à crédit consenties par l'acheteur avec remboursement au moment de la commercialisation des produits. Cette pratique avait contribué à fidéliser une partie des planteurs à l'égard de la coopérative.

Le système coopératif, toutefois, réuni au sein de l'Union des Coopératives du Sud-Ouest (SOWEFCO), n'a pas eu les moyens suffisants pour assurer des tâches d'intérêt collectif comme l'entretien des routes et des pistes de collecte.

La libéralisation de 1991 s'est traduite par l'apparition d'une forte concurrence des exportateurs agréés et des LBA qui ont empiété sur la clientèle traditionnelle des coopératives. Certains planteurs se sont rués vers ces nouveaux acheteurs depuis 1988-89, le plus souvent parce que les coopératives étaient incapables de payer leurs arriérés, faute de trésorerie, depuis parfois deux ans. Au contraire, dans les villages de la région de Muyuka où la coopérative continue à assurer ses fonctions, la plupart des planteurs se sont détournés des acheteurs privés accusés de tricher sur les quantités et la qualité et de disparaître dans la nature sans payer.

Comme ailleurs, la politique de réduction de l'intervention de l'Etat s'est traduite par un coup d'arrêt de l'approvisionnement en intrants qui ne sont toujours pas disponibles sur le marché local. Manifestement, le dossier de la libéralisation est mieux connu dans certains milieux de Yaoundé que dans les campagnes. Cela s'explique par l'information indirecte ou imparfaite que reçoit un planteur sur deux, le poste de radio n'étant pas accessible à tous, notamment pas à ceux qui ne parlent pas une des deux langues officielles.

Par ailleurs, la coopérative est incontestablement la seule structure protectrice sur laquelle peuvent compter les planteurs. Et si la vente aux privés est davantage pratiquée par les planteurs, c'est souvent au détriment des petits qu'elle se fait. Les petits trouvent dans cette voie un élément de solution à des besoins financiers immédiats sans que cela représente un gain appréciable. A cet égard, quelques grands planteurs ont réussi à vendre le sac de cacao bien au dessus du prix minimum, jusqu'à 25 000 Fcfa pièce, à des vendeurs nigériens au lieu de 9 000 Fcfa en 1993.

Le contrôle de la qualité du cacao, autrefois assuré par le marketing board, subit le contrecoup de ces changements dans la filière. Alors que la libéralisation devait être le fer de lance d'une nouvelle politique commerciale pour les cultures d'exportation (il était question de produit "gourmet"), le contrôle de la qualité a été délaissé puisque 53.9% des planteurs n'ont plus à subir de vérification.

De 1989 à 1993, la courbe de production du café, et pour tous les planteurs sans exception, a accusé une baisse évidente avec toutefois des différences dans l'intensité des fluctuations. La production moyenne exprimée en nombres de sacs de café par exploitation a chuté de 34.48 à 15.87 sacs de 1988/89 à 1992/93 alors que le nombre de sacs de cacao produit s'est élevé de 25.44 à 37.06 sacs durant la même période. Ce détournement de la production de café trouve des éléments d'explication dans les retards de paiement et la baisse des prix couplée au désengagement de l'Etat.

Pour la majorité des cacaoculteurs de la région, il a fallu alors s'habituer à acheter les produits phytosanitaires, et ce, au moment où la vente des produits de rente rapportait le moins. 50 kg d'engrais coûtaient 1 800 à 2 500 F CFA avant la libéralisation, 3500 après. Depuis la dévaluation, ce prix varie entre 5 000 et 7 000 F CFA selon les commerçants. Les engrais se font même rares sur le marché. Les produits phytosanitaires étaient gratuits avant la libéralisation pour se vendre ensuite entre 75 et 100 F CFA le sachet avant la dévaluation et entre 200 et 300 F CFA depuis.

Pour ce qui est de la main-d'oeuvre, le prix de la journée de travail a varié aussi. A Bekora, de 1 000 F CFA/jour/personne avant la libéralisation, il est descendu à 800 F CFA. Depuis la dévaluation, un employé agricole nigérian exige 2 000 F CFA. La faible disponibilité de trésorerie des planteurs les a conduits à pratiquer un taux commun de rémunération journalier de 1000 Fcfa. Pour la cueillette des cerises de café à Ekambeng, un sac cueilli valait 1 000 F CFA avant 1991, 500 F CFA entre 1991 et 1993, et 800 F CFA depuis la dévaluation.

Si les prix des produits courants s'étaient réajustés avant la dévaluation, ils se sont envolés depuis. Beaucoup de planteurs avaient quasiment arrêté les traitements, n'entretenant qu'une partie seulement de celle-ci, dans les limites de la force de travail familiale disponible. Il n'y a pas d'abandon total de plantations comme on le verra quelques fois à l'Est.

4.3. Abandon de la caféiculture dans l'Est et le Centre

L'économie du café robusta dans la province de l'Est est dominée par de grandes plantations de 8 à 10 hectares. A la suite de la chute des cours, les planteurs ont diminué le travail et les soins consacrés aux plantations. Certains ont concentré leur effort sur une partie de la plantation, le reste étant resté en friche.

Les planteurs des zones ZAPI vendaient leurs récoltes à leurs entreprises. Celles-ci leur fournissaient en contrepartie les fongicides et les pesticides, et les approvisionnaient en engrais subventionnés. Il résulte de cet état de fait que les planteurs conservent dans l'Est un attachement indéfectible aux ZAPI qui s'est souvent reporté sur les coopératives.

Depuis la disparition des projets de développement dans les deux zones, 54.2% des exploitants déclarent ne plus pouvoir trouver d'engrais ou de produits phytosanitaires et 68.9% ne pas recevoir la visite du moniteur agricole auquel ils s'étaient habitués. Il en résulte des effets négatifs sur l'entretien des plantations dont le niveau de rendement a chuté. La production moyenne est passée de 42.05 à 13.43 sacs récoltés pour le café et de 7.17 à 4.71 sacs récoltés pour le cacao. Cette réduction est due en partie à la non utilisation des intrants. Il est clair qu'une relance de la production nécessite un approvisionnement régulier en intrants.

Aujourd'hui, aucune structure n'a pris le relais de l'Etat. En effet, les coopératives dans l'Est, principale zone concernée par les arriérés en 1988/89, nées au moment de la chute des prix du café et du cacao n'ont pu constituer un fonds financier qui leur auraient permis de perpétuer les mécanismes d'approvisionnement des exploitations en intrants dans un contexte de libéralisation des circuits marchands de la filière. Et peu de commerçants privés s'étaient auparavant risqués sur ces marchés dominés par les entreprises d'Etat. La raréfaction, voire la disparition des traitements des caféiers s'est traduite par une extensification du système d'exploitation à dominante caféière dans la région. Quelques-uns ne pratiquent plus que la cueillette.

Toutefois, dans l'arrondissement de Nguélémendouka, de jeunes planteurs de trente à quarante ans conscients des difficultés d'emploi en ville se sont lancés dans la caféiculture. La terre dans la région reste un bien facile d'accès.

Si les cinq dernières années, la majorité des planteurs ont délaissé leur caféiculture, d'autres réduisant l'exploitation de leurs plantations à la "caféi-cueillette", l'élévation des prix du café suite à la dévaluation a entraîné une reprise quasi générale de cette culture. L'insuffisance de main-d'oeuvre freine toutefois les jeunes planteurs qui souhaiteraient créer de nouvelles caféières.

5. DE L'ATTENTE DE LA LIBERALISATION A SON REFUS:

5.1. La concurrence ne nuit pas à la recherche de la sécurité financière avec le café dans le Littoral et l'Ouest

La rémunération élevée du Robusta durant la période 1977/1988 et surtout la garantie de commercialisation rendent attractive la caféiculture au détriment de la recherche de la sécurité alimentaire. Ainsi, tous les espaces cultivables sont occupés par le café Robusta, culture qui se prête peu à un système productif associatif à la différence de l'Arabica.

La caféiculture, comparée à d'autres cultures pérennes, est une production exigeante en travail. Le désherbage constitue l'une des principales charges. Du fait de l'insuffisance de la force de travail familiale, le recours à une main-d'oeuvre extérieure saisonnière est quasi-systématique et constitue une charge financière notable pour les planteurs. Elle est évaluée en fonction du nombre de pieds désherbés, au tarif de 10 Fcfa avant la libéralisation par pied en moyenne. Jusqu'en 1988, la majorité des planteurs achète des engrais à prix coûtant ou le plus souvent subventionné et quelques produits de traitement aux coopératives ou aux usiniers. L'achat des intrants s'effectue selon le système des avances, celles-ci étant remboursées à la livraison du produit. Si 34.4% dans le Littoral et 63.3% dans l'Ouest ont bénéficié des distributions de produits de traitement comme la dieldrine et le méthyl par les postes agricoles dépendants des services du Ministère de l'Agriculture, on est loin de l'encadrement dont ont pu bénéficier les zones encadrées par un projet de développement.

Juqu'en 1988, la collecte primaire est assurée par les coopératives ou par les usiniers qui assurent le décorticage et parfois le calibrage et le triage du café. Le café est ensuite cédé après transformation aux exportateurs sous le contrôle de l'ONCPB. Une des spécificités des provinces du Littoral et de l'Ouest consiste dans la relation de confiance privilégiée entretenue avec les acheteurs étrangers, supposés être bons payeurs. 70.5 et 69.4% des planteurs déclarent faire davantage confiance aux Blancs avant 1991 et 84.4 et 52.3% après 1991 pour le Littoral et l'Ouest respectivement. Une autre spécificité de cette zone réside dans l'habitude déjà ancienne (de 36.1% et 61.1% des planteurs du Littoral et de l'Ouest) d'écouler leur production auprès de différents acheteurs. Ces pratiques sont un moyen de diversifier les acheteurs pour minimiser le risque de non paiement et d'augmenter la probabilité d'obtenir des livraisons d'intrants en temps utile. 11.5 et 19.8% des planteurs du Littoral et de l'Ouest ont recours depuis plusieurs années au "coxage", pré-vente sur pied ou une vente à domicile de cerises en coque. Des liens de toutes sortes existaient entre le planteur et l'usinier ou la coopérative. Ainsi, un planteur déclare rester fidèle à son usinier parce que ce dernier, non loin de chez lui, peut l'aider à faire face à un besoin urgent d'argent. Un autre restera fidèle à son usinier qui est un enfant du village.

Un autre restera fidèle à son "rabatteur", infirmier du village. Dans le Moungo où usiniers et coopératives occupent le champ, les planteurs réservent une partie de leur production à un ou plusieurs usiniers et à la coopérative, tous susceptibles de fournir des engrais. Encore faut-il être dans un secteur où la concurrence existe.

Les prix garantis par l'Etat étaient généralement respectés par les coopératives et les usiniers jusqu'à l'établissement du prix minimum garanti en 1991. Etant donné que le contrôle du poids et de la qualité du café était réalisé au cours de l'usinage en l'absence du planteur, ce dernier ignore si des prélèvements ont pu être opérés sur sa production.

5.2. Un encadrement para-étatique et coopératif utile pour la production dans le Sud-Ouest

Avant la libéralisation, les coopératives assuraient la fourniture de fongicides et de pesticides à une bonne partie des planteurs de la région. Ces produits phytosanitaires faisaient l'objet d'une distribution gratuite ou subventionnée. Par contre, l'achat d'engrais relevait du choix exclusif des planteurs qui y avaient très peu recours du fait de la fertilité naturelle des sols. Certaines coopératives assuraient des avances aux planteurs qui en avaient besoin et en faisaient la demande. Mais contrairement aux pratiques existantes dans la province de l'Est, les avances sont destinées essentiellement aux besoins de l'agriculture, et non pas aux dépenses sociales.

Quand les planteurs du Sud-Ouest parlent de la coopérative avant la libéralisation, ils pensent au FONADER pour l'octroi des crédits et au "Marketing Board" pour l'octroi des intrants. Ils avaient par exemple les produits phytosanitaires gratuitement et il était organisé des campagnes gratuites de traitement à grande échelle des caféières contre les fourmis et autres insectes nuisibles du caféier et des campagnes de lutte anti-capsides dans les zones cacaoyères.

Les agents de l'agriculture présents dans les différents postes agricoles au niveau des villages assuraient un soutien technique auprès des planteurs non seulement pour les cultures commerciales, café et cacao, mais aussi pour le développement des cultures vivrières dans les zones où les débouchés étaient porteurs. 75.3% déclarent avoir bénéficié de ce soutien technique.

Les prix garantis par l'Etat étaient généralement respectés par les coopératives pour 90.9% d'entre eux. Dans les régions enclavées de Mamfe, Eyumojock, Fontem et Bangem, l'état défectueux des pistes grevait le coût des moyens de transport utilisés pour la collecte du produit par les coopératives. Ces dernières ne rentraient dans leurs frais qu'en prélevant des frais sur la vente de la production livrée par les planteurs.

Les coopératives sont accusées de nombreux déficits de gestion et 64.5% estiment qu'une restructuration est nécessaire même s'ils n'étaient, avant notre passage, que 45.2% à avoir entendu parler de la nouvelle loi de restructuration des coopératives.

5.3. Que va-t-on faire sans les ZAPI à l'Est qui pensaient notre développement économique ET social?

Le désengagement de l'Etat ne recoupe pas aux yeux des producteurs de l'Est ce qu'il est convenu d'appeler la libéralisation qui s'est faite "à la camerounaise" selon les observateurs de la Banque Mondiale.

Les ZAPI respectaient un certain nombre de principes dans leurs tractations avec les planteurs. En particulier, les ZAPI pesaient correctement les récoltes vendues, assuraient le transport sans le facturer aux planteurs, maintenaient des moniteurs agricoles dans les campagnes pour conseiller les planteurs. Cependant, la vérification était fonction de relations clientélistes.

L'approvisionnement en engrais subventionnés dont bénéficiaient les planteurs s'est arrêté par exemple, avec la disparition des ZAPI en 1987. Les planteurs n'ont pas bénéficié d'avances et de prêts pour l'école ou l'habitat depuis plus de 7 ans. Ils sont enfin nombreux à constater une grande différence d'encadrement entre la période des ZAPI et celle des coopératives.

6. PLUS LIBERAL QUE MOI, TU MEURS! :

6.1. "L'infidélité à outrance" dans le Moungo et le Littoral

Lors de la campagne 88/89, les avances fournies par les coopératives et les usiniers aux planteurs, élément déterminant de la concurrence exercée par les collecteurs de café (usiniers et coopératives), sont interrompues en janvier 89 car les exportateurs clients des usiniers et des coopératives ne sont plus solvables auprès des banques. La totalité de la production étant récoltée, la campagne est fermée en juin 89. Ainsi, la majeure partie de la récolte 88/89 est restée impayée jusqu'à la venue de l'aide européenne. La campagne suivante de 89/90 fut officiellement ouverte avec retard. C'est pourquoi de très nombreux planteurs, pour faire face à leurs besoins aigus de trésorerie, et compte-tenu des impayés de l'année antérieure, ont dû céder une partie de leur café aux "coxeurs" au prix de 90 ou 100 F CFA le kilogramme.

Actuellement le café est livré prioritairement aux usiniers au détriment des coopératives qui jusqu'à ce jour sont toujours endettées auprès des planteurs pour les campagnes qui ont suivi celle de 1988/89.

L'arrêt de la distribution de produits phytosanitaires par les coopératives et les usiniers a privé les planteurs d'approvisionnement en intrants, en raison de la difficulté à trouver sur les marchés parallèles l'équivalent. 45.5 et 36.8% des planteurs du Littoral et de l'Ouest souhaitent en priorité la restauration d'un système d'approvisionnement régulier en intrants, et en particulier en engrais pour la culture du café. Il est à noter que cette absence d'engrais se répercute au niveau des rendements vivriers en raison de l'épuisement des sols.

Les agents agricoles n'ayant plus de moyens financiers pour assurer leurs déplacements ne pouvaient maintenir le suivi des exploitations dans leur champ d'action. En outre, faute de salaire, leur motivation au travail disparaît. Si 81.1 et 75% des planteurs interrogés du Littoral et de l'Ouest déclarent avoir bénéficié des conseils des moniteurs agricoles avant 1989, aujourd'hui 19.7 et 15.3% d'entre eux affirment ne plus recevoir de suivi agricole.

Dans l'ensemble de la province, le maintien transitoire d'un prix minimum garanti au planteur n'a pas eu les effets escomptés par les esprits libéraux du ministère de l'économie. En effet, les planteurs ne font pas la distinction entre l'ancien prix garanti par l'Etat et le nouveau prix minimum supposé servir uniquement de garde-fou. Le résultat de la libéralisation consiste dans la méfiance des planteurs à l'égard des acheteurs de café et de l'Etat en ce qui concerne le prix du café.

La suppression des vérificateurs de la qualité et de la quantité de l'ONCPB lèse les planteurs. Si la quasi-totalité des planteurs reconnaissent que les structures intermédiaires assuraient le contrôle de la qualité du café, actuellement 68% d'entre eux affirment que ce contrôle a disparu.

Depuis la campagne 1988/89, 62.3 et 87.5% des planteurs du Littoral et de l'Ouest ont changé d'acheteur, dont plus de la moitié dans chacune des provinces à cause des arriérés dûs pour cette campagne.

Si les planteurs du Moungo n'ont pas attendu la libéralisation pour exercer le choix de leur intermédiaire, la libéralisation est venue bouleverser un certain ordre et les planteurs ont senti comme un relâchement dans les règles du jeu. Les arriérés ont créé une atmosphère de méfiance envers tous les intermédiaires: coopératives, usiniers et tous les exportateurs confondus. A entendre les planteurs, on a l'impression qu'ils sont à la quête du nouvel équilibre. Ils ont aimé le système antérieur où ils connaissaient bien les intermédiaires. Ils ne veulent plus livrer leur produit sans paiement immédiat, mais ils restent méfiants vis-à-vis des acheteurs libres qui paient cash sans constituer des structures de recours. Tout compte fait, tout le monde souhaite une réorganisation du marché avec possibilité pour les planteurs de joindre à tout moment leurs interlocuteurs. Pour caricaturer la situation actuelle, beaucoup disent que la libéralisation, c'est l'"infidélité" à outrance et dans tous les camps.

6.2. Revoir le système coopératif pour le rendre compétitif et fiable dans le Sud-Ouest

Suite à l'arrêt de la distribution de produits phytosanitaires par les coopératives ou les délégations de l'Agriculture, les planteurs ont été plus ou moins contraints de recourir aux produits proposés sur les marchés parallèles. 25.9% regrettent d'ailleurs l'arrêt de l'approvisionnement régulier de ces produits de traitement indispensables dans la région du Sud-Ouest. Seul, le CCSP (Coffee Cocoa Semence Production) poursuit son soutien technique auprès des planteurs les plus motivés et assure la distribution à faible prix de semences sélectionnées de café et de cacao. Depuis 1988/89, cet organisme adapte son action à l'évolution des besoins eux-mêmes influencés par la conjoncture. Il propose, notamment, des semences sélectionnées à haut potentiel de rendement de manioc, de macabo, de plantain et de patate.

Les agents agricoles n'ayant plus de moyens financiers pour assurer leurs déplacements ne peuvent maintenir le suivi des exploitations dans leur champ d'action. En outre, faute de salaire, leur motivation pour le travail s'estompe.

Dans la région d'Ekona, en dépit d'un prix offert par les LBA's fixé à environ 285 F cfa le sac de café, les planteurs se méfient de ces derniers et préfèrent vendre à la coopérative qui paye comptant et respecte poids et qualité. Les acheteurs privés n'attirent pas la confiance des planteurs même si une grande partie d'entre-eux leur vendent leur production, faute de choix alternatif en raison de l'incurie des coopératives.

64.5% des planteurs souhaitent une restructuration du système coopérative. Cet attachement à la structure est appréhendé comme une protection face à un secteur privé qui n'a pas encore fait ses preuves, à leurs yeux, puisqu'il passe pour n'être ni avantageux ni de confiance. L'abandon du système coopératif, envisagé lors de la libéralisation, compte-tenu des défaillances en termes de gestion est donc rejeté par les planteurs. C'est encore l'image d'une coopérative qui sauvegarde un minimum l'intérêt des planteurs.

Par ailleurs, depuis la libéralisation, le contrôle de la qualité est devenu rare. 53.9% des planteurs déclarent vendre leur produit sans contrôle. Sur un marché mondial de plus en plus concurrentiel, on peut se demander si cet abandon du contrôle ne risque pas de devenir un handicap extrêmement lourd pour la commercialisation d'un produit de qualité d'origine comme le cacao camerounais.

6.3. La libéralisation quand elle n'est pas rentable à l'Est

Selon les institutions de Bretton Woods, a été mis en oeuvre une libéralisation encore largement symbolique. Selon nos travaux, on assisterait dans certaines zones enclavées de l'Est à un retour larvé de l'"économie de traite" faute de véritable concurrence et en raison de pratiques déloyales. Le "marché parfait" de la théorie économique peut-il exister dans une région marginale de ce type?

Les mesures de libéralisation n'ont pas été véritablement mises en oeuvre. Les événements postérieurs à la dévaluation sont une parfaite illustration d'une volonté politique cohérente dans sa conception mais qui reste lettre morte pour des raisons liées au fonctionnement réel des échanges marchands dans le monde rural en ce qui concerne les produits d'exportation. La nécessité d'une défense minimale des intérêts des planteurs -avant qu'ils n'aient la faculté réelle de négocier avec les usiniers / exportateurs et que les coopératives remplissent leur fonction- a obligé l'Etat à fixer un nouveau prix d'échange du café et du cacao qui ressemble fort à un prix garanti. De sorte que les planteurs sont loin d'avoir compris nos questions lorsque nous parlions de suppression du prix minimum garanti. De toute évidence, on s'est heurté pour cette réforme au niveau extrêmement faible d'information économique des planteurs et à leur méconnaissance totale de la filière et des prix de négoce sur le marché international.

Aujourd'hui, selon les témoignages recueillis, les usiniers et les coopératives ne permettraient plus aux planteurs de vérifier le poids des sacs vendus. Ils choisiraient arbitrairement le grade accordé à la production et ils compresseraient au maximum les prix d'achat. De nombreux planteurs préfèrent vendre aux coopératives, quitte à être payés en retard -jusqu'à une année de délai- plutôt que de passer par les usiniers et autres commerçants indépendants en qui ils n'ont pas confiance. Certains recourent même au "coxage" (pré-paiement de la récolte à venir par un usurier) pour financer immédiatement la scolarité et les dépenses urgentes (santé, habillement, etc.).

63.6% des planteurs ont changé d'acheteur depuis la libéralisation. 37.1% pratiquaient le "coxage" antérieurement. La suppression du contrôle de la qualité des produits par l'ONCPB signalée par 63.6% des planteurs fait partie des observations inquiétantes. Aucun mécanisme correcteur n'aurait été mis en place au niveau de la filière jusqu'à ce jour bien que le contrôle de qualité soit l'un des objectifs de l'ONCC. Ce qui a le plus changé aux yeux des planteurs depuis la libéralisation serait l'arrêt de la distribution de produits subventionnés pour 25% et de l'approvisionnement en intrants pour 17.5%.

Si 91.4% des planteurs s'unissent pour réclamer le paiement immédiat de leur récolte à un prix fixé par l'Etat, peu cherchent à sortir du système coopératif. Les arriérés de paiement des coopératives pour les dernières campagnes 91/92 et 92/93 ont toutefois découragé certains planteurs qui ont

essayé de vendre leurs produits aux acheteurs privés tels que la CACEP ou la CITAGRI.

Le peu d'acheteurs privés parcourant la zone ne permet pas aux planteurs de saisir les bienfaits de la concurrence. De plus l'absence de contrôle des prix du café non usiné se traduit par une spéculation sur le café cerise au détriment du planteur. Ainsi les planteurs préféreront pratiquer le coxage en dernier recours tout en restant affiliés à la coopérative.

Les planteurs de la province de l'Est ayant bénéficié de l'encadrement des agents de la ZAPI durant plus d'une décennie se sont sentis abandonnés par le gouvernement à la mise en place des coopératives dans l'ensemble de la zone. Ces années d'assistanat et ce besoin d'encadrement personnel empêchent les planteurs de sortir de la coopérative même s'ils en perçoivent tous les dysfonctionnements. Est-ce un attachement à une structure étatique? Un besoin de sécurité? Nostalgie du temps des entreprises ZAPI? Toujours est-il qu'ils ont besoin du bouclier protecteur de l'Etat, les dysfonctionnements n'étant pas apparus à la lueur de l'expérience ZAPI.

7. LE SYSTEME COOPERATIF DANS LA TOURMENTE LIBERALE: A LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU MODE D'EMPLOI

Depuis les arriérés, les planteurs soulignent l'absence des coopératives sur les nouveaux marchés des produits café/cacao, le "marché libre" conduisant à isoler les planteurs face aux acheteurs.

Les coopératives, actuellement, n'accordent ni prêts ni avances, ne distribuent pas de pesticides et de fongicides, ne subventionnent pas les engrais et n'approvisionnent même plus la région en intrants. Faute de trésorerie, et suite à des malversations, elles ne payent que tardivement le produit au planteur, une fois écoulée la production sur les marchés. Trop souvent, le planteur ne recevra jamais la totalité des arriérés dus par les coopératives.

7.1. Le système coopératif au coeur de la concurrence dans le Littoral et l'Ouest

Dans les provinces du Littoral et de l'Ouest, le système coopératif est fortement concurrencé par les acheteurs privés installés depuis longue date. La compétition se joue notamment sur la possibilité de délivrer des produits de traitement et des engrais. Certaines des coopératives de l'Union des Coopératives Agricoles du Littoral ne disposent plus de la trésorerie suffisante pour payer les planteurs dans des délais raisonnables. Seuls, les planteurs de la CAPLAME, coopérative affiliée à l'Union des Coopératives de Café de l'Ouest (UCCAO), jouissent encore des bienfaits de ces structures. Toutefois, la plupart d'entre eux n'hésitent pas à vendre une partie de leur production à d'autres acheteurs quand des besoins sociaux urgents se présentent.

A la différence des provinces de l'Est et du Sud-Ouest, 29.5 et 24.1% des planteurs du Littoral et de l'Ouest déclarent avoir été informés de la nouvelle politique de restructuration des coopératives et plus de la moitié des planteurs dans les deux régions souhaitent leur maintien et leur réforme. 50 et 77.4% des planteurs du Littoral et de l'Ouest souhaitent que cette réforme passe par une élection des dirigeants parmi les planteurs. Certains mentionnent la nécessité de bénéficier au sein de ces structures de l'assistance de techniciens agricoles. A côté, 9.9 et 26.7% pour le Littoral et l'Ouest estiment inutile une réforme de l'organisation des coopératives qui

est accusée de tromper le planteur (18.2 et 52% pour les planteurs du Littoral et de l'Ouest respectivement) alors que les autres ne voient pas les avantages que pourrait procurer une telle structure.

Dans cette région, nous n'avons pas rencontré de planteur qui ait attribué à la coopérative un rôle particulier dans tout le processus de production et de commercialisation. Elle a été aussi défaillante que les autres intermédiaires et parfois même plus. Nous sommes dans une région de libre entreprise où la coopérative ne peut être privilégiée par rapport aux autres structures à moins qu'elle n'apporte autre chose.

7.2. Comment faire avec un système coopératif défaillant dans le Sud-Ouest?

En raison du déficit connu des filières café et cacao dès 1988, la fourniture d'engrais subventionné et de produits chimiques s'est finalement arrêtée dès cette époque. Lorsque sont annoncées en 1991, des mesures connues sous le nom de "libéralisation", les coopératives ne sont plus en mesure de fournir régulièrement des intrants aux planteurs. La libéralisation traduit plus qu'une nouveauté, le caractère désormais durable d'une réalité esquissée depuis déjà plusieurs années. Les conditions générales de prise de relais par le secteur privé n'ont pas été du tout étudiées. Seuls les planteurs de la partie la mieux desservie du Sud-Ouest (zone Sud) s'en sortent mieux qu'ailleurs pour leur approvisionnement en intrants. Pour les mêmes raisons d'ailleurs quelques coopératives arrivent encore à obtenir aujourd'hui des engrais et produits chimiques.

La plupart des planteurs estiment toujours nécessaire leur rattachement à une coopérative. Et 64.5% souhaitent leur restructuration. Et 64.9% d'entre eux pensent que celle-ci devrait passer par l'élection des dirigeants parmi les planteurs.

7.3. Besoin d'assistance dans l'Est

La plupart des planteurs ont pris l'habitude de livrer leur produit sans être payés directement mais avec un délai pouvant atteindre jusqu'à un an et demi pour certaines coopératives. Ces dernières ne disposant pas de la trésorerie nécessaire pour payer immédiatement les planteurs doivent écouler d'abord la production auprès des exportateurs. Ceux qui se lassent du paiement différé s'en remettent aux exportateurs ou aux usiniers qui les lèsent en sous-pesant et en sous-payant leur production. Bref, les planteurs n'ont pas de véritables choix. Les coopératives font très peu pour les planteurs, ce qui explique que ces derniers regrettent l'époque des ZAPI, plus actives auprès d'eux, et surtout plus présentes.

La pénétration plus modérée qu'ailleurs des usiniers/exportateurs dans la partie Est du territoire national et la dégradation des échanges commerciaux concernant le café/cacao ces dernières années sont telles que la majorité des planteurs sont restés attachés à leur coopérative. Les planteurs ont peu confiance dans le secteur privé privilégiant la conquête de clients par l'affichage de prix unitaires certes plus élevés mais jouant de pesées défavorables.

Les coopératives prennent rarement au sérieux leur tâche, et quand bien même elles le souhaiteraient, elles ne disposent pas des finances ni du soutien de l'Etat pour appuyer les planteurs. 63.5% des planteurs ignorent que l'Etat a engagé une réforme des coopératives qui passe par leur représentation plus forte en leur sein, y compris au niveau de la direction. Néanmoins, 71.7% des personnes interrogées estiment souhaitable une restructuration des

coopératives, qui les rendrait plus actives pour défendre leurs intérêts face aux abus des autres intermédiaires du marché.

Les jeunes toutefois perçoivent que cela ne saurait être suffisant, et que seule, l'organisation en associations ou groupes d'entraide serait de nature à faire contrepoids aux interlocuteurs privés. Ce n'est pas tant la dépendance vis-à-vis de l'Etat que l'on craint, en dépit des abus de ses agents, mais l'impuissance des coopératives face aux acheteurs agréés.

8. URGENT BESOIN D'ETAT

Les choix faits en 1991, sous la pression des difficultés financières connues par l'Etat et les institutions internationales pour un désengagement de l'Etat sont fortement contestés par les planteurs eux-mêmes. L'idée aujourd'hui de ne plus avoir de prix minimum garanti, de ne plus être approvisionnés en intrants par les coopératives et d'échapper au contrôle de la qualité est loin de les satisfaire. Leur besoin d'Etat est fort et ils se sentent totalement fragiles à l'idée d'en être privés.

Certains planteurs attribuent la chute du prix du produit à l'Etat qui aurait voulu "bouffer"; d'autres y voient de mauvais pronostics du gouvernement sur les prix de vente du café pour les 5 dernières années. C'est l'Etat omniprésent qui est à l'origine des confusions. Parler de "marché libre" alors que dans l'esprit des planteurs, l'Etat continue à fixer le prix est assez paradoxal. Quant à la prise de relai par d'autres structures, cela les laisse dubitatifs. La plupart souhaitent plutôt la création de nouvelles structures à gestion transparente devant s'occuper des préoccupations des planteurs en matière d'intrants et d'accès au crédit, en quelque sorte des coopératives qui fonctionnent bien. Ils souhaitent également que les prix du café soient indexés sur l'évolution du coût de la vie.

La plupart des planteurs attendent en priorité de l'Etat une action sur les prix. 37.8% des 500 planteurs enquêtés jugent que l'Etat doit assurer un approvisionnement régulier et à prix raisonnable en intrants de bonne qualité. 21.2% souhaitent la restauration d'un prix garanti alors que 27% attendent une intervention sur le contrôle du poids et de la qualité de leur produit vendu. A la marge, ils souhaitent que l'Etat les protège des abus des acheteurs privés par un soutien accordé aux structures coopératives. Les planteurs attendent de l'Etat qu'il fasse revivre la coopérative comme avant, pour qu'elle retrouve ses fonctions d'approvisionnement régulier en intrants. Beaucoup souhaitent la transparence dans la gestion de la filière.